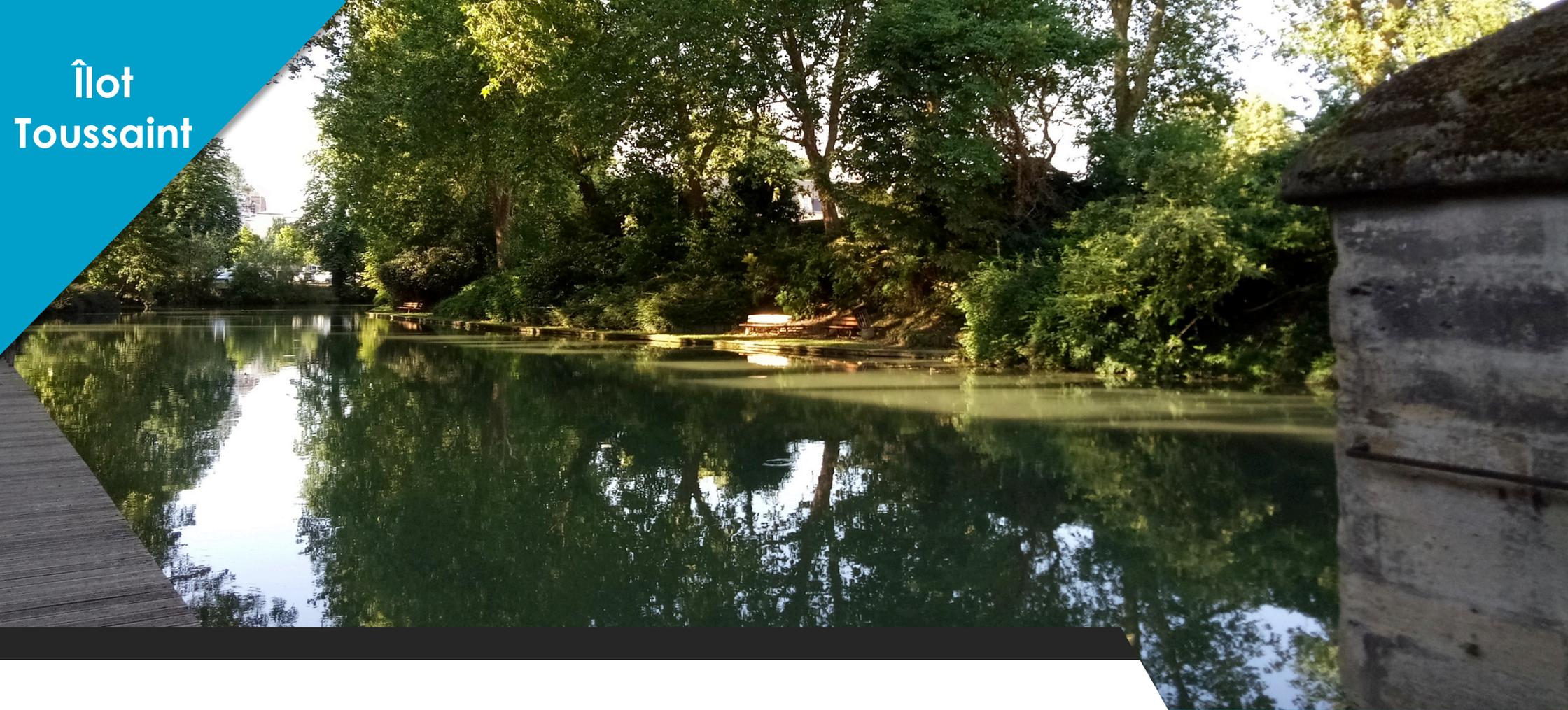


Îlot
Toussaint



Avant-Projet

Aménagement des Îlots TOUSSAINT et SAINT-DOMINIQUE à
Châlons-en-Champagne

Juin 2019



Sommaire

Sommaire	3
Préambule	5
I. Diagnostic	7
1. Contexte.....	7
1.1. Un quartier dans un contexte favorable.....	7
1.2. Un quartier avec des protections spécifiques	9
1.3. Propriété foncière	12
2. Projets en cours	14
2.1. Réaménagement de l'Abbaye de Toussaint	14
2.2. Création d'une résidence senior Domitys	15
2.3. Requalification de la résidence la Rochefoucauld	16
2.4. Percée Saint Dominique.....	17
2.5. Campus 3 000.....	19
3. Mobilité	22
3.1. Connexion à la ville.....	22
3.2. Circulation routière.....	23
3.3. Circulations douces.....	27
3.4. Stationnement.....	30
4. Environnement	33
4.1. Altimétrie.....	33
4.2. Végétalisation et qualité paysagère	35
5. Espace public.....	37
5.1. Ambiance du site	37
5.2. Mobilier urbain.....	39
II. Enjeux.....	41
III. Propositions	45
1. Espaces publics du quartier.....	49
1.1. Place des Arts	49
1.2. Place école du Mau	54
1.3. Liaison Place des Arts – Quai des Gadz' Arts	55
1.4. Entrée du quartier rue Saint-Dominique/la Rochefoucauld	57
2. Berges du Mau et du Nau.....	58
2.1. Quai des Gadz' Arts.....	58
2.2. Franchissement du Nau.....	63

2.3.	Parking des viviers.....	64
2.4.	Arrière de la Galerie de l'Hôtel de Ville.....	66
3.	Cimetière de l'ouest et canal Saint-Martin	67
3.1.	Scénario n°1 : continuité au sein du cimetière	68
3.2.	Scénario n°2 : continuité en encorbellement le long du cimetière	69
3.3.	Scénario n°3 : continuité le long du faubourg Saint-Antoine	70
4.	Percée Saint-Dominique.....	71
4.1.	Voirie nouvelle.....	72
4.2.	Espace public entrée de l'ENSAM	73
4.3.	Rue de la Petite Juiverie	74
	Prochaines étapes du projet	75
	Annexes.....	77

Préambule

Les îlots Toussaint et Saint-Dominique sont des espaces à fort enjeu dans la stratégie de développement du centre-ville de Châlons-en-Champagne. Ces deux îlots sont complémentaires et se doivent d'avoir un aménagement coordonné et réfléchi à leur échelle mais également à l'échelle du reste de la ville.

Cette réflexion s'inscrit dans la continuité des orientations d'aménagement qui ont été mises en place pour le développement du centre-ville. De nombreux projets ont déjà vu le jour dans le cadre de ces orientations et de nombreux autres sont en développement.

L'objectif de cette étude est, en premier lieu, de retrouver une certaine cohérence entre ces différents projets et de les lier entre eux dans une vision d'ensemble du centre-ville.

La volonté est également de réintégrer l'îlot Toussaint dans le centre-ville par des aménagements des espaces publics qualitatifs et une réflexion sur les liens entre le quartier et le reste de la ville.

Cette étude a donc pour vocation d'analyser les contraintes et atouts de ces espaces afin de déterminer les grands enjeux que posent ces espaces. Dans un second temps, l'étude proposera des orientations d'aménagement pour ces îlots en prenant en compte les projets existants dans une vision cohérente du centre-ville.



I. Diagnostic

1. Contexte

1.1. Un quartier dans un contexte favorable

Un quartier situé à proximité immédiate du centre-ville

Le quartier Toussaint est situé directement au nord du centre ancien de Châlons-en-Champagne à la confluence du Nau et du canal Saint-Martin. Sa position particulière lui confère une importance en termes de mobilité et de qualité de vie pour la ville. Le quartier s'intègre également dans un réseau de places à l'échelle du centre-ville avec la présence de la place des Arts.

Des éléments structurants proches

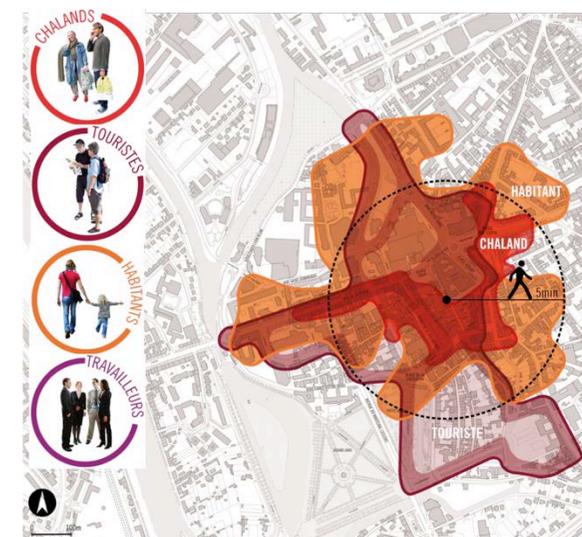
Le quartier se situe à proximité immédiate d'éléments structurants pour la ville de Châlons. En effet, la présence de l'hypercentre au sud lui permet de faire partie de son aire d'attractivité, notamment pour les habitants et les travailleurs. De plus, la proximité de zones commerçantes comme la rue de la Marne et la Galerie de l'Hôtel de Ville reste un atout pour le quartier. De même avec la présence de la cathédrale Saint-Etienne ou la collégiale Notre-Dame-en-Vaux pour le patrimoine et le tourisme.

Un quartier au cœur de l'îlot des savoirs

D'un point de vue éducatif, le quartier Toussaint occupe une position centrale au sein de ce que l'étude centre-ville appelle « l'îlot des savoirs ». En effet, la présence de l'ENSAM et de l'école d'ingénieurs IN&MA en son sein ainsi que de l'IUT proche lui confère une place importante dans le projet Campus 3 000 de l'agglomération.



Réseau de places au sein du centre-ville de Châlons
(Source : Schéma Directeur centre-ville de Châlons-en-Champagne)



Aire d'attractivité du centre-ville par type de visiteur
(Source : Schéma Directeur centre-ville de Châlons-en-Champagne)

Un réseau d'équipements à plus grande échelle

D'autres équipements se trouvent à une distance relativement faible du quartier complétant ainsi le réseau existant pour le quartier. Ainsi, d'un point de vue de l'éducation, l'îlot des savoirs peut être complété par l'ESPE et le CNAC au sud ainsi que de la bibliothèque Pompidou à l'est. De même, le complexe Pierre de Coubertin permet l'accès à un certain nombre d'activités sportives grâce à son gymnase ainsi que sa piscine olympique.

Des équipements de transport entourant le quartier

Sur le plan des transports, le quartier dispose également d'une position centrale avec la gare SNCF à l'ouest, la gare routière au nord-est ainsi que la place Tissier, cœur du réseau de transport urbain, à l'est.

Des services et espaces publics relativement proches du quartier

Le quartier dispose également d'une certaine proximité avec les grands lieux publics de la ville que sont les places du Maréchal Foch et de la République ainsi que les Jards. De même, l'Hôtel de Ville ainsi que la préfecture et la maison de la région Grand Est au sud du centre-ville restent proches pour les éventuelles démarches administratives qui pourraient être nécessaires aux habitants du quartier.

Constats :

- Une position particulière pour le centre-ville ;
- De nombreux équipements structurants à proximité ;
- Une importance particulière au sein de l'îlot des savoirs ;
- Une situation favorable à plus grande échelle.

Enjeux :

- Valoriser la position particulière du quartier par rapport au centre-ville ;
- Renforcer les liens entre les éléments de l'îlot des savoirs ;
- Tirer partie des éléments structurants à proximité.

1.2. Un quartier avec des protections spécifiques

Un quartier possédant un certain nombre de Monuments Historiques classés ou inscrits

Il s'agit également d'un quartier ayant une certaine valeur patrimoniale avec la présence de plusieurs monuments historiques classés ou inscrits. Ainsi, le quartier tire son nom de l'abbaye de Toussaint, datant du XII^{ème} siècle, rasée au XVI^{ème} siècle et reconstruite le long du Nau. De plus, les bâtiments anciens de l'ENSAM ainsi que le tombeau d'Alexandre Brzostowski dans le cimetière de l'ouest sont également classés aux monuments historiques.

Un quartier protégé en tant que Site Patrimonial Remarquable (SPR)

L'ensemble du quartier est également situé dans l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), actuellement en cours et qui deviendra un SPR à son approbation. Cette délimitation impose de respecter certains critères dans les projets d'aménagement, notamment en termes de couleurs et de matériaux utilisés.

Des « habitations urbaines traditionnelles » intéressantes ou remarquables recensées sur le quartier

Ce document a également mis en avant des bâtiments ayant une valeur patrimoniale intéressante ou remarquable sur le quartier dans sa catégorie « habitation urbaine traditionnelle ». Des prescriptions réglementaires spécifiques sont fixées par l'AVAP en cas de travaux sur ces bâtiments. De plus, des prescriptions plus restrictives sont prévues pour les bâtiments remarquables tels que l'abbaye de Toussaint ou encore la façade nord d'un des bâtiments de l'ENSAM.



Façade rue Saint-Dominique protégée de l'ENSAM (Source : AUDC)



Façade place des Arts protégée de l'ENSAM (Source : AUDC)



Tombeau d'Alexandre Brzostowski, cimetière de l'ouest (Source : AUDC)



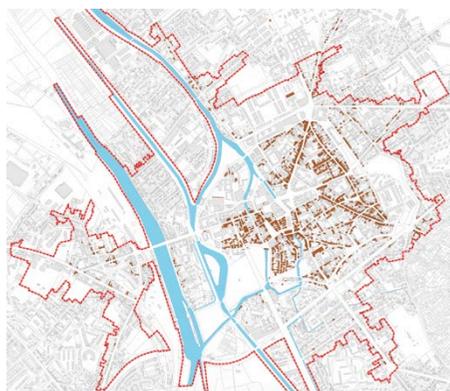
Façade place des Arts protégée de l'Abbaye de Toussaint (Source : AUDC)

Des espaces publics particuliers à protéger

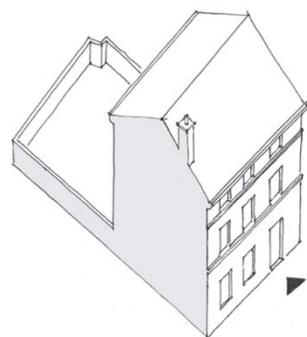
Des dispositions particulières relatives aux espaces publics sont également prévues par ce document. Pour le quartier Toussaint ce sont notamment le boulevard Léon Blum, la rue de la Rochefoucauld-Liancourt et le quai des Gadz' Arts qui sont recensés au sein de l'AVAP. En complément des principes d'aménagement du Schéma Directeur centre-ville, le document présente des recommandations pour les espaces publics en général ainsi que pour différents types d'espaces, tels que les boulevards, les rues sèches et ruelles, les quais et berges ou encore les jardins.

Des recommandations de l'AVAP spécifiques pour l'aménagement des espaces publics

Ce document encourage ainsi à la végétalisation des espaces publics ainsi qu'à la préservation de leur caractère ouverts et polyvalents. De plus, les matériaux clairs, perméables et permettant l'écoulement et l'infiltration de l'eau sont à privilégier afin de limiter les accumulations de chaleur.



Plan de positionnement des habitations urbaines traditionnelles (Source : AVAP Châlons-en-Champagne)



Exemple d'habitation urbaine traditionnelle (Source : AVAP Châlons-en-Champagne)

Constats :

- Un quartier à forte valeur patrimoniale ;
- Des protections réglementaires adaptées au quartier ;
- Des recommandations spécifiques aux espaces publics.

Enjeux :

- Mettre en valeur les éléments majeurs de patrimoine présents sur le quartier ;
- Aménager le quartier en cohérence avec les espaces environnants (couleurs, matériaux, mobilier) ;
- Encourager la végétalisation des espaces publics ;
- Limiter les phénomènes d'îlots de chaleur par le choix des couleurs et des matériaux.



1.3. Propriété foncière

Un aspect résidentiel et éducatif important sur le quartier

Le quartier Toussaint a une vocation fortement résidentielle avec plus de 80 % des logements étant des logements sociaux. Le quartier dispose également d'un aspect éducatif important avec la présence de l'ENSAM, d'une école primaire, d'une crèche ainsi que de l'école d'ingénieurs IN&MA. La dernière destination d'importance pour le quartier provient de la présence du cimetière de l'ouest séparant le reste du quartier du canal Saint-Martin.

Un fort contrôle du foncier par la ville de Châlons-en-Champagne

Le plus gros propriétaire foncier du quartier reste la ville de Châlons-en-Champagne qui détient notamment les terrains du cimetière, de la crèche et de l'école primaire. De plus, la parcelle indiquée comme appartenant à l'IUFM fait l'objet d'un emplacement réservé par la ville de Châlons afin de créer une liaison douce entre le quai des Gadz' Arts et la place des Arts. En termes de maîtrise foncière, la ville est également en cours d'acquisition de la parcelle faisant l'angle de la rue de Toussaint et de l'Abbaye.

L'ENSAM, un îlot au sein du quartier

Le second propriétaire foncier est l'école des Arts et Métiers qui possède plus de 3 ha de terrain sur la partie sud-ouest du quartier. Cet ensemble entièrement clos et tourné vers la rue Saint-Dominique forme un îlot à part au sein du quartier et fonctionnant quasiment en autarcie.

Un foncier restant partagé principalement entre bailleurs et promoteurs immobiliers

Le reste du foncier du quartier est partagé entre bailleurs et quelques propriétaires privés avec la parcelle de l'école d'ingénieurs IN&MA étant la propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne. Les promoteurs Aegide et Nacarot sont également propriétaires d'une portion importante du foncier avec les terrains de l'abbaye de Toussaint et de la résidence pour seniors.

Constats :

- Un quartier à forte vocation résidentielle et éducative ;
- Un foncier majoritairement détenu par la Ville ;
- Un îlot indépendant au sein du quartier créé par l'ENSAM ;
- Des bailleurs et promoteurs se partageant la grande majorité du foncier restant.

Enjeux :

- Valoriser le foncier détenu par la Ville ;
- Désenclaver l'ENSAM par rapport au reste du quartier et de la ville.



2. Projets en cours

2.1. Réaménagement de l'Abbaye de Toussaint

Un site historique datant du XII^{ème} siècle

L'îlot Toussaint a la particularité d'abriter l'abbaye du même nom construite au XII^{ème} siècle hors des murs de la ville et rasée en 1554 puis reconstruite à son emplacement actuel. La vocation religieuse de ce bâtiment est depuis longtemps oubliée, ayant accueilli l'école d'Artillerie, puis l'école des Arts et Métiers, l'école Normale des garçons et enfin l'ancien IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) avant d'être laissé à l'abandon à partir de 2006. L'ensemble du site est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 2012.

Une création de 34 logements et de nouveaux espaces verts privés

Actuellement, l'abbaye de Toussaint est en cours de réhabilitation suivant un programme immobilier mené par la société Nacarat et visant la création de 34 logements. Ces appartements iront du studio au 4 pièces et s'accompagneront d'un aménagement extérieur comprenant un parking de 24 places, une cour pavée, un jardin arboré et quelques terrasses privatives.

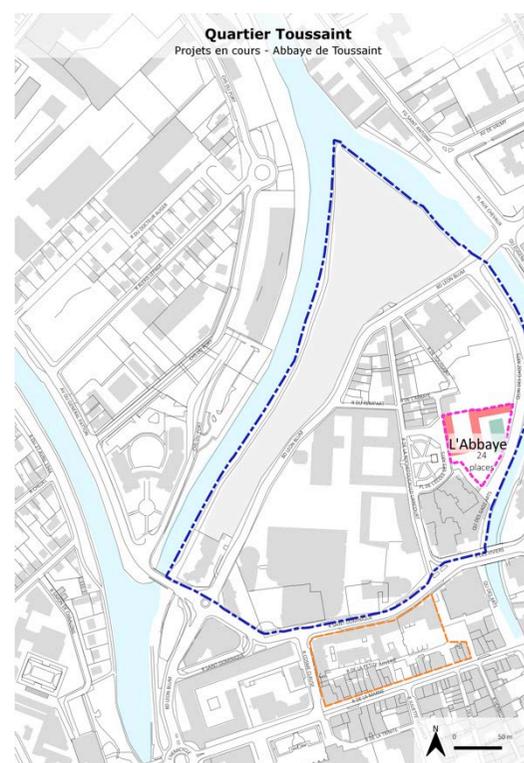
Des accès principalement par le quai des Gadz' Arts

Les accès piétons à cette résidence (Place des Arts et Quai des Gadz' Arts) seront contrôlés par badge et un portail automatique permettra l'accès à la zone de stationnement pour les véhicules depuis le quai des Gadz' Arts.

Une résidence tournée vers le quai et le Nau

Même si une entrée piétonne, donnant sur la place des arts, est prévue au projet, la majorité des nouveaux appartements sera tournée vers les espaces intérieurs et le Nau. Cette orientation renforce l'importance du quai des Gadz' Arts comme voie d'accès, et ce, quasiment jusqu'à son extrémité.

La date de livraison pour ces nouveaux appartements est prévue pour fin 2019 - début 2020.



Positionnement projet de l'abbaye de Toussaint
(Source : AUDC)



L'abbaye de Toussaint avant travaux
(Source : Histoire&Patrimoine)



Projections réhabilitation de l'abbaye de Toussaint
(Source : Histoire&Patrimoine)

2.3. Requalification de la résidence la Rochefoucauld

Un espace de logement en entrée du quartier Toussaint

La résidence allant du 2 au 4 rue de la Rochefoucauld-Liancourt, propriété de la Renaissance Immobilière Châlonnais, est composée de 3 bâtiments distincts mitoyens ou reliés via une arche. L'un de ces bâtiments accueille actuellement les locaux de la Caisse d'Allocations Familiales de Châlons (CAF).

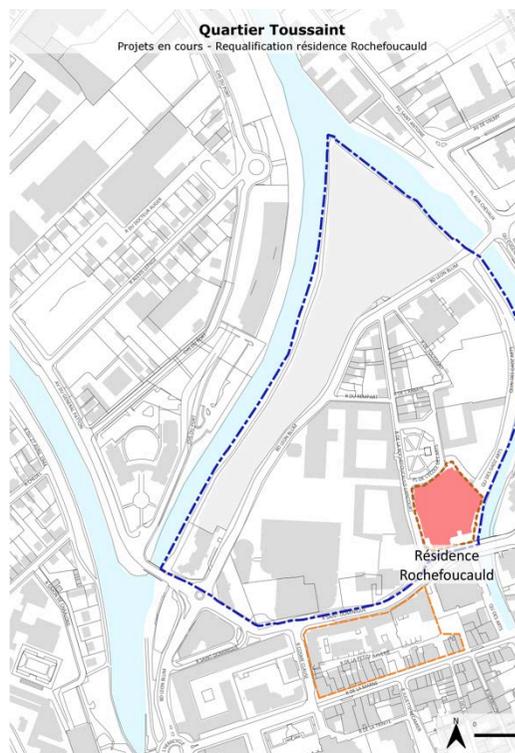
Une résidentialisation et une requalification des bâtiments de la RIC

Dans le cadre d'un projet de requalification de ces bâtiments, la RIC va procéder à la résidentialisation de cet espace construit sur dalle, clôturant des cheminements piétons actuellement publics. En effet, un chemin longeant la limite de la dalle permet de relier le quai des Gadz' Arts depuis la rue des Viviers. De même, ce cheminement se dédouble pour permettre d'accéder à la place des Arts en passant sous le porche reliant deux des bâtiments. L'ensemble de cet espace sera clôturé en limite de dalle et des accès badgés seront installés aux différentes entrées du site. Un cheminement permettant de rejoindre les locaux de la CAF depuis la rue Viviers sera néanmoins prévu dans l'aménagement du site.

Une amélioration de l'intégration paysagère des bâtiments

Un ravalement des façades est également prévu afin d'apporter un aspect plus qualitatif à la résidence par l'utilisation de matériaux sobres permettant une meilleure intégration des bâtiments dans leur environnement.

Le début des travaux est prévu pour 2020 pour une durée d'au moins deux ans.



Positionnement projet de requalification de la résidence la Rochefoucauld (Source : AUDC)



Façades de la résidence la Rochefoucauld (Source : AUDC)



Projection nouvelle façade de la résidence la Rochefoucauld (Visuel non définitif, Source : la RIC)

2.4. Percée Saint Dominique

Une nouvelle liaison entre le quartier et le centre-ville

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville de Châlons-en-Champagne, la Ville a souhaité reconnecter l'îlot des savoirs, et notamment l'ENSAM, avec le centre-ville. Pour ce faire, une percée sera effectuée dans le quartier Saint-Dominique, permettant de relier la rue de la Marne à la rue Saint-Dominique dans le prolongement de la rue Juliette Récamier.

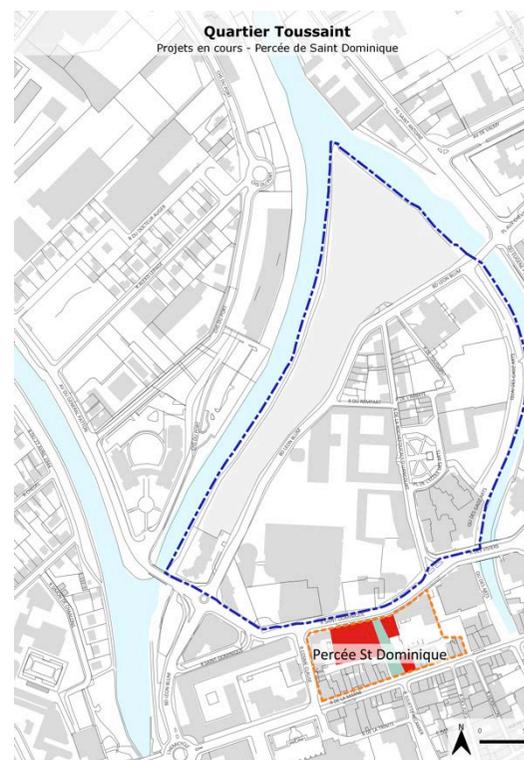
Des démolitions portées par Plurial Novilia et la ville

Ce projet est porté conjointement par Plurial Novilia, propriétaire d'une grande partie de l'îlot, et la ville de Châlons-en-Champagne. Il implique des démolitions importantes, principalement au niveau du patrimoine locatif de Plurial Novilia mais également des immeubles privés rachetés par la Ville situés rue de la Marne. Des démolitions complémentaires à chaque extrémité de la rue de la petite juiverie devraient permettre de l'ouvrir davantage et d'améliorer sa lisibilité.

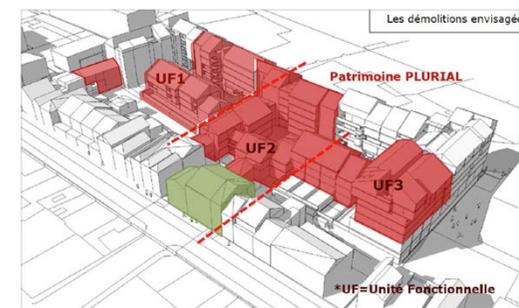
Une volonté de connecter l'ENSAM au centre-ville

Ces démolitions ont pour but de créer une voie nouvelle en prolongement de la rue Juliette Récamier. Cette voirie permet ainsi d'ouvrir l'entrée de l'ENSAM vers le centre-ville et en continuité vers les Jards. La création de cette voirie implique la destruction de la dalle de parking souterrain présente au centre de l'îlot. Les deux autres dalles seront réaménagées dans le cadre du projet.

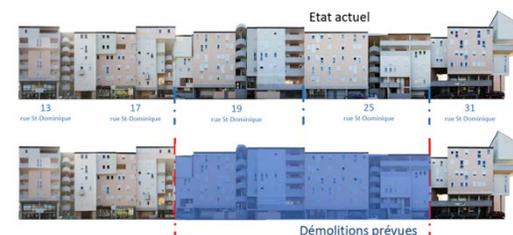
De plus, la volonté est également d'ouvrir le cœur de l'îlot Saint-Dominique, notamment vers la place des 4 fils Aymon, déjà réaménagée en 2011 mais très peu lisible actuellement.



Positionnement projet de percée Saint-Dominique (Source : AUDC)



Visual des démolitions îlot Saint-Dominique (Source : Plurial Novilia)



Façades des bâtiments à démolir (Source : Plurial Novilia)

Création d'un nouveau bâtiment pour l'école d'ingénieurs IN&MA

Le projet de réaménagement de l'îlot Saint-Dominique est découpé en deux opérations distinctes.

La première opération concerne la construction d'un nouveau bâtiment pour l'école IN&MA (anciennement IPI), actuellement située rue du Parlement. Ce nouveau bâtiment sera construit sur la dalle de parking existante avec une démolition partielle du niveau supérieur. La livraison de ce nouveau bâtiment est prévue pour le mois de juin 2021 afin que l'école puisse ouvrir ses portes pour la rentrée 2021.

Un réaménagement des logements et de nouveaux espaces publics

La seconde phase d'opérations concerne la percée de l'îlot Saint-Dominique en elle-même. Elle comprend l'ensemble des aménagements et des constructions nouvelles qui viennent reconstituer les angles déconstruits. Un traitement des pignons aveugles créés par les démolitions sera nécessaire dans cette phase.

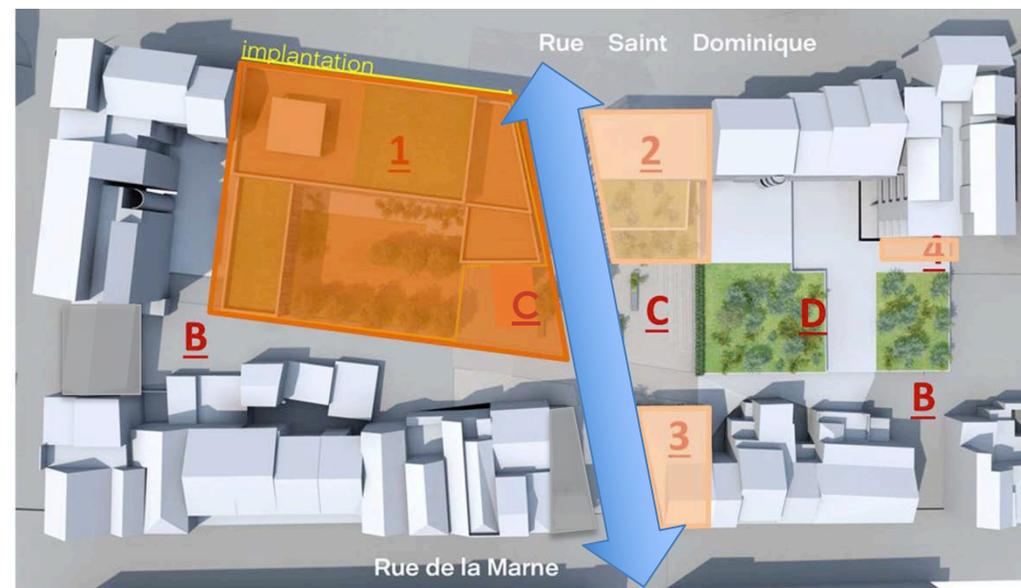
De nouveaux espaces publics verront le jour à la suite des travaux de réaménagement, notamment par la création d'une voirie nouvelle entre la rue de Marne et la rue Saint-Dominique. Une place publique sera créée au croisement de la rue de la Petite Juiverie et de la voie nouvelle afin de ramener la vie au cœur de l'îlot.

Une végétalisation et un aménagement qualitatif du site

Cette opération comprend également le traitement végétalisé de la dalle haute du parking ainsi que de la toiture terrasse du bâtiment arasé au 3 place des 4 fils Aymon (n°4 sur le plan ci-contre).

Le gros des démolitions devrait débuter à l'automne 2019 et les reconstructions s'enchaîner en fonction des dates de finition des différentes phases.

Un réaménagement des arrières des bâtiments rue de la Marne, donnant sur la rue de la Petite Juiverie, sera nécessaire afin de requalifier cet espace rendu plus visible par l'ensemble des travaux.



Opération 1 :

- 1- Ecole d'ingénieurs : Emprise au sol 950 m²
- C- Espace extérieur à intégrer à l'école (200 m² environ)

Opération 2 :

- 2- Bâtiment angle Saint-Dominique : Emprise au sol 385 m²
- 3- Bâtiment angle rue de la Marne : Emprise au sol 166 m²
- 4- Aménagement du pignon : Emprise au sol 55 m²



Voirie nouvelle

- A- Rue créée (domanialité future ville)
- B- Rue de la Petite Juiverie (domanialité ville inchangée)
- C- Place centrale (domanialité future ville)
- D- Jardin et terrasse sur dalle (domanialité Plurial Novilia inchangée)

Plan masse percée Saint-Dominique (Source : Plurial Novilia)



Perspective école d'ingénieurs (Visuel non définitif, Source : Plurial Novilia)

2.5. Campus 3 000

Un objectif de 3 000 étudiants et la création d'un véritable campus universitaire

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD), la Communauté d'Agglomération Châlons Agglo a lancé le programme d'action Campus 3 000 visant à accueillir 3 000 étudiants dans l'enseignement supérieur à Châlons-en-Champagne. Ce programme s'accompagne d'un projet immobilier avec une extension de plus de 2 000 m² de l'IUT.

Cette extension a pour but de créer un campus universitaire regroupant l'IUT, l'ESPE (ancien IUFM), la Maison des Langues, le pôle de recherche, la bibliothèque universitaire, et un espace de coworking et d'entrepreneuriat étudiant.

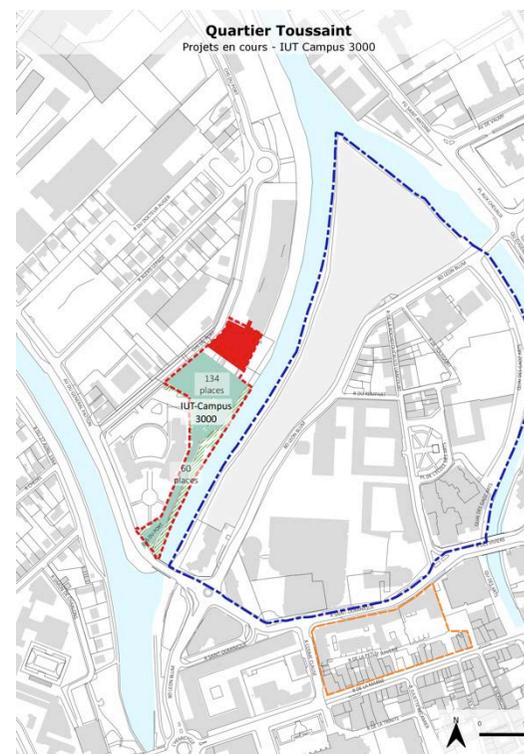
Une augmentation du nombre d'étudiants et de professeurs sur le site de l'IUT

Le projet a été élaboré en vue de répondre aux objectifs étudiants cibles à l'horizon 2020/2022 :

- 889 étudiants de l'URCA (+ 44 % d'effectifs pour l'ESPE, +39 % d'effectifs pour l'IUT, + 60 étudiants dans de nouvelles filières)
- 100 enseignants, intervenants professionnels sur l'année universitaire, s'ajoutant aux enseignants et intervenants actuels sur l'IUT.
- Des personnes extérieures à l'URCA, soit dans l'auditorium (99 places), dans l'espace Vie étudiante (40 places), dans la bibliothèque et maison des langues (95 places).

De nouveaux espaces de stationnement créés

Pour répondre à l'ensemble des besoins en termes de stationnement, 4 emplacements de parkings ont été programmés pour un total de 391 places : voirie ancienne Chaussée du Port (60 places), parking IUT existant avec réaménagement (138 places), parking rond-point de la Dignité (84 places) et parking Patton (99 places).



Positionnement projet Campus 3000 (Source : AUDC)



Projection extension de l'IUT (Source : Châlons Agglo)



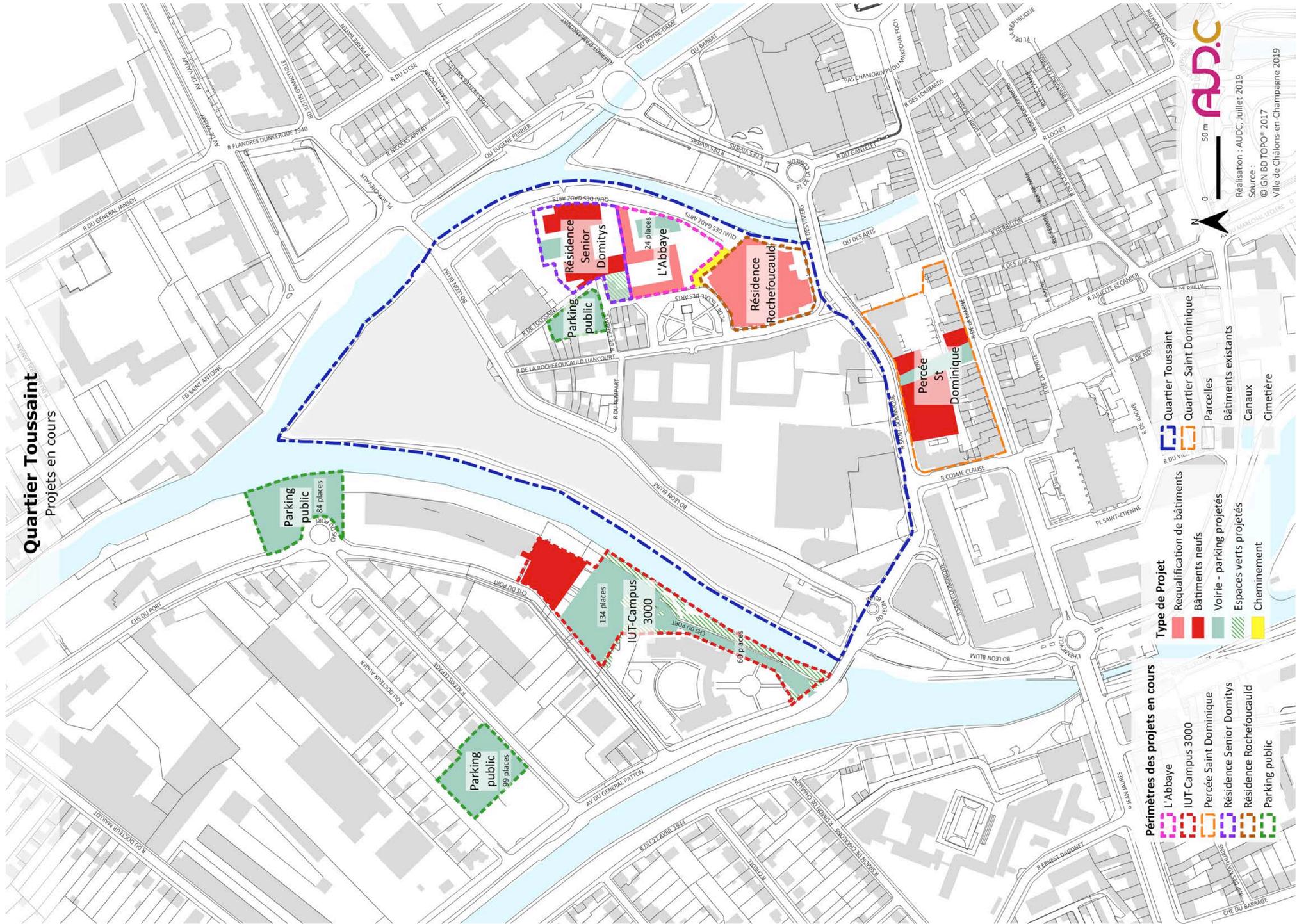
Projection extension de l'IUT (Source : Châlons Agglo)

Constats :

- Contenu des projets :
 - Un site historique réhabilité créant de nouveaux logements attirant de nouveaux habitants ;
 - Un développement important de l'enseignement supérieur sur le pourtour du quartier ;
- Forme urbaine :
 - Des résidences tournées vers le Nau avec des accès principaux le long du quai des Gadz' Arts ;
 - Une création de nouveaux espaces publics à aménager ;
- Liens :
 - Des projets qui limitent les perméabilités au sein du quartier ;
 - Une nouvelle liaison entre l'ENSAM et le centre-ville par la percée Saint-Dominique ;

Enjeux :

- Forme urbaine :
 - Créer des espaces publics qualitatifs en revalorisant le patrimoine ;
 - Revaloriser les arrières des bâtiments le long de la rue de la Petite Juiverie, mis en lumière par le réaménagement de l'îlot ;
 - Travailler le traitement des pieds d'immeubles en lien avec les espaces publics ;
- Liens :
 - Renouer les liens entre les nouveaux projets et le reste du quartier en revalorisant les espaces publics ;
 - Créer des liaisons entre le quai des Gadz' Arts et la place des Arts ;
 - Proposer un cheminement alternatif à la résidence la Rochefoucauld pour la continuité quai des Arts – quai des Gadz' Arts ;
 - Aménager la nouvelle voirie créée par la percée Saint-Dominique en valorisant les circulations douces ;
 - Renforcer les liens entre les éléments forts du quartier, notamment en termes de mobilité douce.



Quartier Toussaint
Projets en cours



Réalisation : AUDC, Juillet 2019
Source : ©IGN BD TOPO® 2017
Ville de Châlons-en-Champagne 2019

- Type de Projet**
- Requalification de bâtiments
 - Bâtiments neufs
 - Voirie - parking projetés
 - Espaces verts projetés
 - Cheminement
- Périmètres des projets en cours**
- L'Abbaye
 - IUT-Campus 3000
 - Percée Saint Dominique
 - Résidence Senior Domitys
 - Résidence Rochefoucauld
 - Parking public
- Quartier Toussaint**
- Quartier Saint Dominique
 - Parcelles
 - Bâtiments existants
 - Canaux
 - Cimetière

3. Mobilité

3.1. Connexion à la ville

Une position privilégiée mais un quartier enclavé

Le quartier Toussaint dispose d'une situation privilégiée à proximité directe de l'hypercentre et fait partie intégrante de l'îlot des savoirs défini par le Schéma directeur du centre-ville.

Il s'agit cependant d'un quartier enclavé par différents éléments structurants encourageant son contournement. En effet, la présence du canal Saint Martin, du Mau, du cimetière ainsi que du boulevard Léon Blum au nord constitue une barrière forte entre le quartier et le reste de l'îlot des savoirs (IUT). De même, la rue Saint Dominique, très passante, est renforcée par l'architecture des bâtiments pour donner une impression de barrière entre le quartier Toussaint et le reste du centre-ville au sud.

Des entrées de quartier limitées par la présence de l'eau

Trois ponts connectent le quartier avec le reste de la ville. Au nord, le pont des Mariniers permet l'accès au quartier Chanzy et au faubourg Saint-Antoine. Au sud-est, le pont des Viviers prolonge la rue Saint-Dominique vers le centre ancien et le quartier Notre-Dame. Au sud-ouest, le giratoire Blum-Patton marque la liaison du quartier vers le pont du Canal Saint-Martin et l'avenue Patton ainsi que la continuité du boulevard Léon Blum vers le sud.

Des connections piétonnes quasi-inexistantes

Le quartier Toussaint dispose également d'un accès piéton vers le centre-ville, via le quai des Arts pouvant être relié au quai des Gadz' Arts par un cheminement le long de la résidence la Rochefoucauld. Cependant, aucun accès n'existe actuellement entre le quai des Gadz' Arts et le cœur du quartier, en dehors d'un cheminement traversant la résidence la Rochefoucauld.

Constats :

- Une position centrale au sein du centre-ville ;
- Des voies de transport reliant le quartier à la ville ;
- Un aménagement de voiries créant un effet de barrière ;
- Un quartier enclavé.

Enjeux :

- Reconnecter le quartier au reste de la ville ;
- Requalifier les entrées du quartier.



Pont des Mariniers (Source : AUDC)



Giratoire Blum-Patton et Pont Patton (Source : AUDC)



Entrée piétonne par la résidence de la Rochefoucauld (Source : AUDC)



Pont des viviers (Source : AUDC)

3.2. Circulation routière

Une voiture omniprésente

La voiture est un élément omniprésent au sein du quartier Toussaint, notamment du point de vue de la place qui lui est accordée sur la voirie. La circulation au sein de ce quartier est tout à fait particulière, en raison de la différence dans la hiérarchie des voies.

Une barrière routière encadrant le quartier

Deux artères principales entourent le quartier Toussaint : le boulevard Léon Blum et la rue Saint-Dominique. Comme évoqué précédemment, ces deux axes forment une barrière routière entre le quartier et le reste de la ville.

Une circulation complexe, majoritairement à sens unique

Ces deux axes principaux sont reliés entre eux par un axe routier transversal, la rue de la Rochefoucauld-Liancourt qui traverse le cœur du quartier Toussaint. Une partie de cette rue est à sens unique entre le boulevard Léon Blum et la place des arts. Cette portion, entre le boulevard Léon Blum et la rue de l'Abbaye a été aménagée en zone de rencontre où piéton et véhicule partagent la voirie. Le reste du quartier est catégorisé comme une zone limitée à 30 km/h.

La circulation au cœur du quartier est également en sens unique et notamment autour de la place des arts, le long de la rue de l'Abbaye et la portion de la rue de Toussaint la rejoignant.

Une voirie dédiée avant tout à la voiture

La rue du rempart ne fait, quant à elle, pas partie de la zone de rencontre en sens unique étant, au contraire, à double sens de circulation. La largeur de cette voirie est néanmoins peu large pour le croisement des véhicules (environ 4,5 m), ce qui impacte l'espace attribué au piéton.



Rue Saint-Dominique (Source : AUDC)



Boulevard Léon Blum (Source : AUDC)



Rue du rempart (Source : AUDC)



Zone piétonne rue la Rochefoucauld-Liancourt (Source : AUDC)



Entrée rue la Rochefoucauld-Liancourt sud (Source : AUDC)



Entrée rue la Rochefoucauld-Liancourt nord (Source : AUDC)

Un quai des Gadz' Arts envahi par la voiture

La circulation sur le quai des Gadz' Arts est également en double sens bien que celui-ci soit en impasse, se terminant sur la dalle de la résidence de la Rochefoucauld. La végétation envahissante et le stationnement sauvage le long de la rue peuvent rendre la circulation compliquée pour les voitures comme pour les piétons.

La place des Arts, un giratoire plus qu'un espace public

La place des Arts est le cœur de la circulation au sein du quartier Toussaint en raison de son positionnement central entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Léon Blum. De plus, son aménagement avec des voiries en sens unique la contournant lui confère une fonction de giratoire plus que d'espace public à proprement parler.

Un mode de circulation qui ne peut être modifié pour un certain nombre de rues

En raison de leurs configurations ainsi que des besoins existants, certaines rues ne peuvent subir de modifications dans leurs circulations. Ainsi, la rue de la Rochefoucauld-Liancourt, entre le boulevard Léon Blum et la place des Arts, est déjà aménagée en zone de rencontre et ne peut donc pas accueillir un autre type de circulation. Seul le sens de circulation pourrait être modifié pour cette rue.

De même, le quai des Gadz' Arts, de par son statut d'impasse, impose de conserver une circulation en double sens afin de desservir les entrées de parkings de la nouvelle résidence seniors et de l'Abbaye de Toussaint.

En raison de leurs largeurs réduites, les rues de Toussaint et de l'Abbaye ne peuvent pas non plus accueillir une circulation autre qu'à sens unique.

La place des Arts, un point central du réaménagement du quartier

La circulation automobile interne au quartier dispose donc de contraintes particulières pouvant impacter tout projet d'aménagement. De même, toute modification de la circulation sur le quartier doit se faire en coordination avec une requalification de la place des Arts, point central du site.



Le quai des Gadz'Arts envahi par la voiture (Source : AUDC)



Rue de la Rochefoucauld-Liancourt sur la place des Arts (Source : AUDC)



La place des Arts dédiée à la voiture (Source : AUDC)

Un manque de cohérence dans la hiérarchie des continuités

Les continuités routières ne sont donc pas toutes du même ordre sur le quartier, notamment la rue la Rochefoucauld-Liancourt qui propose deux entrées sur le quartier totalement différentes. En effet, une entrée est en sens unique, aménagée en zone de rencontre alors que l'autre extrémité est en double sens aménagée pour faciliter l'entrée des véhicules. Il y a donc une incohérence dans l'aménagement de ces deux entrées de quartier.

Un arrêt de transport en commun du quartier bien desservi par le réseau urbain

Du point de vue de la desserte en transport en commun, le quartier ne dispose que d'un seul arrêt de bus pour le réseau SITAC, l'arrêt « Marne ». L'ensemble des habitations du quartier se situent à moins de 500 mètres de cet arrêt. Quatre lignes de transport urbain effectuent des arrêts, les lignes 1, 3, 4 et 7. Celles-ci permettent d'accéder à de nombreuses infrastructures importantes de l'agglomération, telles que : la gare, l'hôpital, les zones commerciales Centre Ouest et Croix Dampierre, le lycée Oehmichen ou encore la cité administrative.

Des arrêts complémentaires existant à proximité

De plus, l'arrêt « Lycée Bayen », sur le quai Perrier de l'autre côté du Mau, également à moins de 500 mètres des habitations du quartier, permet d'accéder aux lignes 2 et 6. Ces deux lignes supplémentaires permettent d'avoir accès à la zone commerciale du Mont Héry, ou encore au parc industriel Recy/Saint-Martin.

Un quartier globalement bien desservi par les transports en commun

Ainsi, la desserte en transport en commun du quartier Toussaint semble satisfaisante pour les besoins de ces habitants, les différents arrêts se situant chacun à moins de 5 minutes à pied depuis l'ensemble du quartier. En effet, les principales lignes urbaines desservent un des deux arrêts situés à proximité du quartier Toussaint permettant d'accéder aux différentes infrastructures de la ville et de l'agglomération.

Constats :

- Un quartier enclavé par des barrières routières ;
- Une circulation principalement en sens unique ;
- Une place des arts ayant fonction de giratoire ;
- Une voiture omniprésente sur l'ensemble du quartier ;
- Des contraintes de circulation impactant les projets d'aménagement ;
- Un manque de cohérence dans les hiérarchies routières ;
- Une bonne desserte en transport en commun.

Enjeux :

- Atténuer l'effet barrière des infrastructures routières bordant le quartier ;
- Repenser la place de la voiture dans le quartier ;
- Revoir la circulation du quartier en lien avec la requalification des espaces publics.
- Aménager les entrées de quartier en cohérence entre elles



Arrêts du réseau SITAC rue des Viviers (Source : AUDC)

3.3. Circulations douces

Une place dédiée au piéton très réduite

En raison de l'importance de la voiture au sein du quartier Toussaint, la place dédiée aux mobilités douces est souvent réduite, voire inexistante. En effet, en dehors de 3 cheminements, la place dédiée au piéton se résume aux trottoirs, régulièrement envahis par l'automobile.

Une rue Toussaint piétonnisée pour sécuriser l'école du Mau

La portion de la rue de Toussaint entre le Boulevard Léon Blum et la rue de l'Abbaye a été intégralement coupée de la circulation automobile par la mise en place de plots en béton. Cet aménagement a été fait afin de sécuriser l'entrée de l'école élémentaire du Mau.

Un quai des Gadz' Arts ne laissant pas de place aux modes doux

Le quai des Gadz' Arts, par son statut d'impasse longeant une voie d'eau, devrait avoir vocation à accueillir des cheminements doux dans un cadre agréable et apaisé. Cependant, en raison du stationnement sauvage très présent ainsi que de la végétation envahissante, il n'existe pas d'emplacement dédié au piéton. Un cheminement bas le long du Nau a été aménagé sur une portion du quai mais un manque d'entretien des berges ainsi que de la végétation constitue un frein à son utilisation.

La résidence la Rochefoucauld, espace clé des circulations douces

Le dernier espace entièrement dédié au piéton est également un point clé de la circulation douce au sein du quartier. En effet, le cheminement passant par la résidence de la Rochefoucauld est actuellement l'unique lien entre la place des Arts et le quai des Gadz' Arts ainsi qu'entre le quai et la rue Saint-Dominique. Cet espace, entièrement dédié aux mobilités douces, sera privatisé dans le cadre de la requalification de la résidence, ce qui impose de trouver une alternative afin de conserver les connexions vers le quai.



La rue Toussaint sécurisée par des plots en béton (Source : AUDC)



Le quai des Gadz'Arts sans aménagement pour les modes doux (Source : AUDC)



Le cheminement doux de la résidence la Rochefoucauld (Source : AUDC)



Le cheminement le long du Nau détérioré (Source : AUDC)



Les trottoirs étroits de la rue du Rempart (Source : AUDC)

Une zone de rencontre plus orientée pour les voitures que pour les piétons

L'extrémité de la rue de la Rochefoucauld-Liancourt entre le boulevard Léon Blum et la place des Arts a été aménagée en zone de rencontre afin d'encourager le partage de la voirie entre piéton et automobilistes. Cet aménagement, censé apaiser les circulations en délimitant les espaces seulement par un traitement différent des matériaux au sol, n'accorde que très peu de place au piéton. En effet, la zone piétonne est régulièrement envahie, que ce soit par le stationnement ou la présence de poubelles, empêchant donc un partage équilibré de la voirie.

Des difficultés de circulation pour les piétons le long du boulevard

Le pourtour du quartier est, quant à lui, dédié à l'automobile avec la rue Saint-Dominique et le boulevard Léon Blum. Si la rue Saint-Dominique propose des trottoirs suffisamment larges pour que les piétons puissent y circuler confortablement ce n'est pas forcément le cas pour le boulevard. En effet, le trottoir longeant le cimetière est ponctué d'arbres prenant le pas sur l'espace dédié au piéton, rendant la circulation difficile, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite. L'autre côté du boulevard est plus adapté même si des voitures empiètent régulièrement sur le trottoir. Cependant, seulement deux passages piétons existent aux extrémités du boulevard compliquant la traversée des piétons.

Des continuités douces peu lisibles avec le reste centre ancien

Le quartier de Toussaint dispose d'une position de pivot pour l'ensemble des liaisons douces qui pourraient exister entre le nord et le sud du centre-ville. En effet, une grande portion du centre ancien, tel que le quai des Arts, a été réaménagée afin de faciliter les mobilités douces, et notamment piétonnes. Cependant, la rue Saint-Dominique et la faible lisibilité des cheminements existant sur le site sont un frein aux liens entre le quartier et le centre-ville. La percée Saint-Dominique créera une nouvelle liaison entre le quartier et les jardins mais celle-ci s'arrêtera à l'ENSAM qui constituera une nouvelle barrière dans les mobilités vers le nord.



Trottoir impacté par les plantations d'arbres le long du boulevard Léon Blum (Source : AUDC)



Trottoir détérioré le long du boulevard Léon Blum (Source : AUDC)



Trottoir aménagé le long de la rue Saint-Dominique (Source : AUDC)



Trottoir aménagé le long de la rue Saint-Dominique (Source : AUDC)



Continuité douce sur le quai des Arts (Source : AUDC)



Continuité douce par la résidence la Rochefoucauld (Source : AUDC)

Peu de continuités douces à l'échelle agglomérée

Il n'existe à ce jour aucune continuité douce entre le centre ancien et le nord de la ville, hormis la voie verte sur la rive gauche du canal latéral à la Marne, excentrée par rapport au centre-ville. Cette voie verte est rattachée à la rive droite en certains points, notamment au Grand Jard, par le pont Jean Jaurès et par la passerelle donnant sur l'avenue Patton.

Des liaisons douces à aménager proches avec lesquelles se rattacher

Les berges du canal Saint-Martin présentent une opportunité pour les déplacements doux en fournissant un espace non envahi par la voiture et permettant de relier différents points de la ville. En effet, il existe un cheminement d'usagers longeant la rive gauche du canal à partir de l'IUT jusqu'au pont de l'avenue Becquerel. Un aménagement pourrait compléter cette liaison jusqu'à Saint-Martin-sur-le-Pré.

Une opportunité de traversée piétonne nord-sud du centre-ville

En utilisant ce cheminement d'usage et en le reliant au quai des Gadz' Arts par une passerelle, il est possible de créer une liaison allant de Saint-Martin-sur-le-Pré au Petit Jard en passant par le quai des Arts et la rue Lochet devant être réaménagée.

Un axe structurant nord-sud prévu par le Schéma directeur cyclable

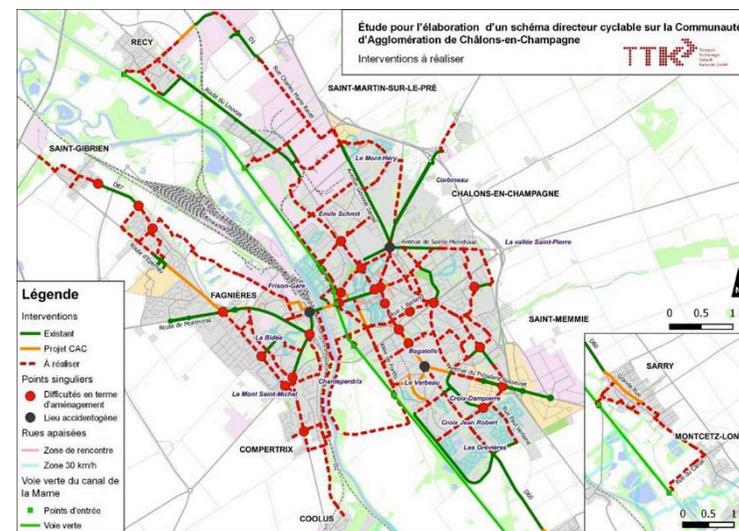
Le quartier Toussaint se situe à une position idéale pour répondre à l'objectif du Schéma directeur cyclable de l'Agglomération de créer de grands axes structurants, et notamment l'axe nord-sud reliant Recy à Sarry. En l'absence de connexion au nord par le quartier Toussaint, cet axe suit le faubourg Saint-Antoine via des bandes cyclables, ce qui propose un cheminement peu qualitatif pour l'usager. Un aménagement cyclable le long du boulevard Léon Blum reliant ainsi l'axe nord-sud à l'axe est-ouest est également proposé. Les cheminements le long des canaux ne sont donc pas mis en valeur dans le Schéma, du moins en ce qui concerne le quartier Toussaint.

Constats :

- Une rue piétonnisée pour sécuriser l'école primaire ;
- Un quai envahi par la voiture et la végétation ;
- Un cheminement résidentiel central pour les mobilités douces ;
- Un partage compliqué de l'espace dans la zone de rencontre ;
- Des trottoirs pas toujours adaptés aux PMR ;
- Un manque de lisibilité dans les continuités douces ;
- Des opportunités de continuités à plus grande échelle.

Enjeux :

- Réaménager le quai des Gadz' Arts pour redonner sa place aux mobilités douces ;
- Revoir la circulation douce sur le boulevard Léon Blum ;
- Prévoir une alternative à la liaison résidentialisée entre le quai des Arts et le quai des Gadz' Arts ;
- Renforcer les liaisons douces nord-sud à l'échelle de l'ensemble de la ville ;
- Créer des entrées douces qualitatives au quartier ;
- Préserver les liens entre le quartier et les canaux.



Recensement cheminements cyclables existants et à créer selon le Schéma directeur cyclable (Source : TTK GmbH)

3.4. Stationnement

Un quartier utilisé comme lieu de stationnement pour le centre-ville

L'omniprésence de la voiture se fait également sentir en raison de la place prise par le stationnement au sein du quartier Toussaint. En effet, sa position proche du centre-ville tout en étant hors de la zone de stationnement payant en fait le lieu idéal pour garer son véhicule.

Un total de 75 places de stationnement marquées sur voirie

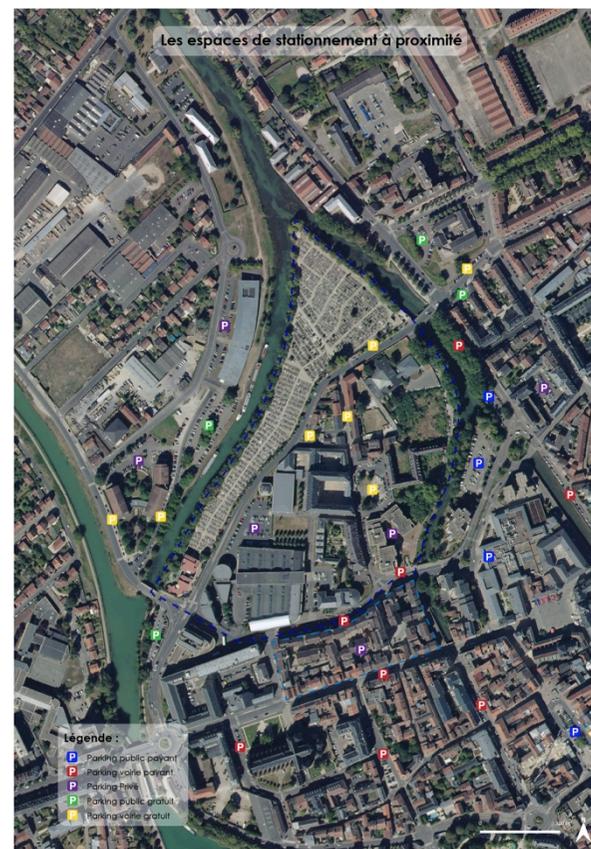
Des marquages au sol délimitent certaines zones de stationnement au sein de quartier qui reste néanmoins envahi par le stationnement sauvage. Ainsi, la place des arts à elle seule propose 50 places de stationnement sur son pourtour, complétées par 8 places rue du rempart, 7 places dans la zone de rencontre de la rue la Rochefoucauld-Liancourt ainsi que 10 places dans la partie nord du boulevard Léon Blum pour un total de 75 places signalées.

Des stationnements privés pour répondre aux besoins des résidences

Ces places le long des voiries sont également complétées par des stationnements privés, situés à différents endroits du quartier. Ainsi, la résidence la Rochefoucauld dispose de son propre parking souterrain de 102 places pour les résidents et l'ENSAM son espace de stationnement réservé aux étudiants. De même, la nouvelle résidence de l'Abbaye disposera de son propre parking de surface et celle de la Clef des Arts (Domitys) d'un parking souterrain pour ses résidents.

Un quartier envahi par la voiture

Si le quartier propose un total de 75 places marquées, le nombre de véhicules présents est régulièrement beaucoup plus important. En effet, des comptages mettent en avant des totaux de 100 à 150 véhicules stationnés sur le site. Le quai des Gadz' Arts étant la zone la plus problématique car ne disposant d'aucun marquage au sol et se situant en impasse. Cependant, de 10 à 45 véhicules ont pu être comptabilisés le long de cette voirie et ce malgré le chantier de construction de l'abbaye de Toussaint et de la résidence seniors.



Positionnement des espaces principaux de stationnement (Source : AUDC)



Le parking des viviers peu utilisé (Source : AUDC)



Parking sauvage le long du quai des Gadz' Arts (Source : AUDC)

683 places de stationnements supplémentaires dans les parkings publics à proximité

En complément de ces différents espaces de stationnement, il existe des parkings publics à proximité proposant des places de stationnements supplémentaires. Ainsi, le parking des viviers, de l'autre côté du Nau propose 100 places et le parking de la Galerie de l'Hôtel de Ville (GHV) en propose 583 (285 par abonnement).

Des stationnements publics gratuits de nuit

Ces stationnements publics supplémentaires sont payants de 9h à 12h et de 14h à 19h hors dimanches et jours fériés. Les parkings sont donc gratuits de 19h à 20h et disponibles pour du stationnement résidentiel. Le parking GHV propose également une heure de stationnement gratuite. Le tarif des différents parkings payants est de 0,40 € par quart d'heure supplémentaire. Des abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels, peuvent également être souscrits au prix de 40,80 et 448,80 €.

Le parking GHV, positionné idéalement mais délaissé par les usagers

En raison de la gratuité du stationnement dans le quartier Toussaint les voiries sont régulièrement envahies par les véhicules stationnés alors que les parkings payants à proximité restent sous-utilisés. En effet, le parking GHV, pourtant dans une position idéale pour desservir le centre-ville ne dispose d'un pic d'occupation que le samedi matin, jour de marché, et seulement à 65 % du total de places disponibles (comptage Parkeon 2016).

Le parking des viviers sous-utilisés, hors circonstances exceptionnelles

Le parking des viviers, quant à lui, ne franchit les 50 % d'occupation que rarement pour les jours de marché ou lors d'événements particuliers. Ainsi, un comptage réalisé en août et septembre 2019 montre que ce parking atteint 51 % d'occupation le samedi matin (dont 21 camions) et jusqu'à 77 % le jour d'un spectacle du cirque en centre-ville. De plus, le samedi matin, le parking accueille les véhicules des commerçants ayant un stand sur le marché.

Constats :

- Un quartier servant d'espace de stationnement gratuit pour le centre-ville ;
- Une grande capacité de stationnement ;
- Une sur-occupation ponctuelle des secteurs gratuits néfaste à la qualité des espaces publics ;
- Des parkings publics gratuits la nuit mais sous-utilisés.

Enjeux :

- Revoir l'équilibre entre les stationnements payants et gratuits dans le quartier, notamment sur la place des Arts ;
- Requalifier le quai des Gadz' Arts pour éviter le stationnement sauvage ;
- Faciliter l'usage des parkings publics pour les résidents du quartier.

4. Environnement

4.1. Altimétrie

Une altimétrie globalement constante sur le quartier

Le quartier Toussaint est globalement sur le même niveau d'un point de vue topographique avec une altimétrie moyenne à 82 mètres. Seuls certains points particuliers du site ressortent par rapport aux autres.

La résidence la Rochefoucauld, un point haut du quartier

En effet, la résidence la Rochefoucauld se situe sur un point plus haut que le reste du quartier en raison de la dalle de parking souterrain sur laquelle elle est construite. Cette différence de hauteur, notamment entre la résidence et le quai des Gadz' Arts implique des aménagements particuliers facilitant l'accès aux usagers, et notamment aux personnes à mobilité réduite.

Des berges globalement au même niveau

Le quai des Gadz' Arts se situe au même niveau que le parking des Viviers se situant de l'autre côté du Nau. Cette disposition faciliterait une liaison possible entre les deux rives. En revanche, le quai de l'IUT se trouve légèrement plus bas que l'extrémité du cimetière de l'ouest, différence de niveau qu'il faudra prendre en compte dans tout projet de liaison.

Un écart de niveau important d'un bord à l'autre de l'îlot Saint-Dominique

L'îlot Saint-Dominique, quant à lui, présente une différence de niveau notable entre la rue Saint-Dominique et la rue de la Marne. En effet, la rue de la Marne se situe en moyenne à 86 mètres d'altitude, allant jusqu'à 88 mètres pour certaines portions de l'îlot alors que la rue Saint-Dominique se situe en moyenne à 82 mètres. Cette différence est à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement de la percée.

Constats :

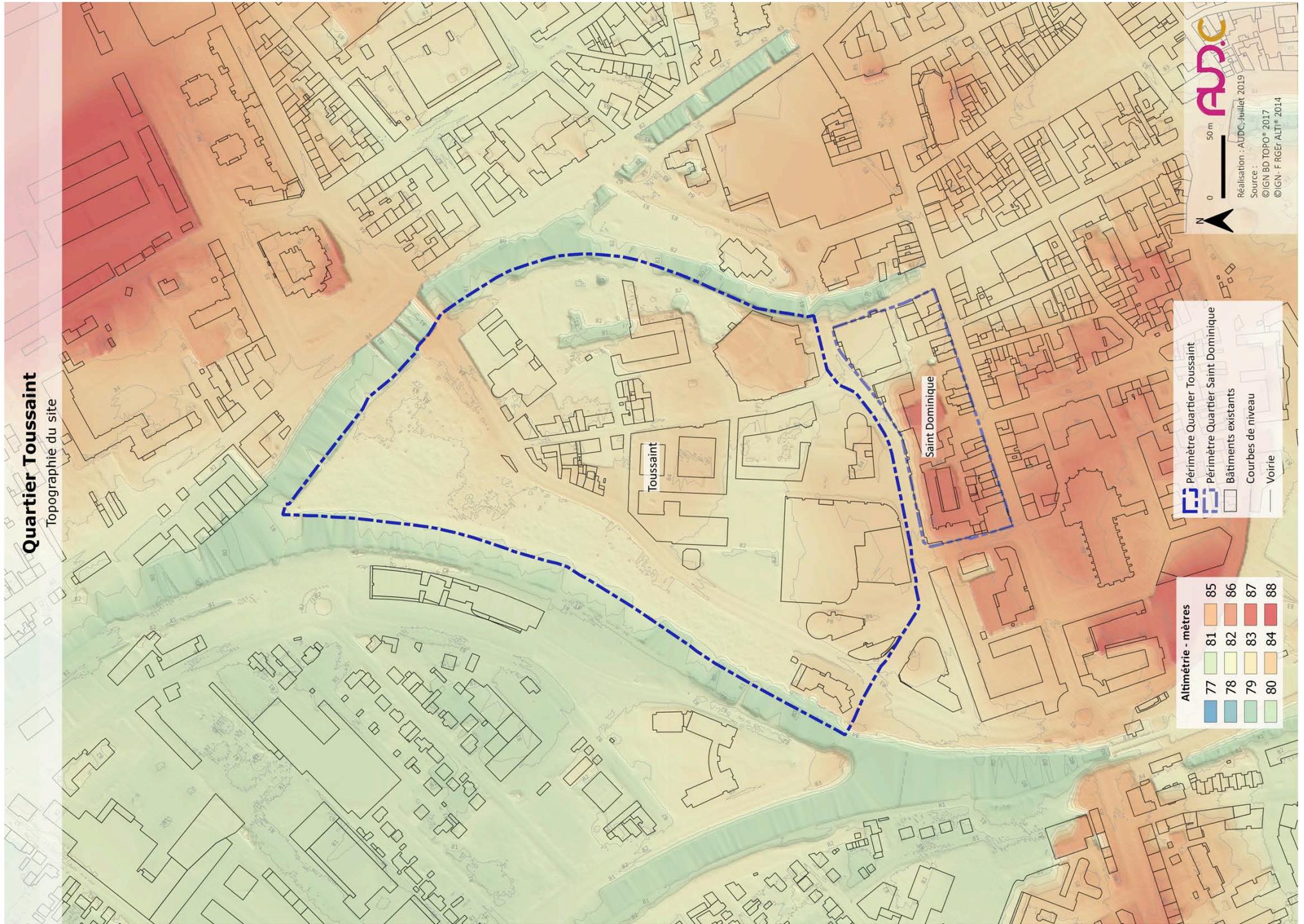
- Un quartier globalement cohérent d'un point de vue topographique ;
- Un point haut constitué par la résidence la Rochefoucauld ;
- Une altimétrie quasiment identique d'un bord à l'autre du Nau et du canal Saint-Martin ;
- Des écarts de niveau importants entre le nord et le sud de l'îlot Saint-Dominique.

Enjeux :

- Profiter de la topographie des berges pour créer des liaisons entre elles ;
- Aménager la circulation douce au-dessus de la dalle de la résidence la Rochefoucauld ;
- Tenir compte de la différence de niveau de l'îlot Saint-Dominique pour l'aménagement des espaces publics.

Quartier Toussaint

Topographie du site



Altimétrie - mètres

77	81	85
78	82	86
79	83	87
80	84	88

Quartier Toussaint

- Périmètre Quartier Toussaint
- Périmètre Quartier Saint Dominique
- Bâtiments existants
- Courbes de niveau
- Voirie

AUDC

Réalisation : AUDC - Juillet 2019
Source :
© IGN BD TOPO® 2017
© IGN - FRGÉ ALT® 2014

0 50 m

N

4.2. Végétalisation et qualité paysagère

Une qualité paysagère contrastée dans le quartier

D'un point de vue paysager, le quartier Toussaint est très diversifié. En effet, la présence du Nau et de monuments historiques offre une plus-value paysagère importante au quartier grâce à la végétalisation de ses berges et à la valeur patrimoniale de leurs façades. Cependant, un contraste est marqué par rapport au reste du quartier et des façades d'habitations de moindre qualité visuelle.

Une berge végétalisée pouvant constituer une barrière

La majeure partie de la végétation sur le quartier se trouve au niveau des berges du Nau et du Mau. Cette végétation, laissée à elle-même, prend la place de l'usager piéton et peut constituer une barrière végétale limitant la visibilité d'une berge à une autre. De plus, cette végétation importante peut également constituer un frein à l'usage des berges basses le long du Mau par les piétons et, au contraire, encourager les comportements dégradants.

Un espace en friche destiné à se transformer en espace vert paysager

La parcelle entre l'abbaye de Toussaint et la résidence accueille actuellement une importante végétation en friche destinée à devenir un espace vert paysager privé dans le cadre des travaux de requalification de l'abbaye. Une portion de cet espace sera également dédiée à la mise en place d'un cheminement doux qui devra prendre en compte un traitement végétal des bordures.

Une résidence à l'aménagement paysager minimal

La résidence la Rochefoucauld dispose également d'espaces extérieurs végétalisés même s'ils consistent principalement en bandes de pelouse et haies basses le long des façades des bâtiments. La berge immédiate du Nau le long de la parcelle est quant à elle séparée par une clôture et la végétation peut s'y développer en liberté.



Accès au quai bas du Mau (Source : AUDC)



Barrière végétale le long du quai des Gadz' Arts (Source : AUDC)



Berge du Nau le long de la résidence la Rochefoucauld (Source : AUDC)



Haies arbustives le long de la résidence la Rochefoucauld (Source : AUDC)

Quelques arbres disséminés dans le quartier

La végétation au sein du reste du quartier reste très minimale avec une place des Arts ne comportant que 4 arbres et des bandes de pelouse, pour certaines très endommagées. 2 arbres et quelques buissons sont également présents au niveau du parking de la rue du Rempart. De plus, une plantation d'alignement est présente sur le boulevard Léon Blum, le long du mur du cimetière de l'ouest.

Des cônes de vue intéressants depuis le quartier

Le quartier dispose également de quelques vues particulièrement intéressantes sur le paysage urbain environnant. En effet, le quai des Gadz' Arts permet un visuel sur le quai Perrier lui faisant face et ses façades de briques ainsi que sur la collégiale Notre-Dame-en-Vaux en certains points ou, a minima, sur ses flèches. De même, la rue la Rochefoucauld-Liancourt, de par sa forme rectiligne, offre un cône de vue sur l'entrée monumentale du cimetière de l'ouest d'un côté et sur l'entrée de la place des 4 fils Aymon de l'autre.

Des percées visuelles vers le quartier et son patrimoine

Des points de vue peuvent également être intéressants de la ville vers le quartier, notamment vers l'abbaye de Toussaint qui constitue un élément architectural d'importance dans le paysage du quartier. Le quai Perrier pourrait permettre une visibilité sur les façades rénovées de l'abbaye si le quai des Gadz' Arts ne comportait pas une barrière végétale. De même, des percées visuelles peuvent exister le long de la rue Saint-Dominique vers l'intérieur de l'ENSAM.

Constats :

- Une qualité paysagère contrastée ;
- Une barrière végétale formée par le quai ;
- Une friche amenée à évoluer en espace vert ;
- Un aménagement végétal minimal dans les résidences ;
- Des cônes de vue intéressants vers et depuis le quartier.

Enjeux :

- Créer un maillage plus affirmé de continuités paysagères ou naturelles ;
- Retrouver des percées visuelles.

5. Espace public

5.1. Ambiance du site

Des espaces publics sous-valorisés

Les espaces publics du quartier Toussaint ont une vocation fortement fonctionnelle par nécessité, favorisant les déplacements mais décourageant une occupation plus longue des espaces. Ainsi, la place des Arts qui dispose d'une valeur patrimoniale indéniable en faisant le lien entre l'abbaye de Toussaint et les bâtiments de l'ENSAM, tous deux classés aux monuments historiques. Or, cette place n'est que peu valorisée en raison de son caractère fonctionnel de rond-point et de zone de stationnement laissant peu de place à l'usager piéton.

Une valeur paysagère mise de côté

Le quartier dispose également d'un atout paysager majeur avec la présence du Nau, du Mau et de leurs berges encore végétalisées. Cette valeur ajoutée de la présence de l'eau le long des canaux n'est pas mise à profit dans les aménagements de ces berges. En effet, le quai des Gadz' Arts n'est pas du tout aménagé pour les usagers hors automobile décourageant ainsi l'usage de loisirs de ce quai. De plus, les seuls aménagements existants ne se situent que sur le quai bas, peu utilisé et endommagé en certains points.

Un patrimoine aquatique mis en valeur pour le tourisme

Le Nau offre également une opportunité au quartier avec la présence du spectacle des « métamorph'eau'ses » dont le tracé met en valeur les éléments patrimoniaux du centre-ville par des jeux de lumières et sonores. Des illuminations existent sur le pont des mariners et au niveau de l'abbaye de Toussaint sur le Nau avec un cygne lumineux déconstruit. Le point de départ des balades en barque se situe également à proximité le long du quai des Arts.



Espace public de la place des Arts aménagée pour le passage (Source : AUDC)



Berges du Mau végétalisées (Source : AUDC)



Illumination du pont des mariners (Source : Christophe Manquillet)



Chemin le long des berges du cimetière (Source : AUDC)

Une ambiance nocturne relativement calme

Le quartier Toussaint ayant une forte vocation résidentielle, l'ambiance nocturne du site reste relativement calme. En effet, l'aménagement des différents espaces publics, notamment la place des Arts et le quai des Gadz' Arts, et leur éclairage n'invitent pas à leur utilisation nocturne.

Une activité nocturne uniquement sur les franges du quartier

L'activité nocturne se situe principalement sur le pourtour du quartier mais ne pénètre pas en son cœur. Ainsi, le spectacle des métamorph'eu'ses ne fait que longer le quartier par le Nau sans tirer profit, ni valoriser les monuments historiques que sont l'abbaye et l'ENSAM. De plus, les étudiants de celui-ci disposent de tous les équipements nécessaires au sein même de l'école et n'ont donc pas besoin de sortir de l'enceinte, réduisant ainsi les interactions entre les étudiants, le reste du quartier et même le centre-ville.

Le cimetière, un espace public spécifique offrant des opportunités d'aménagement

Le quartier dispose également d'un très grand espace public ayant une vocation très spécifique : le cimetière de l'ouest. En effet, il occupe une surface importante du quartier même s'il n'est accessible que de 8h30 à 18h30. Cet espace clos coupe le reste du quartier de l'accès au canal Saint-Martin et d'une partie du Mau, dont les berges ne sont dédiées qu'à la végétation alors qu'elles pourraient constituer un cheminement doux idéal vers le nord de la ville.

Constats :

- Une sous-valorisation des espaces publics ;
- Un manque de mise en avant de la valeur paysagère et patrimoniale ;
- Une présence de l'eau mise en valeur pour le tourisme ;
- Une ambiance nocturne calme ;
- Un cimetière pouvant constituer une opportunité.

Enjeux :

- Mettre en valeur les espaces publics du quartier, notamment la place des Arts et le quai des Gadz' Arts ;
- Profiter des berges le long du cimetière pour compléter les cheminements doux du centre-ville ;
- Encourager les usagers à profiter des espaces publics du quartier par des aménagements adaptés en faveur des modes doux.

5.2. Mobilier urbain

Une absence de cohérence du mobilier urbain dans le quartier

Le quartier Toussaint dispose d'une très grande diversité et d'un manque de cohérence entre les différents éléments de mobilier urbain. En effet, ces éléments peuvent avoir un style différent entre portions d'un même espace avec, par exemple, deux types de luminaires différents d'un bout à l'autre de la rue la Rochefoucauld-Liancourt.

Un aspect qualitatif uniquement pour certaines zones

L'aspect qualitatif du mobilier est en général peu utilisé afin de favoriser une fonctionnalité des différents éléments. Cependant, certaines portions plus récentes présentent une volonté d'amélioration de la qualité du mobilier. Ainsi, le haut de la rue la Rochefoucauld-Liancourt, aménagé en zone de rencontre, montre un effort dans le choix des luminaires, suspendus aux murs et dans un style similaire à ceux utilisés pour la place des Arts.

Du mobilier sur mesure pour la place des Arts préconisé

Le Schéma directeur du centre-ville de Châlons-en-Champagne préconise certaines orientations pour le choix du mobilier urbain. Ainsi, si le mobilier standard de la ville continuera d'être utilisé pour l'ensemble du centre-ville, certains sites, dont la place des Arts, ont été identifiés pour proposer un aménagement sur mesure.

Un concept nouveau « d'îles » pour aménager les espaces publics châlonnais

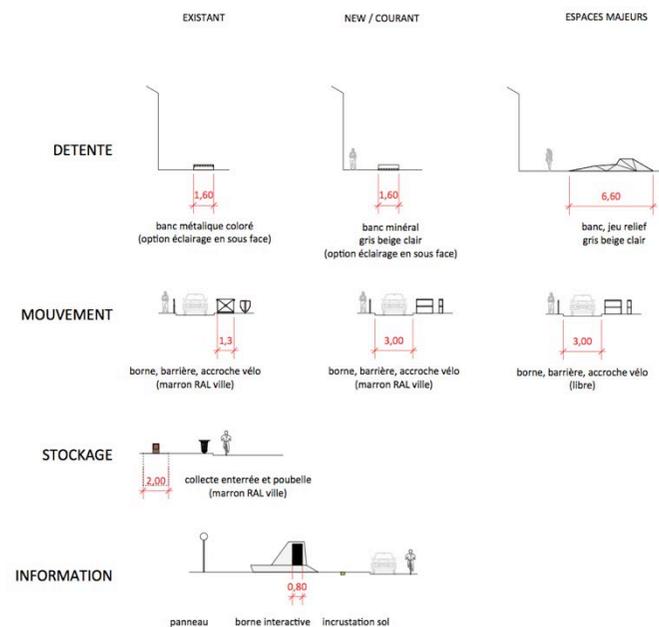
Le Schéma définit également un concept « d'îles » aménagées dans certains espaces publics, pouvant avoir un caractère éphémère. Ces « îles » sont définies comme des espaces à part dans le tissu urbain ayant un usage différent de l'une à l'autre et devant apporter un « plus » aux espaces habituels que sont les voies de circulation, trottoirs, parcs, stationnements, etc.

Constats :

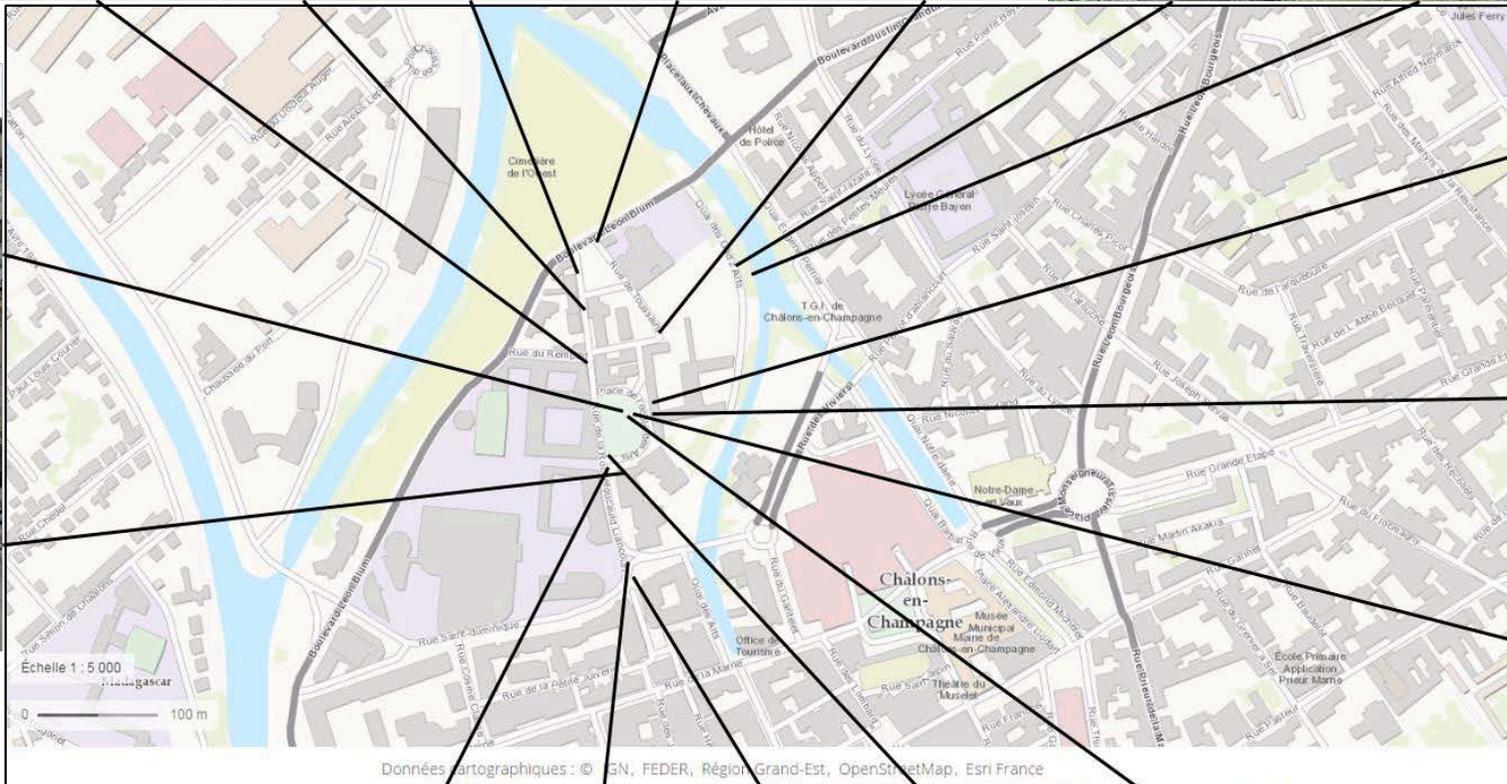
- Une absence de cohérence dans le mobilier urbain ;
- Un manque de qualité en dehors de certaines zones ;
- Une préconisation de mobilier sur mesure pour la place des Arts par le Schéma directeur ;
- Un concept d'aménagement « d'île » par le Schéma.

Enjeux :

- Mettre en cohérence le mobilier urbain à l'échelle du quartier et de la ville ;
- Adapter les concepts et préconisations développés par le Schéma directeur.



Choix du mobilier urbain (Source : Schéma directeur du centre-ville de Châlons-en-Champagne)



Positionnement des éléments de mobilier urbain dans le quartier Toussaint (Source : F. FONTANAUD, stage de fin d'étude, Ville de Châlons-en-Champagne)

II. Enjeux

L'étude des îlots Toussaint et Saint-Dominique a permis de mettre en avant un certain nombre de constats en fonction des différentes thématiques abordées.

Constats :

Contexte

- Un quartier central à forte valeur patrimoniale
- Un quartier éducatif et résidentiel possédant une réglementation spécifique
- Un foncier partagé principalement entre Ville, ENSAM et bailleurs

Projets en cours

- Des projets développant la résidentialisation et l'enseignement supérieur
- De nouveaux espaces publics mis en avant à aménager
- Des liaisons à améliorer au sein, et entre, les projets

Mobilité

- Un quartier enclavé par différentes infrastructures
- Une circulation orientée majoritairement orientée vers la voiture
- Des opportunités de déplacements doux et alternatifs à la voiture sur le quartier

Environnement

- Une topographie particulière à prendre en compte dans les projets d'aménagement
- Une qualité paysagère contrastée à valoriser

Espace public

- Une mise en valeur inégale des atouts paysagers et patrimoniaux dans les espaces publics
- Un manque de cohérence dans les aménagements des espaces publics

La synthèse de ce diagnostic permet de faire ressortir 3 grands enjeux globaux que sont la cohérence, les liaisons et la valorisation des atouts patrimoniaux et paysagers. Ces enjeux principaux sont ensuite déclinables en plusieurs orientations à prendre en compte dans le cadre de futurs aménagements.

Enjeux :

Créer de la cohérence à l'échelle de la ville

- Valoriser les entrées de quartier avec le centre-ville de manière claire et lisible ;
- Mettre en cohérence les aménagements sur le quartier avec le reste de la ville ;

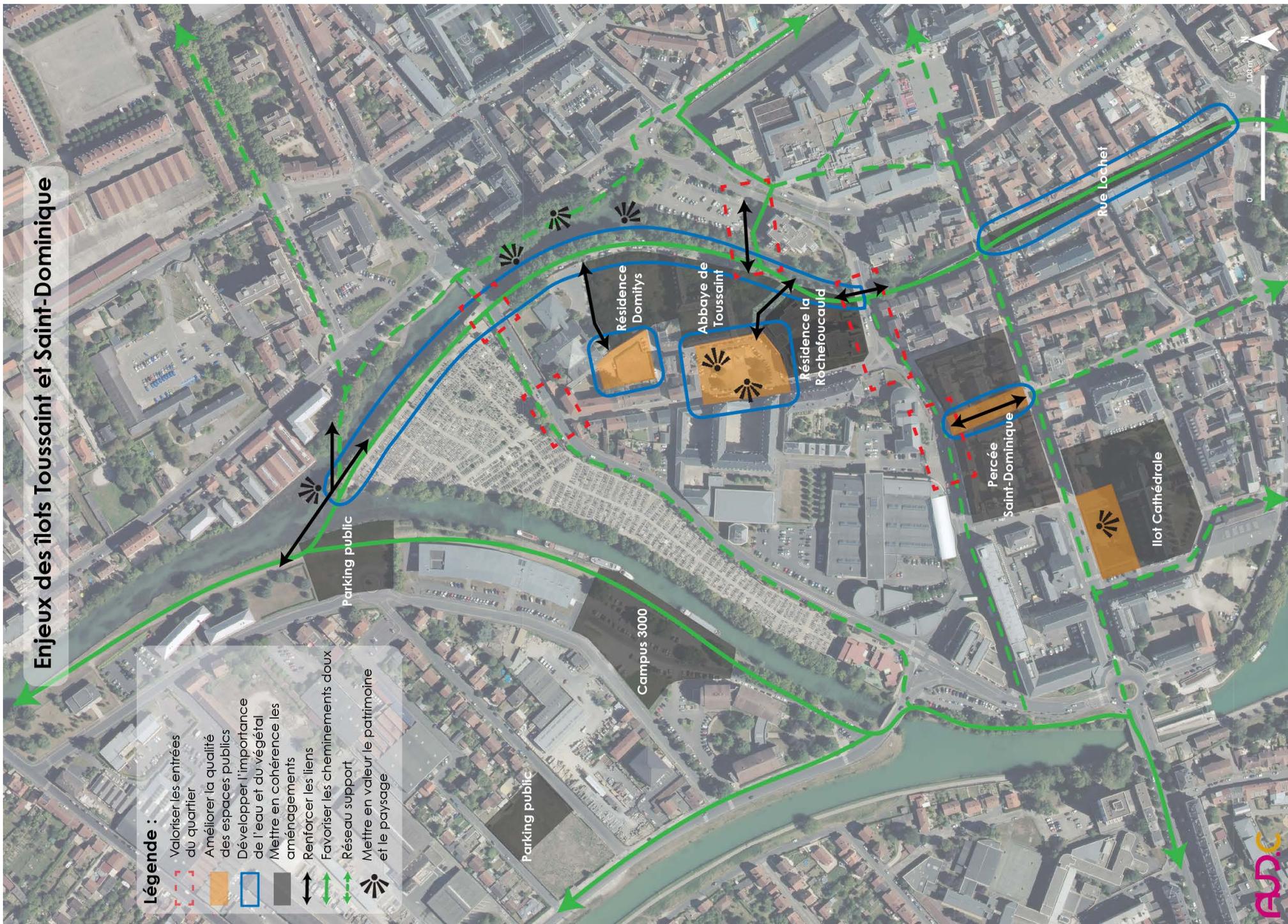
Renforcer les liaisons entre le quartier et la ville

- Renforcer les liens entre les éléments du quartier et le reste de la ville ;
- Favoriser les cheminements doux à l'échelle du quartier et du centre-ville ;
- Rationaliser les déplacements au sein, et à proximité du quartier ;

Valoriser les atouts patrimoniaux et paysagers du quartier

- Mettre en valeur la richesse patrimoniale du quartier
- Améliorer la qualité des espaces publics ;
- Développer l'importance de l'eau et du végétal au sein du quartier ;

Enjeux des îlots Toussaint et Saint-Dominique



Les sites à enjeux des îlots Toussaint et Saint-Dominique

Berges canal Saint-Martin

- Créer une continuité douce à l'échelle de l'agglomération
- Aménager les berges du canal Saint-Martin le long de l'IUT

Berges cimetièrre de l'ouest/Mau

- Aménager les berges pour les circulations douces
- Créer un franchissement doux vers le nord-ouest
- Créer un franchissement vers l'est pour rejoindre le quartier Chanzy

Quai des Gadz'Arts

- Repenser la place de la voiture sur le quai
- Aménager les berges en faveur des mobilités douces
- Encourager la perméabilité visuelle
- Travailler les entrées nord et sud du quartier qualitativement
- Renforcer les liaisons douces nord et sud en pacifiant la circulation
- Recréer une traversée Gadz'Arts/Saint-Dominique en contournant la résidence la Rochefoucauld
- Réaménager un espace public et de détente en profitant du cadre paysager
- Favoriser les continuités douces piétons/cycles

Entrée Blum/Rochefoucauld

- Pacifier la circulation routière à l'entrée du quartier

Espace public Toussaint/abbaye

- Proposer une offre de stationnement centralisée sur le quartier
- Offrir un stationnement de courte durée pour l'école du Mau
- Rappeler l'importance de l'eau et du végétal

Place des arts

- Valoriser le patrimoine historique
- Réduire l'empreinte de la voiture
- Revivifier la circulation automobile
- Recréer un espace public de qualité pour les usagers
- Rappeler l'importance de l'eau et du végétal

Percée Saint-Dominique

- Requalifier l'espace public d'entrée de l'ENSAM
- Aménager la voirie nouvelle en favorisant les cheminements doux
- Requalifier les arrière-cours et les pieds de bâtiments
- Améliorer la qualité des espaces autour de l'îlot Saint-Dominique

Liaison Gadz'Arts/Vivier/GHV

- Lier le quartier au parking des Viviers et au centre-ville
- Créer une entrée de quartier claire et lisible
- Proposer un réaménagement qualitatif du parking des Viviers
- Améliorer la lisibilité de l'entrée de la Galerie de l'Hôtel de Ville

Liaison Gadz'Arts/Place des Arts

- Créer une liaison douce entre le quai et la place des Arts
- Végétaliser les espaces publics

Entrée Saint-Dominique/Rochefoucauld

- Retravailler l'entrée routière du quartier
- Pacifier la circulation routière à l'entrée du quartier
- Faciliter les liaisons douces entre le quartier et le centre-ville

III. Propositions

Ces constats et enjeux permettent de faire ressortir de grandes orientations pouvant être développées à une échelle plus importante que simplement celle de l'îlot.

De grands itinéraires thématiques permettraient de renforcer la cohérence entre les éléments structurants et les espaces publics majeurs du centre-ville de Châlons-en-Champagne.

Ainsi 4 thématiques peuvent être mises en avant pour connecter le quartier au reste de la ville, voire aux autres communes de l'agglomération :

- Eau et Nature
- Savoir et Technique
- Patrimoine et Histoire
- Animation et Commerce

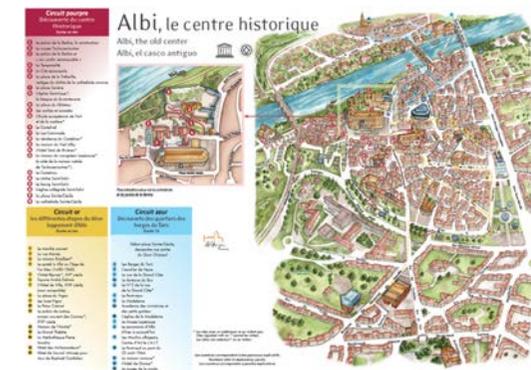
Ces itinéraires pourraient également être visibles physiquement au sein de l'espace public par la mise en place d'aménagements spécifiques ponctuels (cartes, panneaux indicateurs etc.) ou continus (linéaire tracé au sol, incrustation au sol etc.).

Cette traduction physique des circuits thématiques viserait à renforcer la lisibilité de l'espace public châlonnais ainsi que la valorisation des éléments structurants importants du centre-ville.

De plus, cela offrirait des repères visuels forts pour la découverte et la circulation au sein de la ville. Ces aménagements serviraient aussi bien aux touristes, souhaitant découvrir les éléments patrimoniaux du centre-ville, qu'aux habitants, désirant se rendre d'un espace public majeur à l'autre le plus simplement possible.



Panneaux de signalisation piétons à Saint-Omer (Source : AUDC)



Carte des circuits de découverte à Albi (Source : Albi Tourisme)



Exemple de modèle de circuit numérique interactif pour la ville de Combourg (Source : Ville de Combourg)

Circuit Eau et Nature :

Cet itinéraire permettrait de mettre en valeur la végétation et la présence de l'eau, éléments très abondants à Châlons-en-Champagne grâce à la Marne et aux différents canaux qui la traversent.

Ces canaux constituent une grande opportunité de création d'une continuité piétonne à grande échelle dans le centre-ville de Châlons, voire même de rejoindre Saint-Martin-sur-le-Pré/Recy au nord et Sarry/Compertrix au sud.

Les éléments végétaux et aquatiques sont déjà présents sur la grande majorité du trajet et des rappels de l'eau et de la nature pourraient être envisagés sur les portions plus minérales (quai des Arts, rue Lochet).

Circuit Savoir et Technique :

Cet itinéraire a pour objectif de relier les différentes structures d'enseignement supérieur du centre-ville, à savoir l'IUT/ESPE, l'ENSAM, IN&MA, le CNAC, l'IFPS ou encore l'INRAP. Ces éléments peuvent également être rattachés à la bibliothèque Pompidou et au complexe sportif Coubertin qui ont une fonction support des éléments éducatifs.

Ce circuit serait également l'occasion de faire sortir les écoles de leurs enceintes, généralement enclavées, pour leur offrir une place au sein de l'espace public. Des aménagements dédiés aux différentes écoles pourraient renforcer les liens entre étudiants et centre-ville par le biais de concours ou d'appels à projets pour habiller l'espace public (sculptures, maquettes, dessins etc.)



*Fil d'eau à Londres
(Source : Schéma directeur
centre-ville)*



*Bassin de rétention des
eaux de pluie, Portland
(Source : Portland
Oregon)*



*Végétation verticale
trottoir à Paris
(Source : Schéma directeur
centre-ville)*



*Contribution artistique aux espaces publics
à Saint-Omer (Source : AUDC)*



*Exemple de bouchon de barres du tramway
conçus par les lycées professionnels de Tours
(Source : Tours Métropole Val de Loire)*

Circuit Patrimoine et Histoire :

Les éléments patrimoniaux sont très présents au centre-ville de Châlons-en-Champagne et constituent un intérêt touristique indéniable. La création d'un itinéraire thématique permettrait de relier ces éléments (Cathédrale Saint-Étienne, Abbaye de Toussaint, Collégiale Notre-Dame-en-Vaux, Hôtel de Ville etc.) pour proposer aux touristes une découverte du centre-ville par le prisme du patrimoine.

Un tel itinéraire améliorerait la lisibilité de l'offre touristique châlonnaise et pourrait être complété, dans un second temps, par un circuit plus étendu reliant les éléments de patrimoine à plus grande échelle.

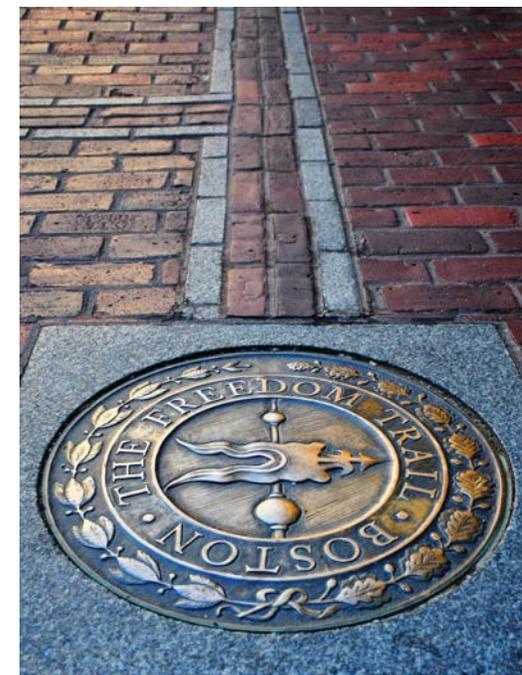
Circuit Animation et Commerce :

Cet itinéraire constitue la base du maillage du centre-ville qui a déjà été pris en compte dans les orientations du Schéma Directeur. De plus, il permet de mettre en relation les itinéraires les uns avec les autres pour proposer un réseau cohérent à l'échelle du centre-ville pour connecter l'ensemble des éléments d'intérêt le composant.

Il s'agit donc d'un maillage central de Châlons-en-Champagne regroupant les principales rues commerçantes, signalées dans le Schéma Directeur, ainsi que les espaces publics majeurs, lieux d'accueil des principales manifestations du territoire.

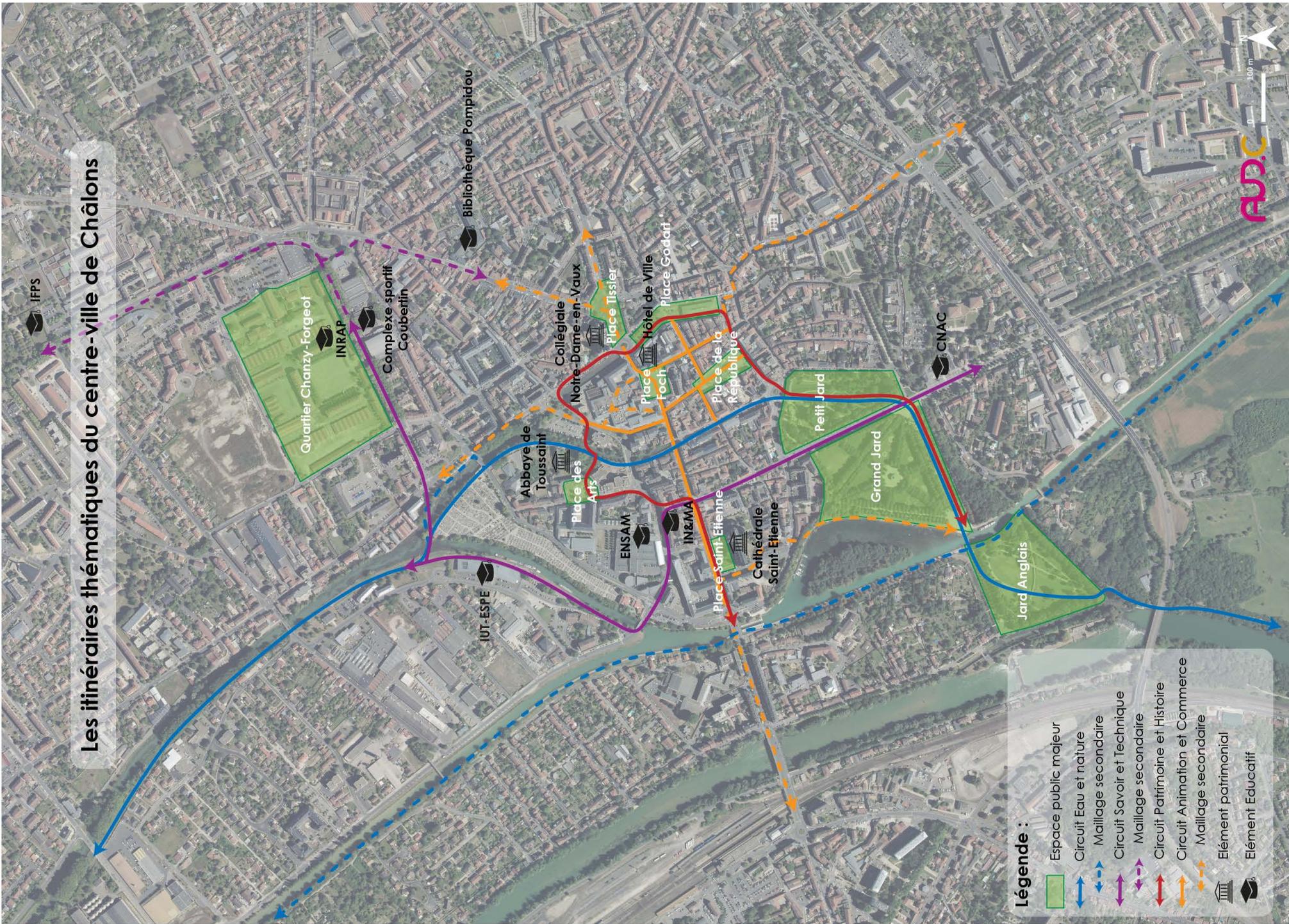


*Signalisation incrustée au sol à Joigny
(Source : 3d incrust)*



*Signalisation linéaire au sol, Freedom Trail à
Boston (Source : Boston USA)*

Les itinéraires thématiques du centre-ville de Châlons



1. Espaces publics du quartier

1.1. Place des Arts

La place des Arts nécessite un réaménagement afin de lui redonner une fonction d'espace public à part entière que les habitants pourront se réapproprier.

Afin de répondre à cet enjeu, il est nécessaire de repenser la circulation à l'échelle du quartier et de trouver une place adaptée à la voiture, omniprésente à l'heure actuelle.

Recentrer la place des Arts sur la façade de l'ENSAM

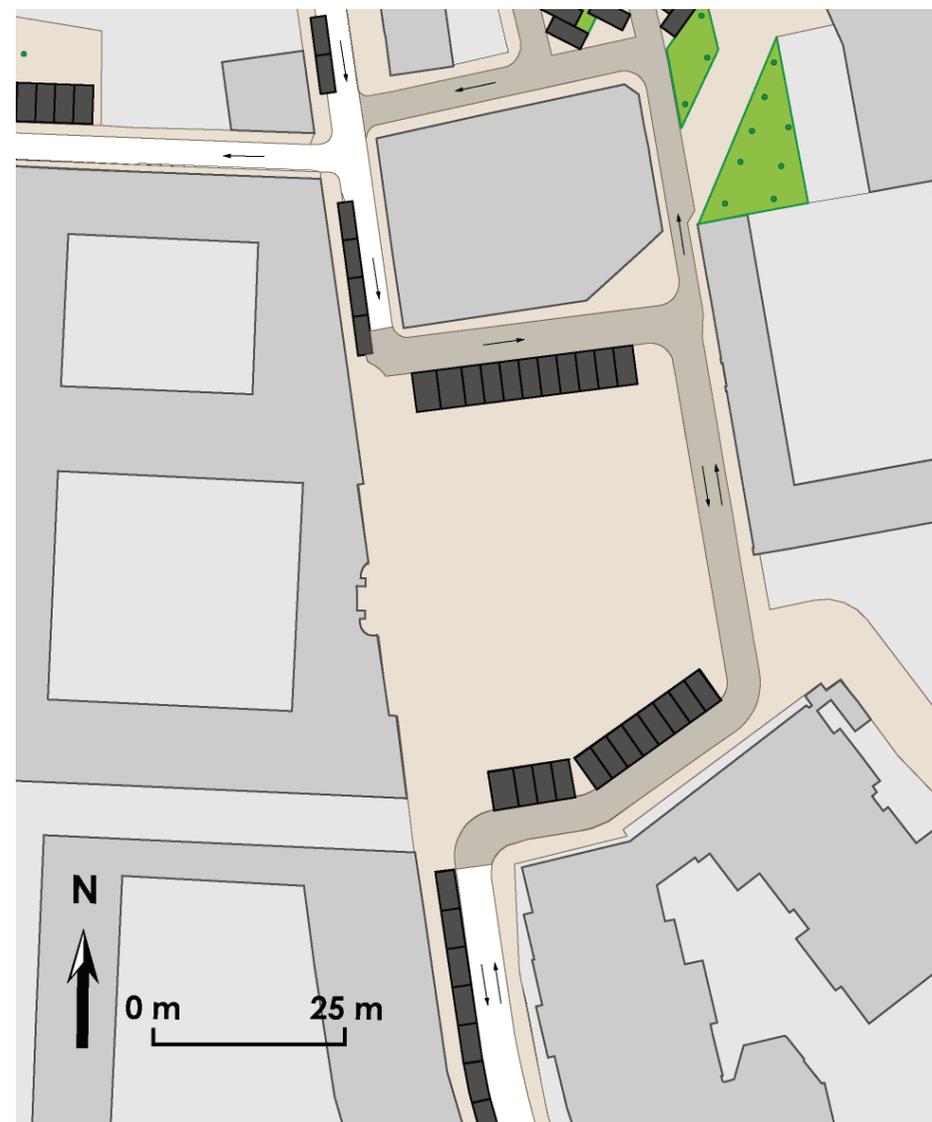
Dans un premier temps, afin de redonner une cohérence à l'espace public, la place doit être recentrée et rattachée à l'entrée de l'ENSAM. Pour cela, la circulation doit être coupée sur une portion de la rue la Rochefoucauld-Liancourt pour faire débiter la place le long de la façade de l'ENSAM. Ce réaménagement fait appel à l'organisation historique du quartier avec la place des Arts centrée sur l'école. Un accès technique sera conservé pour les besoins de l'école au niveau de cette entrée.

Une circulation modifiée à l'intérieur du quartier

Afin de pouvoir réaliser cet aménagement la circulation au sein du quartier doit être revue, pour compenser la fermeture d'une portion de la rue la Rochefoucauld-Liancourt. Ainsi, le double sens de circulation sur la partie sud et le sens unique nord/sud sur la partie nord sont conservés. Un double sens de circulation est également mis en place pour le contournement de la place par l'est.

Pour sortir du quartier en venant du sud, un automobiliste prendra donc la rue la Rochefoucauld-Liancourt, la rue Toussaint, tournera à gauche dans la rue de l'Abbaye pour continuer dans la rue du Rempart et ainsi déboucher sur le boulevard Blum.

Dans un souci d'éviter les nuisances sonores qui pourraient être engendrées sur la partie nord de la rue la Rochefoucauld, en raison de l'augmentation du trafic sur les aménagements pavés, le double sens rue du Rempart peut être conservé comme voie d'accès au quartier.



Proposition d'aménagement général place des Arts (Source : AUDC)

Une diminution du stationnement directement sur la place

Pour permettre la mise en double sens le long de la place, des places de stationnement devront être retirées le long de la voirie. Ces places supprimées seront compensées par la création d'un espace de stationnement aménagé à proximité de l'école du Mau. Ainsi 23 places de stationnement, dont 3 aux normes handicapées, peuvent être conservées directement sur la place. Une quinzaine de places de stationnement peut également être signalée au sol sur la portion sud de la rue la Rochefoucauld-Liancourt et répartie sur les deux côtés de la voie de manière à ralentir le trafic.

Une zone de rencontre facilitant les liaisons douces

Afin de faciliter les liaisons douces entre les différents espaces dédiés aux piétons, une zone de rencontre peut être envisagée le long de l'abbaye, entre la résidence la Rochefoucauld et l'école du Mau. Cet espace serait symbolisé par un traitement différencié de la voirie, du point de vue des matériaux utilisés ainsi que du jeu de hauteur entre la voie et le trottoir. Ces deux éléments seront à niveau afin d'encourager les traversées, notamment entre la place des Arts et le cheminement reliant le quai des Gadz' Arts. Pour conserver une cohérence des aménagements à l'échelle du quartier, les matériaux à utiliser pour cet espace devront correspondre à ceux utilisés pour la portion nord de la rue la Rochefoucauld-Liancourt.

Deux hypothèses d'orientations d'aménagement proposées

L'aménagement de la place en elle-même peut être envisagées de plusieurs façons différentes en fonction des objectifs fixés pour cet espace public. Néanmoins, toutes les hypothèses devront prendre en compte la nécessité d'accorder plus de place à la végétation et faire ressortir la présence de l'eau au sein du quartier. Deux orientations différentes ont donc été retenues pour illustrer les possibilités d'aménagement de cet espace public.



Stationnements supprimés le long de l'abbaye (Source : AUDC)



Portion de rue la Rochefoucauld-Liancourt supprimée (Source : AUDC)



Stationnements supprimés le long de la résidence Rochefoucauld (Source : AUDC)

Une organisation géométrique de l'espace

La 1^{ère} hypothèse propose un aménagement en cohérence avec l'organisation actuelle de la place par un découpage très traditionnel, respectant une certaine géométrie ainsi qu'une symétrie dans sa composition. Ce découpage fait ressortir clairement la destination des éléments, notamment ceux dédiés à la végétation et à la présence de l'eau.

Une végétation plus importante et diversifiée

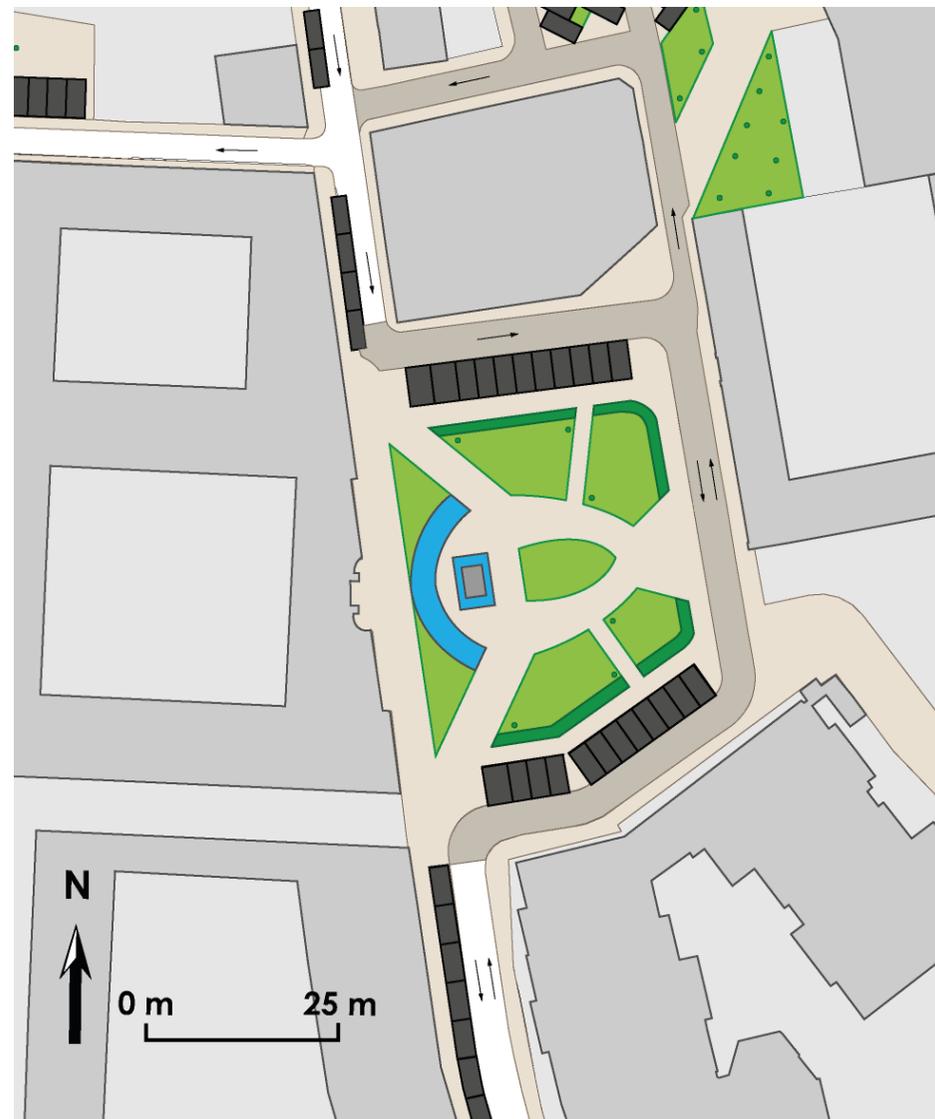
Dans cette orientation, la végétation occupe un espace beaucoup plus important sur la place des Arts tout en conservant une prédominance de la pelouse. Une bande arbustive sera également mise en place afin de séparer l'espace public à proprement parler des zones de stationnement. Cette végétation pourra être complétée par des arbres hautes tiges afin de fournir de l'ombre au sein de la place et en conservant les 4 arbres déjà existants.

Une place de l'eau mettant en valeur le patrimoine

Pour répondre à l'objectif de faire ressortir la présence de l'eau au sein de la place des Arts, un bassin entourant la statue de l'ENSAM pourra être mis en place lors du déplacement de celle-ci. De plus, un système de jeux d'eau le long de la façade de l'ENSAM sera mis en place au niveau du sol pour encourager les usagers à profiter de la place par temps chaud. Cet aménagement pourra également comporter un jeu de lumières mettant en valeur la façade de l'ENSAM qui pourrait être intégrée, ainsi que celle de l'abbaye, dans un programme d'illuminations du centre-ville complémentaire à Métamorph'eau'ses.

Un jeu sur les hauteurs dans les espaces végétalisés

Un travail sur les hauteurs et les pentes des espaces végétalisés permettrait de camoufler les espaces de stationnement depuis la place des Arts. De plus, les pentes enherbées permettraient également d'encourager les usagers à s'arrêter sur la place et non à simplement à la traverser.



Proposition d'aménagement place des Arts n°1 (Source : AUDC)

Un espace hybride entre minéral et végétal

La seconde hypothèse propose un aménagement plus contemporain de la place où le végétal et le minéral se mélangent pour créer un espace hybride basé sur un maillage liant les différents espaces.

Un aménagement d'un seul niveau

Dans cette hypothèse, l'ensemble de la place est situé sur un seul niveau pour renforcer l'aspect flou de la frontière entre la partie végétale et la partie minérale de la place. Ce niveau n'étant brisé que sur les bordures de la place afin de séparer les espaces végétalisés des espaces de stationnement par une bande arbustive.

Une végétation basse n'entravant pas les perspectives de la place

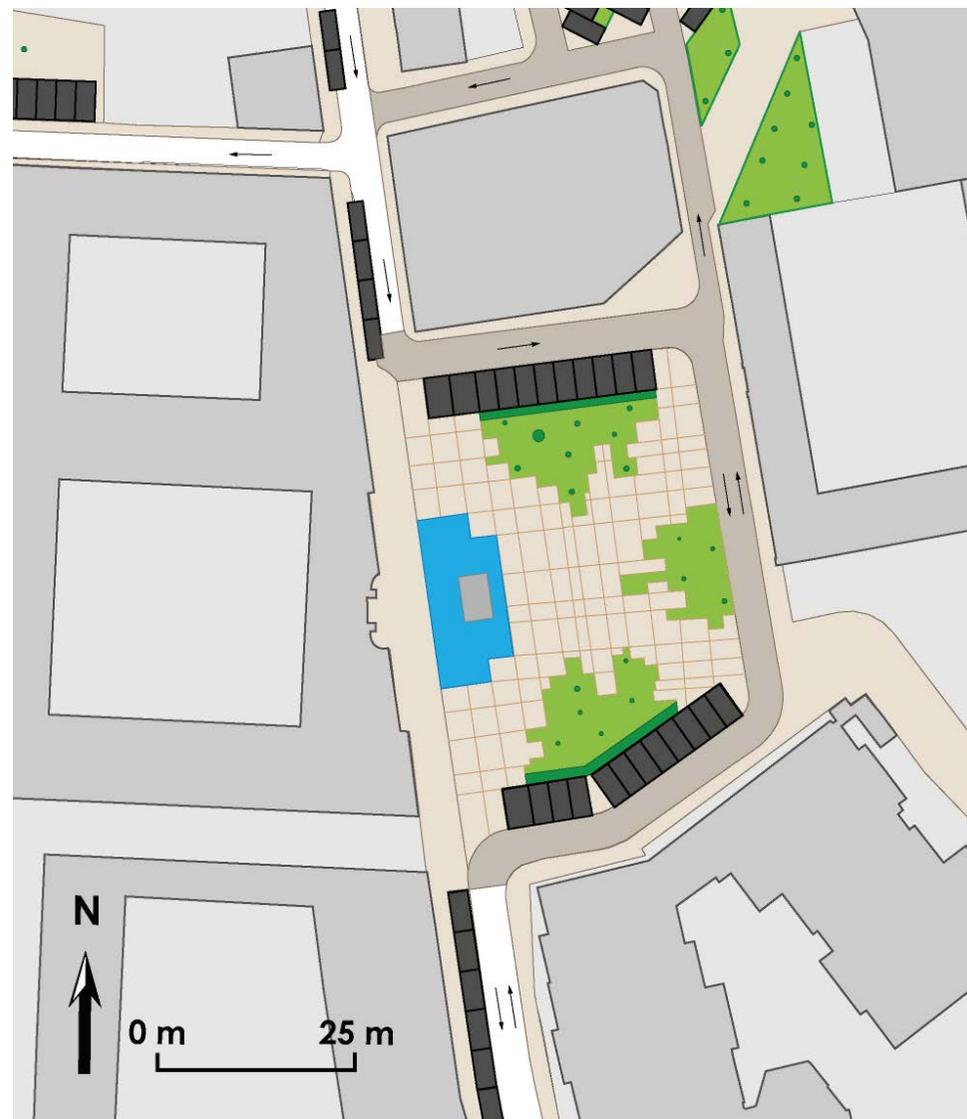
La végétation doit se fondre dans l'ensemble pour créer un espace mixte où chaque élément a sa place et ne domine pas les autres. Ainsi, les espèces végétales basses sont à prioriser en accordant une place importante à la pelouse. Des arbres à haute tige pourront également être plantés pour renforcer la présence du végétal sur la place et procurer des espaces ombragés pour les usagers.

Une place de l'eau valorisant le patrimoine

La présence de l'eau constitue également un élément structurant du nouvel aménagement de la place. La statue de l'ENSAM trouve sa place au milieu d'un jeu d'eau à niveau avec le sol le long de la façade de l'école, la mettant en valeur.

Un mobilier urbain renforçant l'aspect qualitatif des espaces

La place devra également être équipée d'un mobilier urbain au design contemporain pouvant contribuer à la mise en valeur de l'espace public. Des jeux de lumière peuvent être mis en place avec le mobilier, notamment les assises, pour apporter une ambiance nocturne accueillante à la place des Arts.



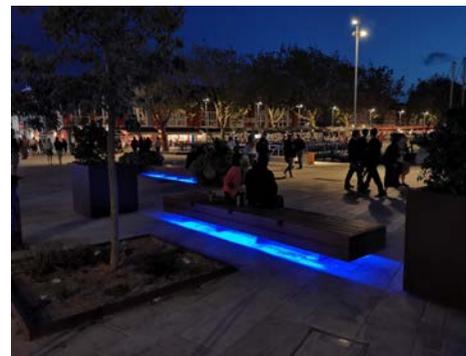
Proposition d'aménagement place des Arts n°2 (Source : AUDC)



Proposition d'aménagement place des Arts n°1 (Source : AUDC)



Proposition d'aménagement place des Arts n°2 (Source : AUDC)



Eclairage espace public à la Rochelle (Source : AUDC)



Miroir d'eau place Jeanne Hachette, Beauvais (Source : OGI)



Jeu sur les niveaux, place des Fêtes à Paris (Source : Ville de Paris)



Exemple de rappel de l'eau par une rigole en surface (Source : AGAM)



Exemple de jeu de niveau sur une place publique, Caluire et Cuire (Source : COPYRIGHT ©LOKAL)

1.2. Place école du Mau

Un espace de stationnement alternatif à la place des Arts

L'espace libre en face de l'entrée de l'école du Mau, précédemment envisagé pour la création de logements, constitue une opportunité d'aménagement afin de cadrer et limiter l'impact de la voiture sur la place des Arts. En effet, cet espace peut être aménagé en zone de stationnement à destination des habitants et desservant l'école du Mau, permettant ainsi de compenser la suppression de certains emplacements au niveau de la place des Arts.

Une nouvelle voirie d'accès à la zone de stationnement

L'accès à cette zone de stationnement se ferait par la place des Arts, via la rue de Toussaint. Une nouvelle voirie serait créée autour d'un îlot central de stationnement et permettra la sortie par la rue de l'Abbaye. La portion nord de la rue de Toussaint, actuellement fermée à la circulation par des plots bétons, sera officiellement rendue piétonne et aménagée en conséquence.

Des stationnements dédiés à l'école du Mau

Cet aménagement permettrait également de desservir l'école du Mau en proposant des places de stationnement-minute à destination des parents déposant leurs enfants à l'école. Une zone de stockage sécurisée pour les cycles pourrait également être installée à proximité de l'école afin d'encourager l'utilisation des modes actifs.

Une place majeure pour la végétation et la vie sociale sur l'espace public

Une importance majeure doit également être donnée à la végétation sur ce site, en miroir de l'aménagement choisi sur la place des Arts. L'emplacement de l'ancien tribunal des enfants devra également être mis en valeur afin de préserver la visibilité sur la cour intérieure de l'Abbaye. Cet espace peut être dédié à renforcer la place de la végétation sur le site ou bien à mettre en place des installations ou jeux à destination des enfants sur l'espace public.



Proposition d'aménagement place de l'école du Mau (Source : AUDC)

1.3. Liaison Place des Arts – Quai des Gadz' Arts

Des difficultés de liaison entre la place et le quai

Actuellement, la place des Arts et le quai des Gadz' Arts ne sont reliés que par la résidence la Rochefoucauld et son passage sous arche. Cependant, la clôture complète de la résidence pourrait générer des difficultés pour les mobilités internes au quartier. Ainsi, la création d'une connexion nouvelle entre la place et le quai, externe à la résidence, permettrait de répondre à ce besoin.

Une parcelle enclavée entre la dalle et l'abbaye

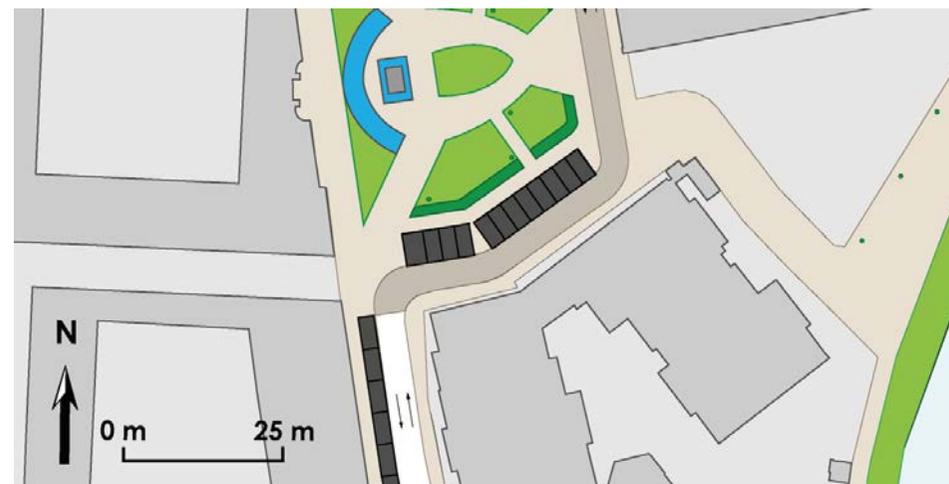
Cet emplacement correspond à une parcelle conservée par la Ville lors du rachat de l'abbaye par la société Nacarat, dans l'objectif de constituer cette liaison. Elle se situe directement le long du mur de la dalle sur laquelle est construite la résidence la Rochefoucauld. A la suite des travaux de l'abbaye, cette parcelle sera également délimitée par l'aménagement choisi par le promoteur pour clôturer cet espace.

Des différences de niveau gênant la lisibilité des accès

Côté quai, la parcelle débouche actuellement sur la rampe d'accès à la dalle de la résidence la Rochefoucauld ce qui renforce l'aspect enclavé et renfermé de cet emplacement. De plus, les différences de hauteurs entre cette rampe et la parcelle ne facilitent pas la lisibilité des déplacements sur le site et pourraient constituer un obstacle à la clarté des mobilités.

Une mise à niveau de l'accès au quai des Gadz' Arts

Afin de palier à ce problème, l'aménagement de la liaison pourra comprendre un déblaiement de la rampe d'accès de la résidence afin de créer un accès d'un même niveau côté quai. Une nouvelle ouverture sur le quai pourra être créée pour la résidence en la rattachant au cheminement le long du canal rejoignant la rue Saint-Dominique.



Proposition de liaison entre la place et le quai (Source : AUDC)



Différences de niveau entre la dalle et le quai (Source : AUDC)

Un accès ouvert et lisible sur la place des Arts

L'aménagement de cette liaison devra comprendre une extension du trottoir le long de l'abbaye afin d'offrir une surface suffisante aux usagers arrivant sur la place des Arts. Cette ouverture importante sur la place a également pour but d'encourager les modes actifs à emprunter cette liaison pour rejoindre le quai.

Une végétalisation de la dalle de la résidence la Rochefoucauld

Afin de renforcer la qualité paysagère de la liaison et de camoufler la dalle de la résidence la Rochefoucauld, une végétalisation verticale le long du mur pourra être mise en œuvre. Pour ne pas impacter sur l'intégrité de la dalle, la végétation grimpante devra être installée sur un support externe décalé du mur.

Un éclairage nécessaire à la sécurisation du site

Cette végétation pourra être mise en valeur par des jeux de lumières provenant du sol permettant également de proposer un éclairage accueillant et sécurisant. L'éclairage du site est un point important de l'aménagement afin d'encourager les usagers à emprunter cette liaison à tout moment, même de nuit, tout en leur assurant un niveau de sécurité important.

Une importance des choix de clôture de l'abbaye

En fonction des choix faits par le propriétaire de l'abbaye pour la clôture des espaces extérieurs, deux scénarii peuvent être envisagés. Dans le cas où la clôture serait ouverte, l'aménagement de la liaison devra valoriser la co-visibilité entre les deux espaces. Dans le cas d'une clôture pleine, une végétalisation en miroir de celle de la dalle pourrait être aménagée afin de limiter l'effet corridor de la liaison.



Coupe de l'aménagement de la liaison entre la place et le quai scénario n°1
(Source : AUDC)



Coupe de l'aménagement de la liaison entre la place et le quai scénario n°2
(Source : AUDC)

1.4. Entrée du quartier rue Saint-Dominique/la Rochefoucauld

Une nécessaire homogénéisation des accès au quartier

L'entrée du quartier Toussaint par la rue Saint-Dominique est, à l'heure actuelle, aménagée afin de faciliter l'accès aux véhicules, ce qui peut donner l'impression que la rue la Rochefoucauld est une voie importante de circulation. Cette impression vient en contradiction avec l'aménagement en zone de rencontre sens unique de la portion nord. Ainsi, le réaménagement de cette entrée est nécessaire dans une volonté d'homogénéiser les accès au quartier.

Un carrefour à réaménager pour ralentir la circulation

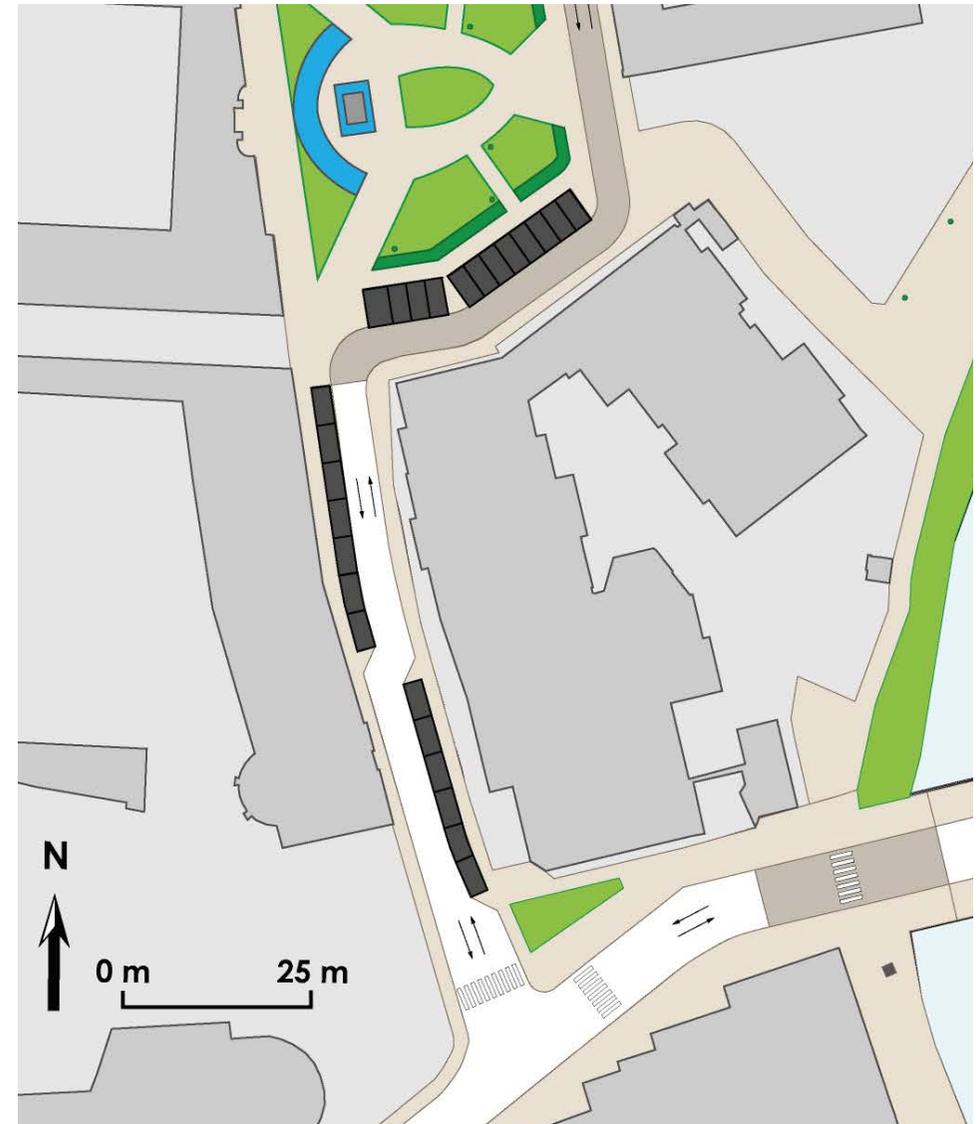
La voie permettant de faciliter l'accès à la rue la Rochefoucauld en venant du pont des Viviers pourrait être réutilisée pour augmenter l'espace attribué aux piétons. Le carrefour serait réaménagé en croisement en T classique encourageant le ralentissement des véhicules s'engageant dans la rue la Rochefoucauld.

Plusieurs possibilités d'utilisation de l'espace libéré

L'espace ainsi libéré pourrait permettre la végétalisation de la rue Saint-Dominique, l'implantation de travaux étudiants en lien avec l'ENSAM ou encore le déplacement de l'arrêt de bus actuellement sur le pont des Viviers. En effet, l'arrêt actuel pourrait être déplacé de quelques dizaines de mètres pour faciliter son accès et continuer de desservir le quartier Toussaint et l'îlot Saint-Dominique en limitant les inconvénients d'un arrêt sur le pont. De plus, l'arrêt pourrait être installé hors voirie en profitant de l'espace libéré par l'aménagement du carrefour.

Un apaisement de la circulation rue la Rochefoucauld

La rue la Rochefoucauld en elle-même pourrait être réaménagée en signalant les espaces de stationnement au sol sur sa portion sud et en les installant en chicane afin de ralentir la vitesse de circulation menant au cœur du quartier.



*Proposition d'aménagement de l'entrée du quartier par la rue Saint-Dominique
(Source : AUDC)*

2. Berges du Mau et du Nau

2.1. Quai des Gadz' Arts

L'aménagement du quai des Gadz' Arts devra se faire en 3 zones distinctes :

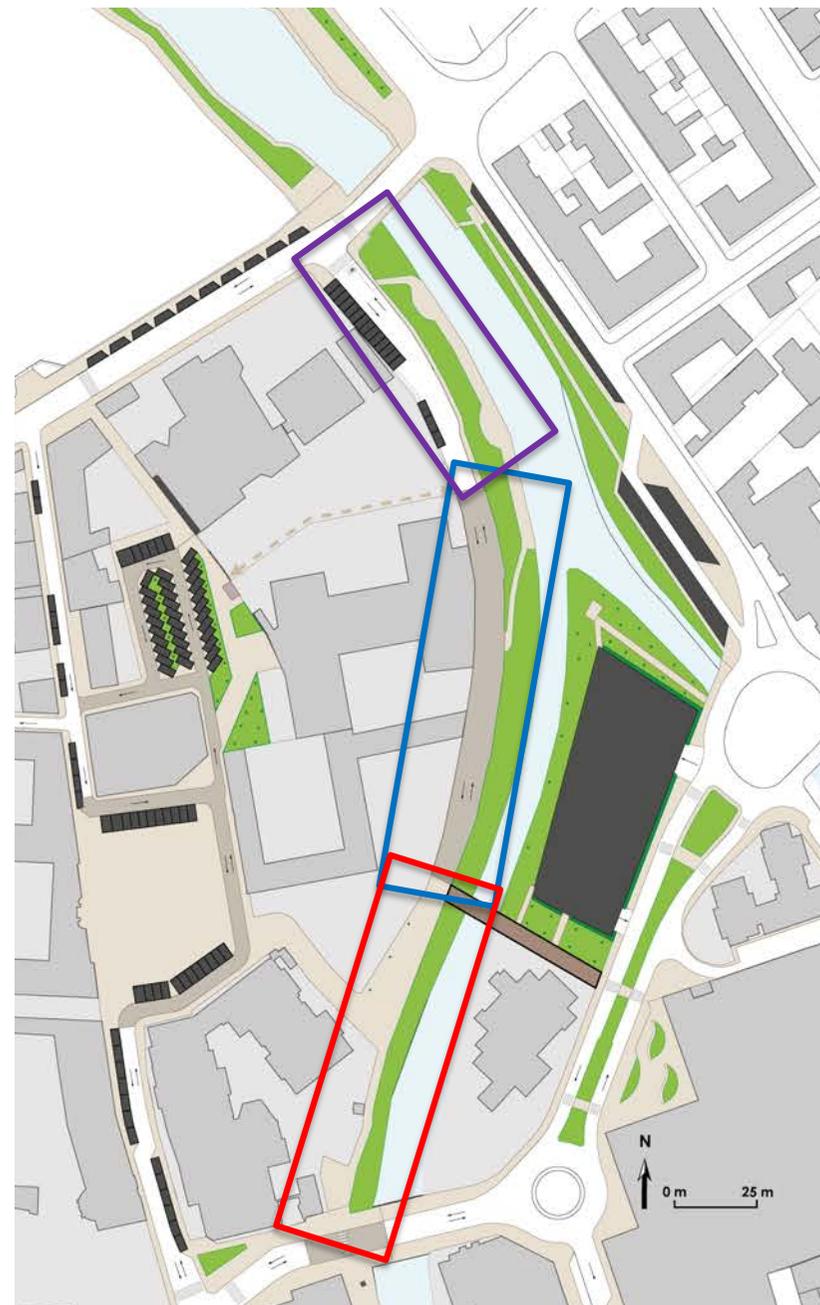
- Zone piétonne (en rouge) dédiée aux mobilités actives ;
- Zone de rencontre (en bleu) où piétons et véhicules partagent un même espace ;
- Zone motorisée (en violet) où les espaces véhicules et piétons sont séparés par des aménagements spécifiques.

La zone piétonne correspond à l'espace situé entre la rue Saint-Dominique et la passerelle franchissant le Nau. Cet espace, dédié aux modes actifs constitue un carrefour important entre les différentes liaisons douces du quartier. Ainsi, la liaison entre la place des Arts et le quai des Gadz' Arts rejoint celle entre le quai et la rue Saint-Dominique et peut se connecter à la nouvelle connexion avec la rive droite et le parking des Viviers.

La zone de rencontre est aménagée afin de desservir les entrées de parking pour la résidence senior et l'abbaye et ne sera accessible que pour les riverains. La voirie devra être partagée entre les voitures et les mobilités douces sans délimitation spécifique.

La zone motorisée est conservée afin d'offrir un accès au quai des Gadz' Arts pour les véhicules ainsi qu'un certain nombre de places de stationnement matérialisées par des marquages au sol. Un réaménagement des trottoirs pourra être mis en place par l'entretien de la végétation ayant envahi l'espace.

La différenciation entre les différentes zones se fera à travers le choix des matériaux et des couleurs utilisées pour le revêtement au sol.



Les 3 secteurs d'aménagement du quai des Gadz' Arts (Source : AUDC)

Une alternative nécessaire à la traversée de la résidence

La première portion de la zone piétonne est constituée par la création d'un cheminement alternatif à celui empruntant actuellement l'emprise de la résidence la Rochefoucauld. Pour répondre à la fermeture des parcelles sur dalle due à la résidentialisation des bâtiments, un contournement de la dalle par la berge du Nau est proposé.

Une entrée commune pour la résidence, la CAF et le cheminement

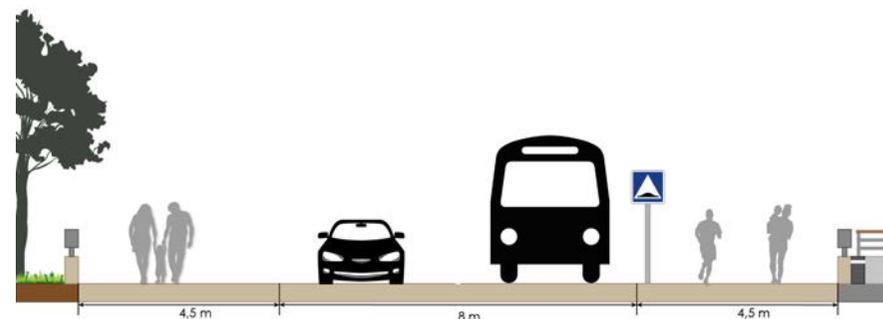
Ce cheminement débuterait au niveau de la rue Saint-Dominique avec la création d'une entrée commune pour la résidence la Rochefoucauld, la CAF ainsi que pour le cheminement vers le quai des Gadz' Arts.

Une pacification de la traversée de la rue Saint-Dominique

Dans le but de faciliter la traversée de la rue Saint-Dominique pour les piétons et cycles, l'entrée commune de la résidence la Rochefoucauld devra être en continuité avec le quai des Arts. De plus, des aménagements spécifiques afin de pacifier la circulation seront nécessaires sur la voirie. Ainsi, un travail sur les matériaux et les couleurs du revêtement au sol permettra de créer un espace uni entre trottoir et voirie encourageant les automobilistes à diminuer leur vitesse.

Un contournement de la dalle via un encorbellement

Ce contournement devra prendre la forme d'un cheminement en encorbellement afin de compenser la faible largeur et la forte inclinaison des berges sur cette portion. De plus, un encorbellement permettrait de limiter l'impact de la modification des berges du Nau sur le réseau hydrographique.



Coupe de la traversée de la rue Saint-Dominique entre le quai des Arts et la résidence la Rochefoucauld (Source : AUDC)



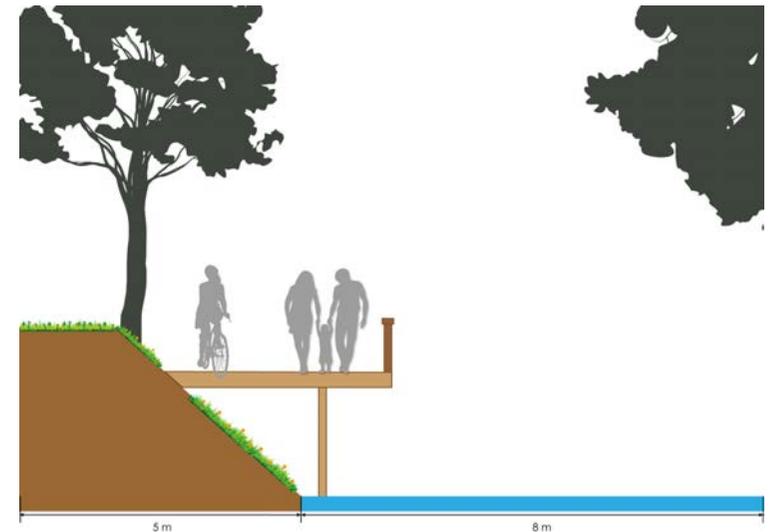
*Exemples d'encorbellements à Hendaye
(Source : Association de développement des
Véloroutes et des voies vertes)*



*Illustration d'un encorbellement possible quai des
Gadz' Arts (Source : AUDC)*



*Vue de la berge le long de la résidence la Rochefoucauld
(Source : AUDC)*



*Coupe de l'encorbellement le long de la berge de la résidence la
Rochefoucauld (Source : AUDC)*

Une zone de rencontre accessible aux riverains uniquement

La seconde zone du quai des Gadz' Arts correspond à une portion apaisée où modes actifs et véhicules motorisés partagent la voirie. Cet espace débute au portail de l'école du Mau et se poursuit jusqu'à la zone piétonne. Une signalisation «sens interdit sauf riverain» permettra de limiter l'accès aux véhicules rejoignant la résidence senior et l'abbaye uniquement. Un dispositif supplémentaire du type plot ou barrière amovible pourra être installé avec ouverture uniquement pour les riverains.

Un espace de retournement nécessaire avant la portion à accès limité

Afin de faciliter les demi-tours des véhicules non autorisés à aller plus loin ainsi que pour les véhicules lourds (ex : camion de ramassage des déchets), une raquette de retournement devra être prévue avant la zone de rencontre. Cette raquette devrait se situer au niveau du portail d'accès à l'école du Mau, qui pourrait être décalé de quelques mètres vers l'intérieur de l'école afin de dégager une largeur supplémentaire. Dans le cadre de travaux de réaménagement de l'école, une liaison piétonne pourrait être envisagée entre celle-ci et la résidence senior afin de connecter le quai au cœur du quartier.

Une voirie partagée entre piétons et véhicules

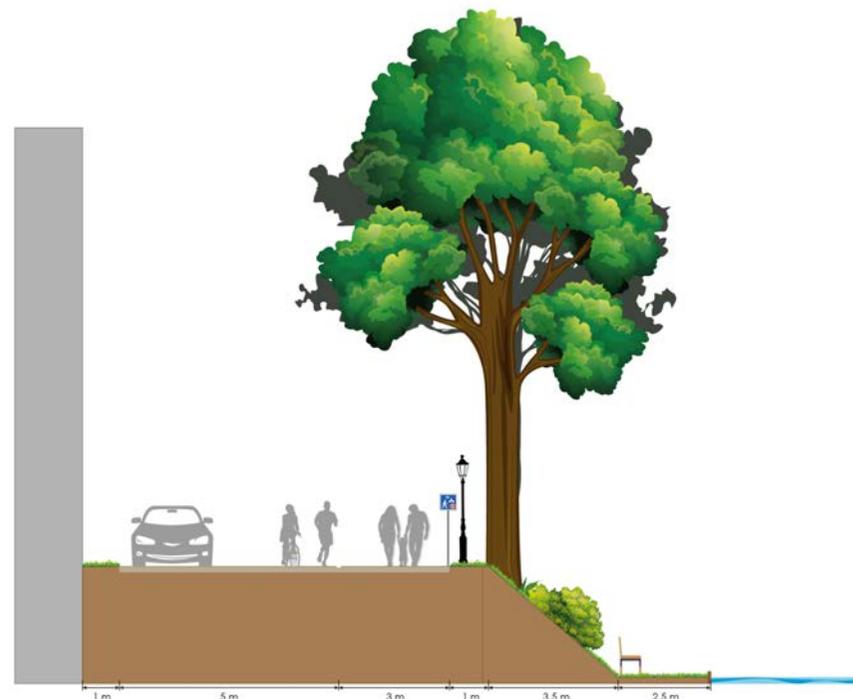
Le revêtement au sol devra être commun à l'ensemble de la zone, sans différenciation de niveau entre espace véhicule et espace piéton. Une simple rigole d'évacuation des eaux peut être envisagées afin de délimiter une largeur pour les modes actifs le long de la berge.

Une réhabilitation du quai bas le long du Mau

Le quai bas le long du Mau ne nécessitera que quelques travaux de rénovation des berges afin de combler les portions s'étant effondrées. Un entretien de la végétation redonnant de la place aux usagers et créant des percées visuelles avec le quai Perrier faisant face à celui des Gadz' Arts sera également nécessaire.



Photographie état actuel de la zone de rencontre sur le quai des Gadz' Arts
(Source : Google Map)



Coupe de la zone de rencontre sur le quai des Gadz' Arts (Source : AUDC)

Un emplacement dédié au stationnement

L'extrémité nord du quai des Gadz' Arts restera une zone accessible pour l'ensemble des usagers, notamment les véhicules. Des places de stationnements seront signalées au sol le long du mur de l'école du Mau afin de contrôler la présence des véhicules sur le quai. En conséquence, la circulation sur cette portion pourrait être alternée afin de faciliter le croisement des véhicules.

Une délimitation physique des usages

Sur cette portion les différents usagers disposeront chacun de leurs propres espaces délimités. Ainsi, la voirie sera dédiée aux véhicules motorisés et aux cycles avec le réaménagement d'un trottoir pour les piétons. La mise en place de ce trottoir nécessitera une réduction de la végétation, envahissant peu à peu la route.

Une connexion nord-sud à faciliter par la traversée du boulevard Blum

L'entrée du quai des Gadz' Arts au croisement du boulevard Léon Blum ne nécessite pas d'aménagements particulier en dehors de la création d'un passage piéton au niveau du pont des Mariniers. Cet aménagement permettra de faciliter la traversée piétonne vers le cimetière de l'ouest et les mobilités actives nord-sud d'une manière générale. Le passage piéton pourra ainsi bénéficier des feux de signalisation présents à ce croisement.

Une rénovation nécessaire du quai bas

De même que pour la zone de rencontre, le quai bas nécessitera quelques travaux de rénovation ainsi qu'un entretien de la végétation afin de s'assurer qu'il reste accessible et accueillant pour les usagers.



Photographie état actuel de la zone motorisée sur le quai des Gadz' Arts
(Source : Google Map)



Coupe de la zone motorisée sur le quai des Gadz' Arts (Source : AUDC)

2.2. Franchissement du Nau

Un franchissement du Nau pour reconnecter le quartier

Le réaménagement du quai des Gadz' Arts est également une opportunité de renforcer les liaisons entre le quartier et le centre-ville en créant un nouveau franchissement sur le Nau. Ce franchissement permettrait de desservir le parking des Viviers, la Galerie de l'Hôtel de Ville (GHV) et, plus loin, le quartier Notre-Dame.

Un positionnement optimal au niveau du parking des Viviers

Le positionnement optimal de ce franchissement serait en limite de la zone piétonne sur le quai des Gadz' Arts avec une arrivée entre le parking des Viviers et la résidence privée. Cet emplacement bénéficie d'une hauteur de berges identiques d'un bord à l'autre facilitant ainsi la mise en place d'une passerelle sans pente excessive. De plus l'absence d'arbres et de végétation dense à cet endroit évite le défrichage pour la mise en place de la passerelle, notamment en installant les engins de chantier sur la partie Viviers.

Un accès direct au stationnement du parking de Viviers pour le quartier Toussaint

L'installation de cette passerelle, en lien avec le réaménagement du parking des Viviers, constituerait une réponse à la problématique du stationnement sur le quartier. En effet, cela fournirait un accès direct au parking des Viviers, disposant de 100 places et dont le taux d'occupation est rarement supérieur à 50 %. Le parking étant gratuit la nuit, il permettrait également de proposer aux habitants des places de stationnements à proximité immédiate de leurs logements.



Exemple de passerelle au-dessus du canal de Brienne à Toulouse (Source : agence d'architecte Letellier Architectes)



Exemple de passerelle au-dessus du canal à Saint-Omer (Source : AUDC)

2.3. Parking des viviers

Une requalification nécessaire du parking des Viviers

La création d'un franchissement du Nau devra s'accompagner d'une requalification du parking des Viviers afin de renforcer son attractivité et ainsi augmenter son taux d'occupation. Ce réaménagement devra, notamment, créer un accès qualitatif à la passerelle depuis la rue des Viviers et faciliter la connexion avec la Galerie de l'Hôtel de Ville.

Un chemin d'accès à la passerelle à aménager

L'espace libre entre le parking des Viviers et la résidence privée permettrait d'aménager un cheminement d'accès pour les usagers de la passerelle. La création d'une frontière végétale entre le cheminement et le parking renforcerait l'aspect qualitatif de cet espace en diminuant l'impact visuel des véhicules en stationnement.

Une végétalisation du site à préserver et renforcer

Ce cheminement devra être aménagé avec un revêtement perméable afin de s'insérer dans le cadre végétal des berges et limiter l'impact de l'imperméabilisation déjà très importante avec le parking. Cette végétalisation de l'espace peut également être renforcée par la plantation de nouveaux arbres le long du cheminement en conservant une continuité avec les essences déjà utilisées sur le site.



Photographie état actuel chemin d'accès à la passerelle sur le Nau (Source : Google Map)



Coupe chemin d'accès à la passerelle sur le Nau (Source : AUDC)

Une requalification des abords du parking

Le parking des Viviers en lui-même peut être réaménagé en lien avec l'implantation d'une passerelle sur le Nau afin de renforcer son utilisation par les habitants du quartier Toussaint. La partie stationnement ne nécessite que peu de modification pour conserver une capacité en véhicule identique. Cependant, les abords végétalisés peuvent être requalifiés dans le but de proposer un espace plus agréable pour les usagers.

Faciliter un accès ouvert au stationnement

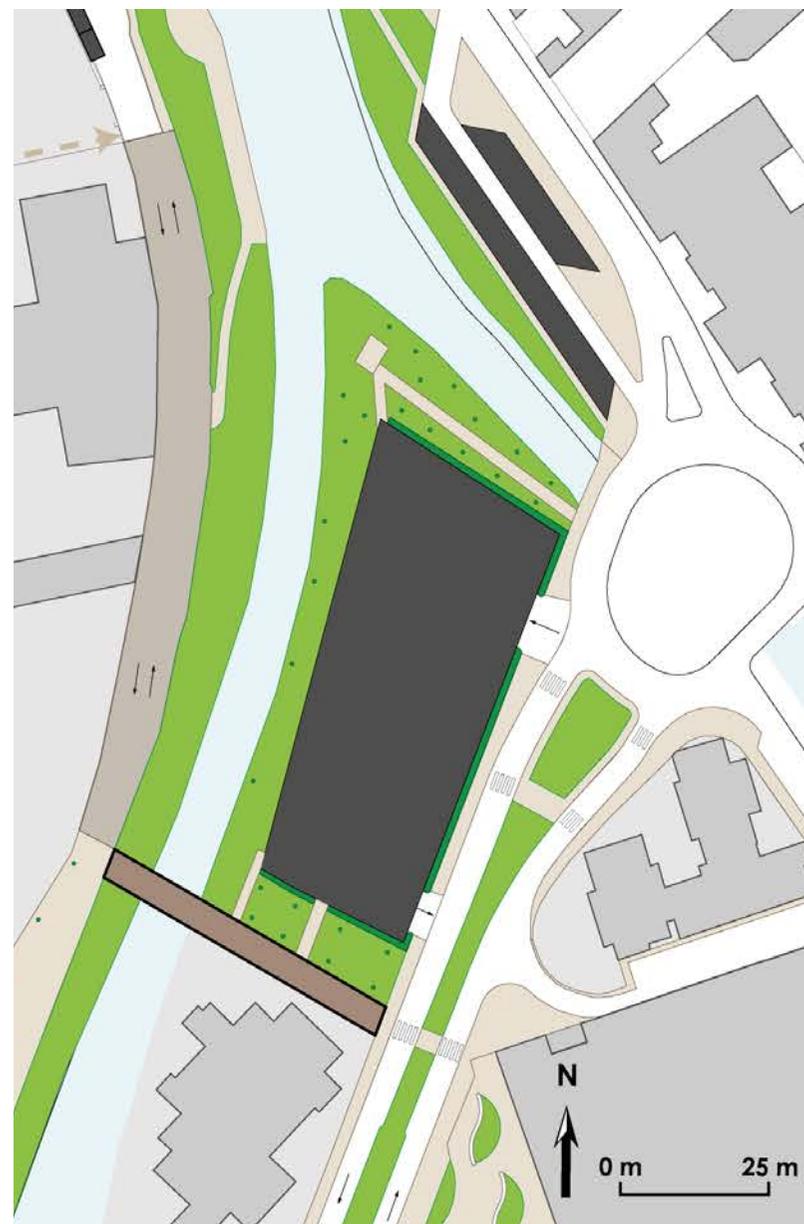
D'un point de vue des accès, le parking pourrait bénéficier de la suppression des barrières mobiles aux entrées pour mettre en place un système de stationnement ouvert, similaire à celui installée sur la place Godard. Ce changement de système pourrait permettre d'encourager l'utilisation de ce parking dont le taux de remplissage est en moyenne de 50 %. Une communication sur la gratuité du parking entre 12h et 14h et de 19h à 8h auprès des habitants pourrait encourager une plus forte utilisation et ainsi diminuer la pression du stationnement dans le quartier Toussaint.

Créer un espace de détente orienté vers les canaux

La portion nord du parking, constituant la confluence du Mau et du Nau, peut être aménagée en espace de détente végétalisé mettant en valeur les canaux. Un rideau végétal peut être mis en place sur une certaine portion afin de limiter l'impact visuel du parking sur le site. De plus, le site peut être orienté en direction des canaux par l'implantation de mobilier adapté, voire de panneaux informatifs mettant en valeur l'histoire de l'eau à Châlons, l'abbaye de Toussaint sur l'autre berge ou encore le pont des mariniers.

Une végétalisation des espaces de stationnement

Afin de mieux s'intégrer dans son environnement végétal, le parking en lui-même pourrait être réaménagé afin de le rendre plus perméable. Le revêtement des places de stationnement pourrait être transformé en un système de dalles alvéolées afin de faciliter la végétalisation et l'infiltration des eaux de pluie sur le site.



Proposition réaménagement du parking des Viviers (Source : AUDC)

2.4. Arrière de la Galerie de l'Hôtel de Ville

Une entrée arrière de la GVH à revitaliser

L'amélioration des connexions entre le quartier Toussaint et le reste du centre-ville passe également par une requalification de l'entrée arrière de la Galerie de l'Hôtel de Ville. Cette entrée est actuellement considérée comme un accès de service plutôt que comme un réel moyen d'accéder à la GHV pour les usagers.

Une connexion piétonne directe à créer

Afin de contrer ce sentiment « d'arrière de service » la lisibilité de la continuité piétonne entre le quai des Gadz' Arts, la passerelle et la GHV est essentielle. Cette continuité passe par la création d'un passage piéton sur la rue des Viviers directement en face de l'entrée de la GHV. La traversée piétonne se fera dans le prolongement du cheminement piéton longeant le parking des Viviers et rejoignant la passerelle sur le Nau.

Un rôle d'entrée principale à renforcer et symboliser

L'arrière de la Galerie de l'Hôtel de Ville en elle-même nécessite un réaménagement afin de mieux symboliser son nouveau rôle de troisième entrée de la GHV. Ainsi, la rampe d'accès devra être requalifiée pour que son orientation puisse être en continuité avec le passage piéton. Un élément structurel, symbolique et visuel fort peut également être rajouté afin de marquer l'importance de cette entrée, au même titre que les deux autres. Par exemple, une structure bois et verre pourrait être installée en miroir de l'entrée rue de la Marne.

Une accessibilité PMR à améliorer

Une attention particulière devra être apportée pour l'accès des Personnes à Mobilité Réduite de cette entrée qui est régulièrement encombrée par des véhicules ou la présence de containers à déchets. Les accès livraison devront être conservés tout en accordant une place plus importante pour la circulation des piétons et des PMR.



Exemple de réaménagement possible de l'arrière de la Galerie de l'Hôtel de Ville (Source : AUDC)



Photographie état actuel arrière de la Galerie de l'Hôtel de Ville (Source : AUDC)

3. Cimetière de l'ouest et canal Saint-Martin

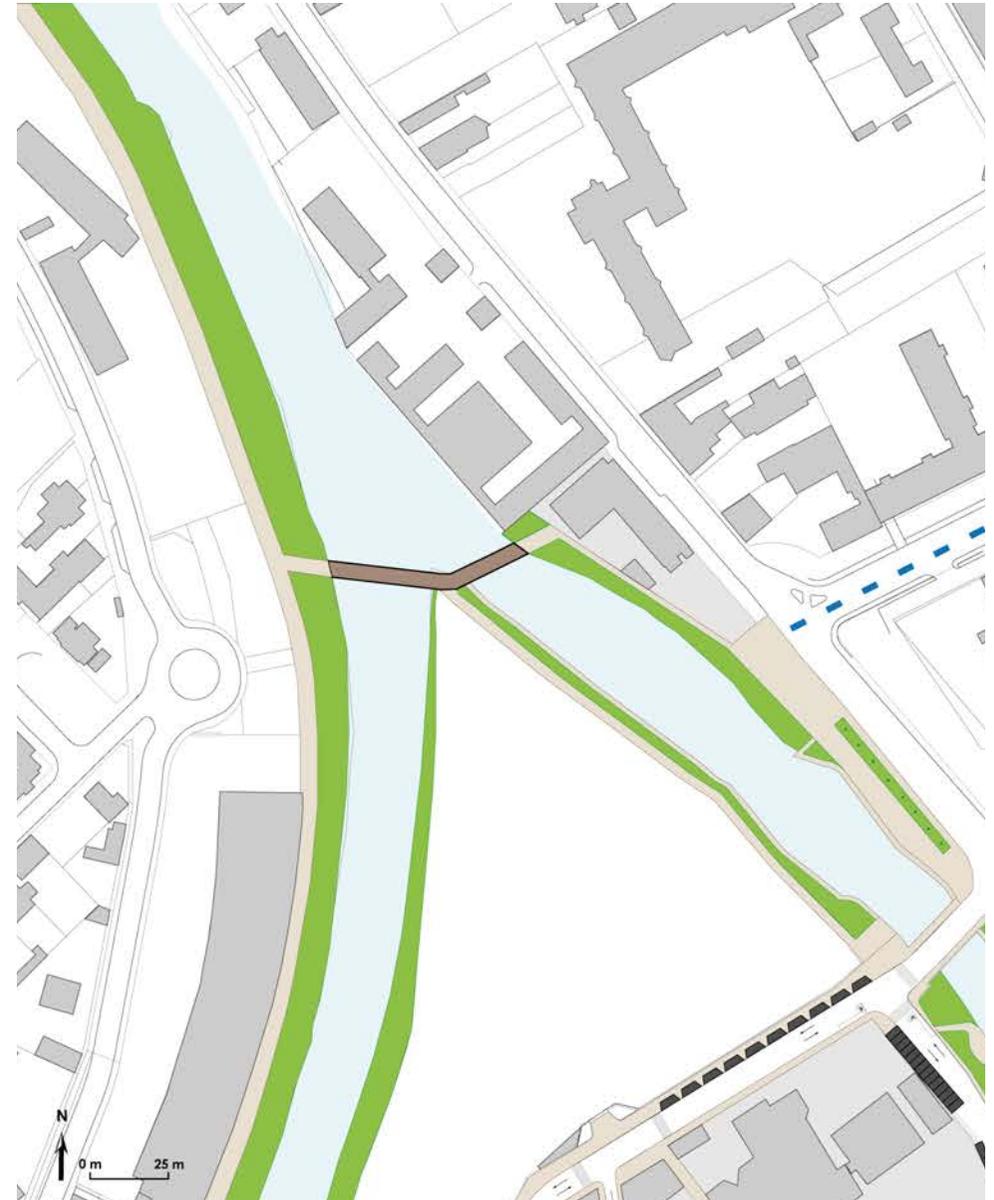
La continuité pour les modes actifs peut également se poursuivre vers le nord en tirant profit des berges du Mau le long du cimetière de l'ouest. Des franchissements du Mau et du canal Saint-Martin permettraient ainsi de créer une continuité nord-sud à plus grande échelle.

Plusieurs hypothèses complémentaires peuvent être envisagées pour les franchissements et continuités :

- Scénario n°1 : Franchissement du canal Saint-Martin entre les berges de l'IUT et le cimetière avec une continuité à l'intérieur du cimetière ;
- Scénario n°2 : Franchissement du canal Saint-Martin entre les berges de l'IUT et le cimetière avec une continuité en encorbellement le long de la berge du cimetière ;
- Scénario n°3 : Franchissement du canal Saint-Martin et du Mau entre les berges de l'IUT et le faubourg Saint-Antoine avec une continuité le long de la berge du faubourg.

Ces scénarii peuvent se compléter en prévoyant des aménagements en plusieurs phases. Ainsi, le franchissement entre les berges de l'IUT et le cimetière pourrait être complété dans un second temps par un franchissement du Mau rejoignant le faubourg. Cette seconde phase pourrait être envisagée afin de créer une connexion vers l'est, dans le cadre du réaménagement de la caserne Chanzy-Forgeot.

Ces franchissements pourront également se raccrocher à des cheminements à aménager le long des berges du canal Saint-Martin pour prolonger ces continuités nord-sud. Cela permettrait également de connecter l'IUT au reste du centre-ville, notamment à l'ENSAM, afin de renforcer les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur de la Ville.



Les connexions nord/sud via les berges du Mau (Source : AUDC)

3.1. Scénario n°1 : continuité au sein du cimetière

Une continuité au sein même du cimetière

Le premier scénario propose la création d'un cheminement doux mettant à profit les allées déjà existantes du cimetière de l'ouest. En effet, celui-ci possède une large allée délimitant sa lisière avec le Mau à l'est. Un aménagement simple du cimetière pourrait ainsi permettre aux usagers de l'emprunter pour utiliser une passerelle franchissant le canal Saint-Martin.

Un franchissement du canal entre l'IUT et le cimetière

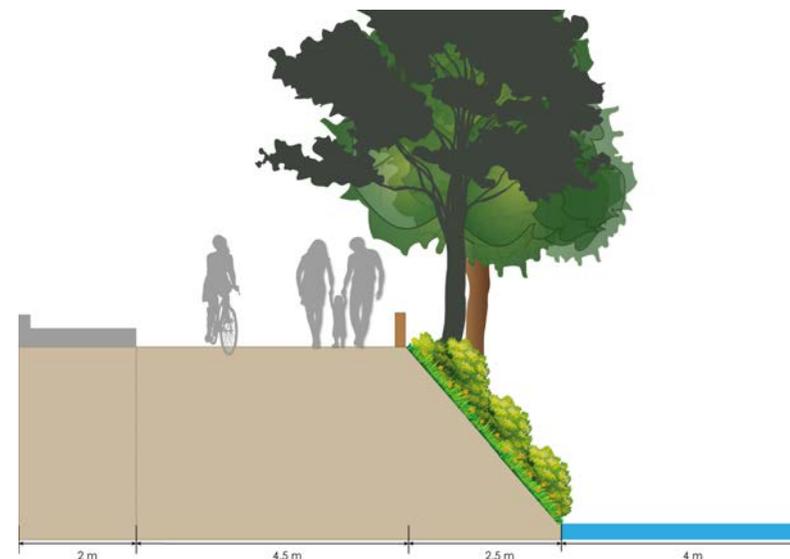
Ce franchissement est nécessaire pour la création d'une continuité nord-sud le long du Mau et du Nau à destination des mobilités actives. La passerelle pourrait être implantée sur la pointe du cimetière à l'embouchure du Mau et du canal Saint-Martin d'un côté, et sur l'extrémité sud du futur parking du rond-point de la Dignité. Ces deux espaces proposent des emprises libres suffisantes pour accueillir une passerelle à destination des piétons. De plus, la hauteur de berge équivalente de chaque côté permet de proposer un franchissement du canal sans pente trop importante, respectant les 3,10 mètres de tirant d'air nécessaires au gabarit Freycinet.

Un accès dépendant des horaires du cimetière

Ce scénario impose la création d'une nouvelle entrée du cimetière de l'ouest en prolongement du quai des Gadz' Arts afin d'assurer la continuité du cheminement. Un portail d'accès devra également être mis en place au niveau de la passerelle afin de pouvoir fermer l'accès lors des périodes de fermeture du cimetière. Ainsi, la continuité du cheminement ne sera effective que lorsque le cimetière sera lui-même ouvert (actuellement 8h30-18h30) et fermé le reste du temps, notamment la nuit.



État actuel du cheminement au sein du cimetière (Source : AUDC)



Proposition de cheminement piéton via le cimetière (Source : AUDC)

3.2. Scénario n°2 : continuité en encorbellement le long du cimetière

Un cheminement alternatif le long du cimetière

Ce second scénario propose également une continuité douce en prolongement du quai des Gadz' Arts en lien avec un franchissement du canal entre le cimetière et l'IUT. Dans cette hypothèse, le cheminement nécessite une structure en encorbellement le long de la berge pouvant faire écho à celle déjà implantée de l'autre côté du Mau.

Une continuité lisible, accessible en permanence

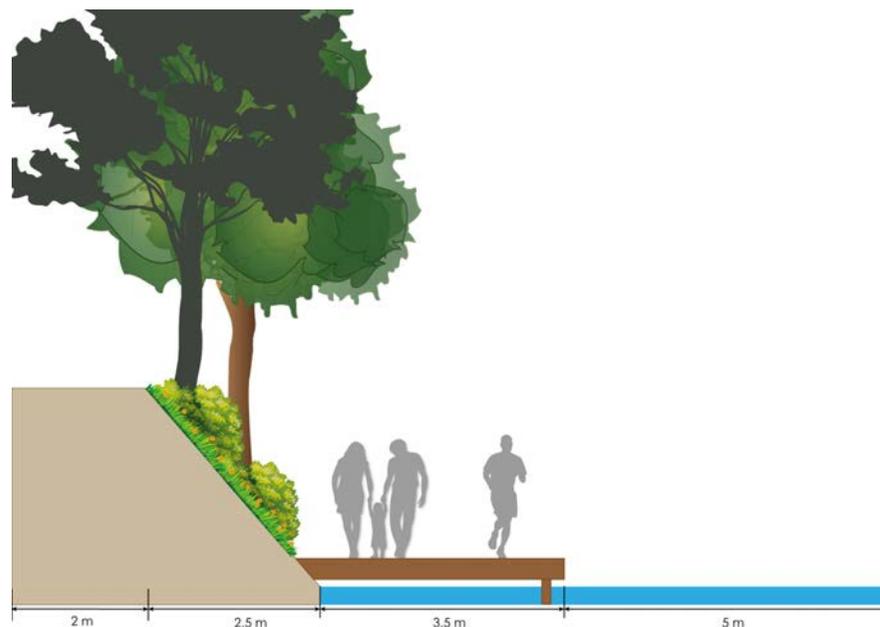
L'avantage principal de ce scénario est qu'il propose un cheminement lisible permettant de connecter le quai des Gadz' Arts à l'IUT sans impacter le fonctionnement du cimetière. Cette proposition permet également de renforcer le côté végétal de la continuité, notamment sa proximité avec l'eau. Ainsi, ce cheminement assurerait la liaison avec l'IUT même lors des périodes de fermeture du cimetière.

Des aménagements plus importants nécessaires

Cette option impose néanmoins des aménagements plus importants sur la berge afin d'y installer un encorbellement. En effet, la végétation est très présente et la berge présente une pente très abrupte à cet endroit. Ainsi, l'implantation d'une telle structure pourrait entraîner un défrichage et une modification de la berge importants. De plus, la mise en accessibilité PMR de ce cheminement pourrait poser des contraintes techniques particulières à la vue de la différence de niveau entre le haut de la berge et le niveau de l'eau.



État actuel des berges du cimetière de l'ouest (Source : AUDC)



Proposition de cheminement via un encorbellement le long du cimetière (Source : AUDC)

3.3. Scénario n°3 : continuité le long du faubourg Saint-Antoine

Une continuité via les aménagements du faubourg

Ce dernier scénario propose de rattacher les berges de l'IUT directement au faubourg Saint-Antoine en mettant à profit les aménagements piétons déjà présents le long de la place aux Chevaux. Un cheminement d'accès à la passerelle sera nécessaire le long de la berge, derrière le foyer pour jeunes travailleurs.

Une connexion possible jusqu'aux casernes Chanzy-Forgeot

Cette proposition permet d'éviter les problématiques de traversée du cimetière ou de modification importante de ses berges en proposant une nouvelle connexion vers l'est. Cette nouvelle liaison pourrait permettre de relier le nouveau quartier Chanzy-Forgeot dans le cadre de la requalification des casernes à venir.

Un franchissement pouvant s'insérer en plusieurs phases

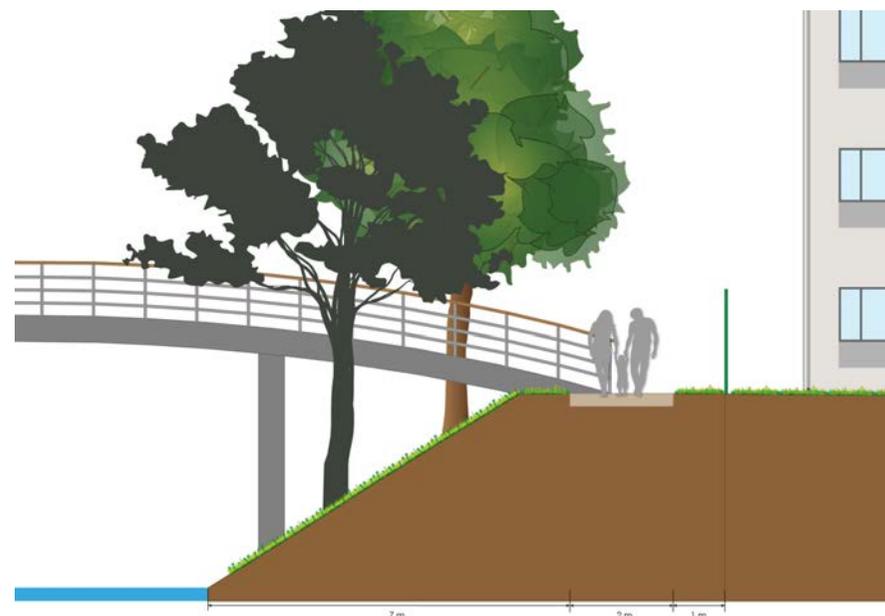
La passerelle nécessaire à ce scénario implique une structure plus importante, pouvant être construite en deux parties avec un appui central sur la pointe du cimetière. Ce scénario peut également être considéré comme une deuxième phase de travaux, complémentaire à l'un des deux premiers.

Une connexion vers l'est au détriment de la lisibilité nord-sud

Néanmoins, ce scénario perd en lisibilité, d'un point de vue de la continuité nord-sud, en imposant un détour dans le cheminement le long du canal avec plusieurs changements de berges. La reconnexion par le quai des Gadz' Arts n'est plus logique et l'itinéraire « Eau et Nature » perd de son sens.



État actuel des berges le long du faubourg Saint-Antoine (Source : AUDC)



Proposition de cheminement piéton le long du faubourg Saint-Antoine (Source : AUDC)

4. Percée Saint-Dominique

Le projet de percée de l'îlot Saint-Dominique pose de nombreuses questions quant à l'aménagement des nouveaux espaces publics ainsi créés. Ces questions sont d'autant plus importantes que l'îlot constitue l'interface entre le quartier Toussaint et le reste du centre-ville.

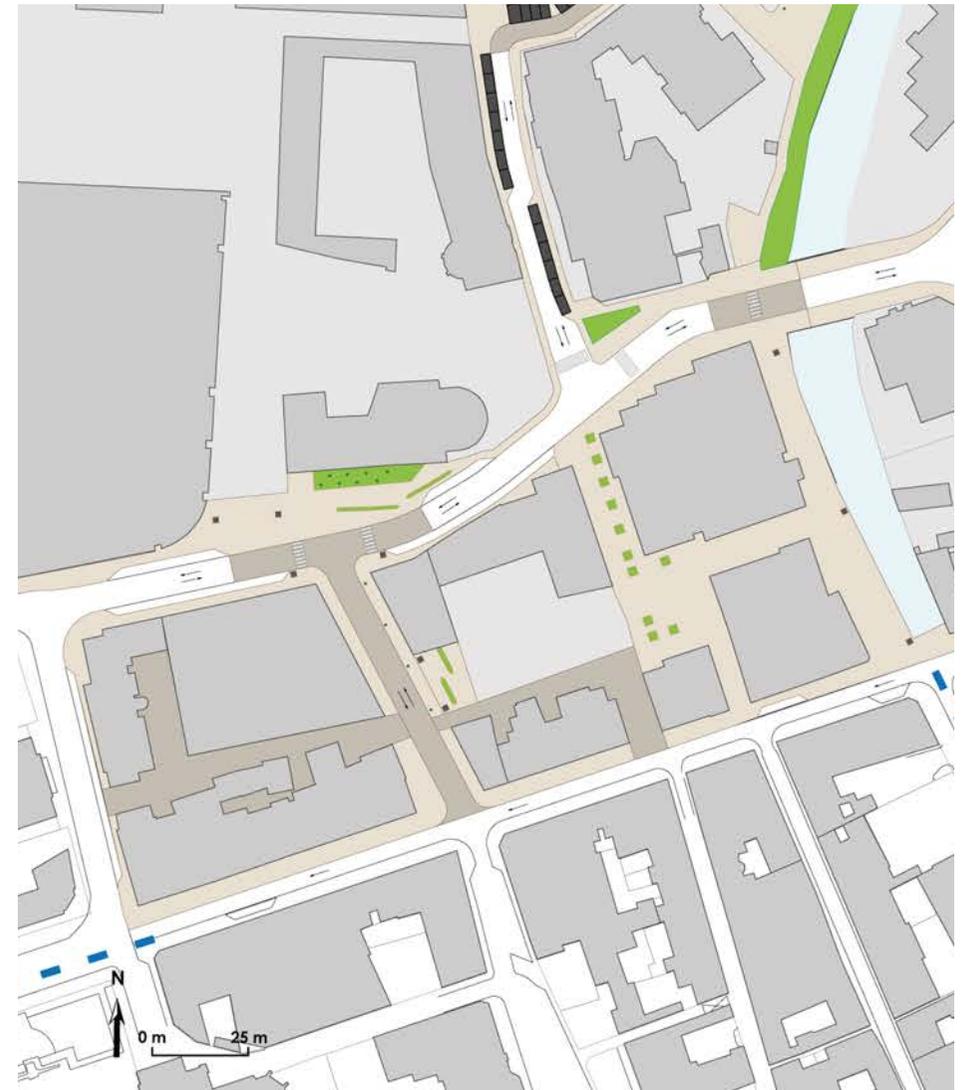
Plusieurs éléments doivent être pris en compte dans le réaménagement de l'îlot :

- Aménagement de la voirie nouvelle
- Connexion avec le parvis de l'ENSAM
- Requalification de la rue de la petite Juiverie

La percée Saint-Dominique a pour objectif de faciliter les circulations au sein du centre-ville et notamment les connexions avec l'école des Arts et Métiers. Cet objectif se veut dans une volonté d'attirer les étudiants vers le centre-ville et de diminuer l'aspect enclavé de l'école et du quartier.

A ce titre, les nouveaux espaces publics pourront comporter des emplacements dédiés à la mise en valeur de travaux ou œuvres d'étudiants. Ces projets pourraient faire l'objet d'un concours auprès des étudiants avec un renouvellement à intervalles réguliers pour renforcer l'intégration des étudiants avec le centre-ville.

Cette percée met également en lumière la rue de la Petite Juiverie qui n'était, jusqu'à présent, qu'une ruelle d'accès à l'arrière des bâtiments et qui devient une rue à part entière. Une requalification de cette rue est donc nécessaire afin de l'intégrer aux nouveaux espaces publics ainsi créés.



L'aménagement des espaces publics de la percée Saint-Dominique (Source : AUDC)

4.1. Voirie nouvelle

Une rue en double sens à connecter au réseau routier

L'impact principal de la percée de l'îlot Saint-Dominique est la création d'une voirie nouvelle à intégrer dans la circulation du centre-ville. Une étude est actuellement en cours pour redéfinir les différentes circulations à Châlons-en-Champagne. Cette étude a mis en avant différents scénarii quant aux sens de circulations et aux connexions de cette voirie avec la rue de la Marne et la rue Saint-Dominique. Ainsi, la rue nouvelle serait aménagée en double sens avec une possible inversion du sens de circulation rue de la Marne.

Une importance particulière aux modes actifs

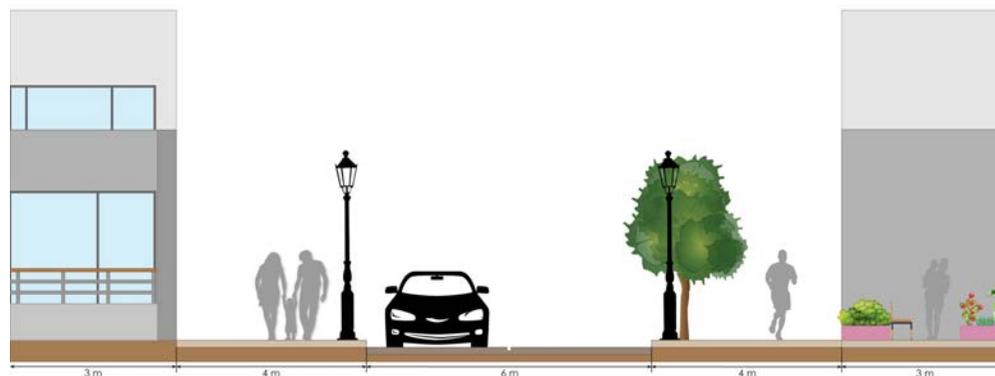
Afin de répondre à l'objectif premier de renforcer les connexions entre l'école des Arts et Métiers et le centre-ville, la rue nouvelle devra accorder une importance particulière au piéton. La rue étant également essentielle aux circulations automobiles du centre-ville, les deux modes de déplacements devront être séparés sur l'emprise de la percée. Cependant, les matériaux et couleurs choisis dans le revêtement de la voirie pourraient encourager les véhicules à ralentir et ainsi éviter la création d'un canyon automobile en centre-ville.

Un espace public à végétaliser

Ce projet permettra également la création d'un nouvel espace public à aménager à la place de la dalle de parking souterrain supprimée. Cet espace devra rappeler les orientations des aménagements du quartier Toussaint en accordant une place primordiale à la végétation et à l'eau. Dans un souci d'homogénéisation des espaces publics, celui-ci pourrait être aménagée de la même façon que la place des 4 fils Aymon avec un pavage béton au sol et la présence de nombreux bacs de végétation. Cette place pourrait également être un lieu d'expérimentation d'agriculture urbaine en lien avec les habitants, pouvant ainsi se réapproprier l'espace pour cultiver des fruits, légumes ou encore herbes aromatiques.



Etat actuel de l'entrée de la percée Saint-Dominique rue de la Marne (Source : Google StreetView)



Proposition d'aménagement de la percée Saint-Dominique (Source : AUDC)

4.2. Espace public entrée de l'ENSAM

Un espace mis en lumière par la percée

La percée Saint-Dominique débouchera en face de l'entrée de l'école des Arts et Métiers ce qui renforcera l'importance de cet espace et la nécessité de le réaménager afin de faciliter les liaisons pour les usagers.

Un renforcement de l'effet barrière à éviter

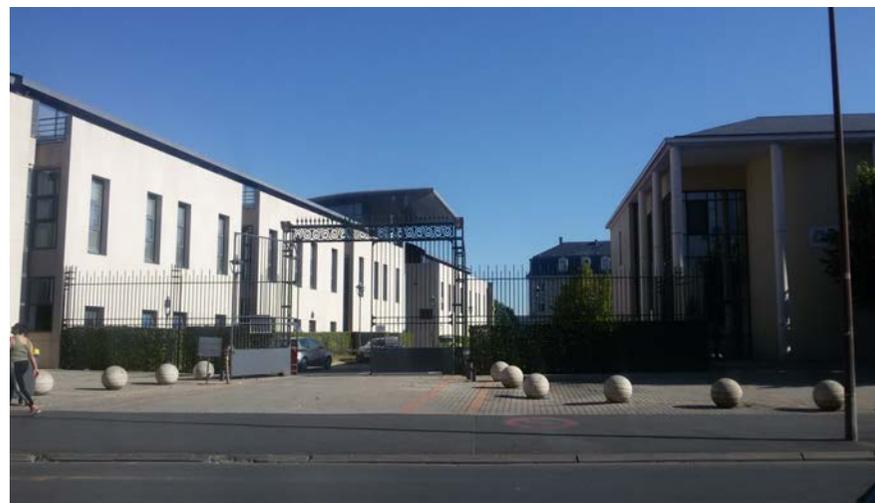
Il est important que la modification de la circulation résultant de la création d'une nouvelle voirie ne mène pas à l'augmentation de l'effet de barrière entre l'ENSAM et le centre-ville. En effet, le projet de nouvelle voirie pourrait encourager l'aménagement d'une troisième voie à la rue Saint-Dominique, devant l'ENSAM, afin de faciliter l'entrée des véhicules dans la percée. Cette troisième voie ne pourrait que décourager les traversées de la rue Saint-Dominique pour les modes actifs, et ainsi l'accès au centre-ville.

Une traversée piétonne à faciliter

La traversée piétonne entre l'ENSAM et l'îlot Saint-Dominique devra être facilitée par des aménagements en faveur des modes actifs. Ainsi, des passages piétons devront être signalés au sol des deux côtés de la percée et une pacification de la circulation pourrait être nécessaire sur une portion de la rue Saint-Dominique. En effet, un jeu sur les couleurs et les matériaux peut être mis en place sur la voirie devant l'entrée de l'ENSAM pour ralentir les véhicules et ainsi éviter de transformer la rue Saint-Dominique en boulevard urbain.

Une connexion de l'école au centre-ville par les travaux étudiants

Le parvis de l'ENSAM en lui-même pourra être réaménagé afin d'harmoniser l'ensemble des sites par une prévalence de la végétation et de l'eau dans les espaces publics. Un parcours des œuvres d'étudiants pourrait débuter directement à l'entrée de l'école afin de la connecter au centre-ville par une continuité physique. Ainsi, les premiers travaux pourraient être installés de part et d'autre de l'entrée avec un plan de localisation des autres œuvres dans le centre-ville.



Entrée de l'ENSAM (Source : AUDC)



Parvis de l'entrée de l'ENSAM (Source : AUDC)

4.3. Rue de la Petite Juiverie

Une rue mise en lumière par la percée

Jusqu'à présent la rue de la Petite Juiverie n'était qu'une ruelle desservant l'arrière des bâtiments le long de la rue de la Marne. Cependant, la percée de l'îlot Saint-Dominique met en lumière cet espace qui nécessite un réaménagement qualitatif pour devenir une rue à part entière.

Un réalignement des façades nécessaire

La rue est notamment marquée par la forte présence de garages individuels hétérogènes. La requalification de cette rue passe par la démolition/reconstruction de ces espaces de stationnement afin d'obtenir une homogénéité des structures et éviter un décalage dans l'alignement des façades.

Une homogénéisation des revêtements à l'échelle de l'îlot

D'un point de vue de la voirie, et toujours dans un souci d'homogénéité des espaces publics, le revêtement des sols devra être revu. En effet, le sol actuel présente un « patchwork » de revêtements avec certaines portions pavées, d'autres bitumées sur toute sa longueur. Ainsi, la rue pourrait être harmonisée avec l'aménagement effectuée pour la place des 4 fils Aymon, ce qui permettrait une homogénéisation des espaces publics à l'échelle de l'îlot.

Une continuité des espaces publics dans l'îlot à valoriser

Cette homogénéisation de l'espace pourrait permettre d'améliorer la lisibilité de la continuité au sein de l'îlot entre la rue de la Petite Juiverie, la place des 4 fils Aymon et le quai des Arts. Ce réaménagement de l'îlot pourrait également être une opportunité de mettre en valeur l'hypocauste romain présent sur la place. Si l'accès public direct à l'hypocauste n'est pas nécessairement faisable pour des questions de sécurité, sa mise en valeur par des panneaux pédagogiques est néanmoins possible. Ainsi, la reconstitution sur plan de l'hypocauste et l'explication de son fonctionnement et rôle permettrait de remettre en lumière cet élément délaissé de l'îlot.



État actuel de la rue de la Petite Juiverie (Source : AUDC)

Prochaines étapes du projet

Les différentes propositions de projet présentées précédemment peuvent être découpées en plusieurs étapes réparties dans le temps, avec néanmoins certaines contraintes temporelles.

Une première phase liée à l'achèvement des projets en cours

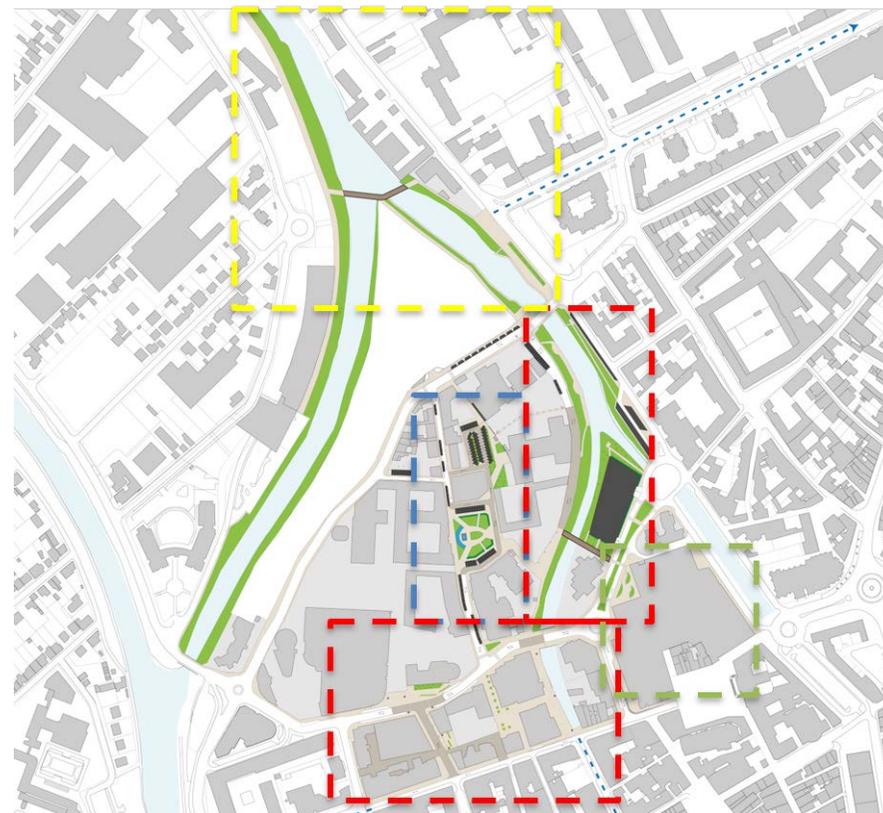
La première phase est celle ayant les contraintes temporelles les plus proches puisqu'elle est liée à l'achèvement des travaux sur l'îlot Saint-Dominique, l'abbaye de Toussaint ainsi que la résidence senior Domitys. Ainsi, les aménagements du quai des Gadz' Arts, du parking des Viviers et ceux de la percée Saint-Dominique devront être lancés d'ici 2021 afin de correspondre à l'achèvement des travaux pour les projets en cours.

Une seconde phase à connecter avec les premiers aménagements

La seconde phase consiste en l'aménagement du cœur du quartier Toussaint et pourrait être lancée en même temps que la première afin d'assurer la continuité des nouveaux projets. Elle pourrait également être démarrée en suite directe à la première afin d'échelonner les travaux dans le temps sans créer de rupture trop importante dans les aménagements.

Des phases plus lointaines à lier avec les autres projets d'envergure du centre-ville

Les troisièmes et quatrièmes phases peuvent être envisagées à un horizon plus lointain en complément des aménagements précédents. Ainsi, le réaménagement de l'arrière de la Galerie de l'Hôtel de Ville pourrait être développée en lien avec les propriétaires de la Galerie. De même, la connexion entre l'IUT, le cimetière et le faubourg Saint-Antoine peut être développée en plusieurs étapes et s'inscrire dans le cadre du réaménagement des casernes Chanzy-Forgeot.



Phase 1 → 2021

Phase 3 → 2023-...

Phase 2 → 2021-2022

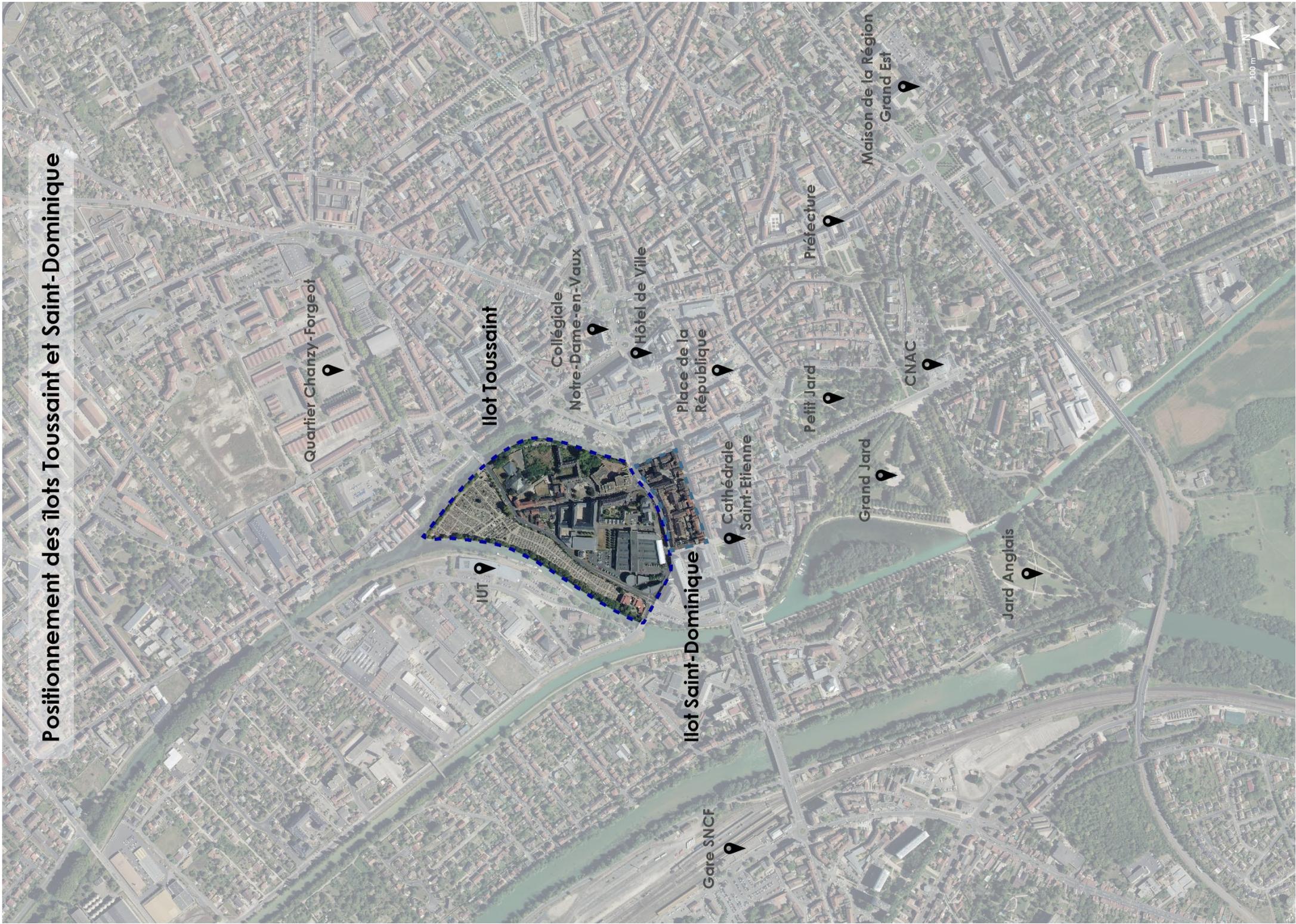
Phase 4 → 2023-...

Phasage proposé pour les étapes du projet (Source : AUDC)

Annexes

1. Carte de positionnement
2. Carte de situation
3. Carte des propriétés foncières
4. Carte des projets en cours
5. Carte de circulation
6. Carte des parkings
7. Carte des stationnements
8. Carte des Enjeux
9. Carte des sites à enjeux
10. Carte des itinéraires thématiques
11. Plan masse du projet

Positionnement des îlots Toussaint et Saint-Dominique



Quartier Chanzy-Forgeot

Ilot Toussaint

Collégiale
Notre-Dame-en-Vaux

Hotel de Ville

Place de la
République

Cathédrale
Saint-Etienne

Préfecture

Grand Jard

CNAC

Maison de la Région
Grand Est

IUT

Ilot Saint-Dominique

Petit Jard

Jard Anglais

Gare SNCF

0 100 m

N

Quartier Toussaint

Situation globale



Complexe sportif Pierre de Coubertin

Gare routière

Hôtel de Police

Bibliothèque Georges Pompidou

Collégiale Notre-Dame-en-Vaux

Place Tisserier

Hôtel de Ville

Place de la République

CCAS

Préfecture

Maison de la Région G-E

CNAC

Le Petit Jard

Le Grand Jard

Le Jard Anglais

ENSAM

IN&MA

Saint Dominique

Cathédrale Saint-Etienne

ESPE

IUT

Gare SNCF

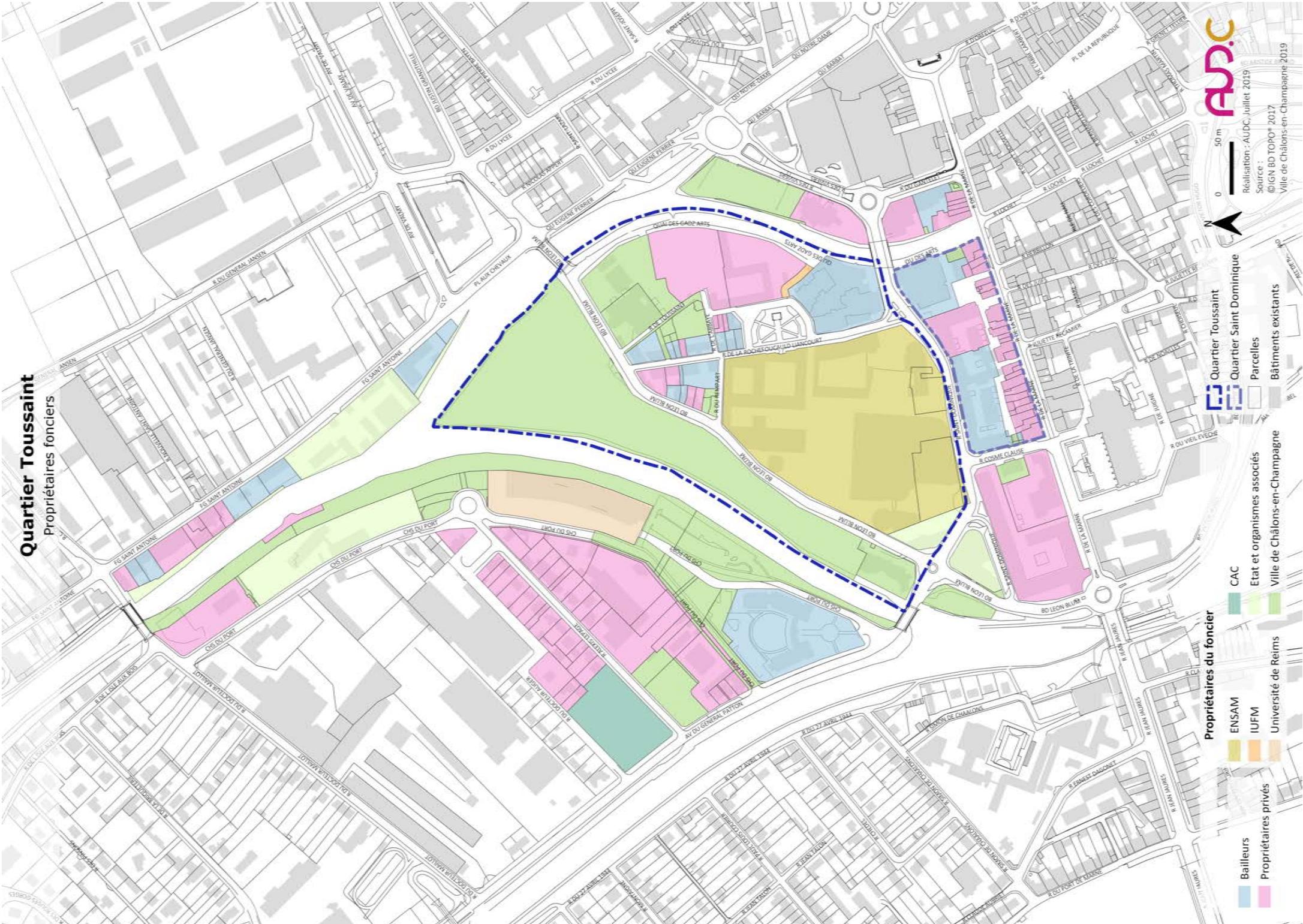
- Voies d'eau
- Espaces Boisés Classés
- Éléments Paysagers
- Zones végétation
- Education
- Équipements et espaces publics
- Patrimoine
- Services publics
- Transport
- Quartier Toussaint
- Quartier Saint Dominique
- Bâtiments ZPPAUP
- Périmètre ZPPAUP
- Parcelles
- Bâtiments existants
- Cimetière

0 100 m

Réalisation : AUDC, Juillet 2019
Source : ©IGN BD TOPO® 2017

Quartier Toussaint

Propriétaires fonciers

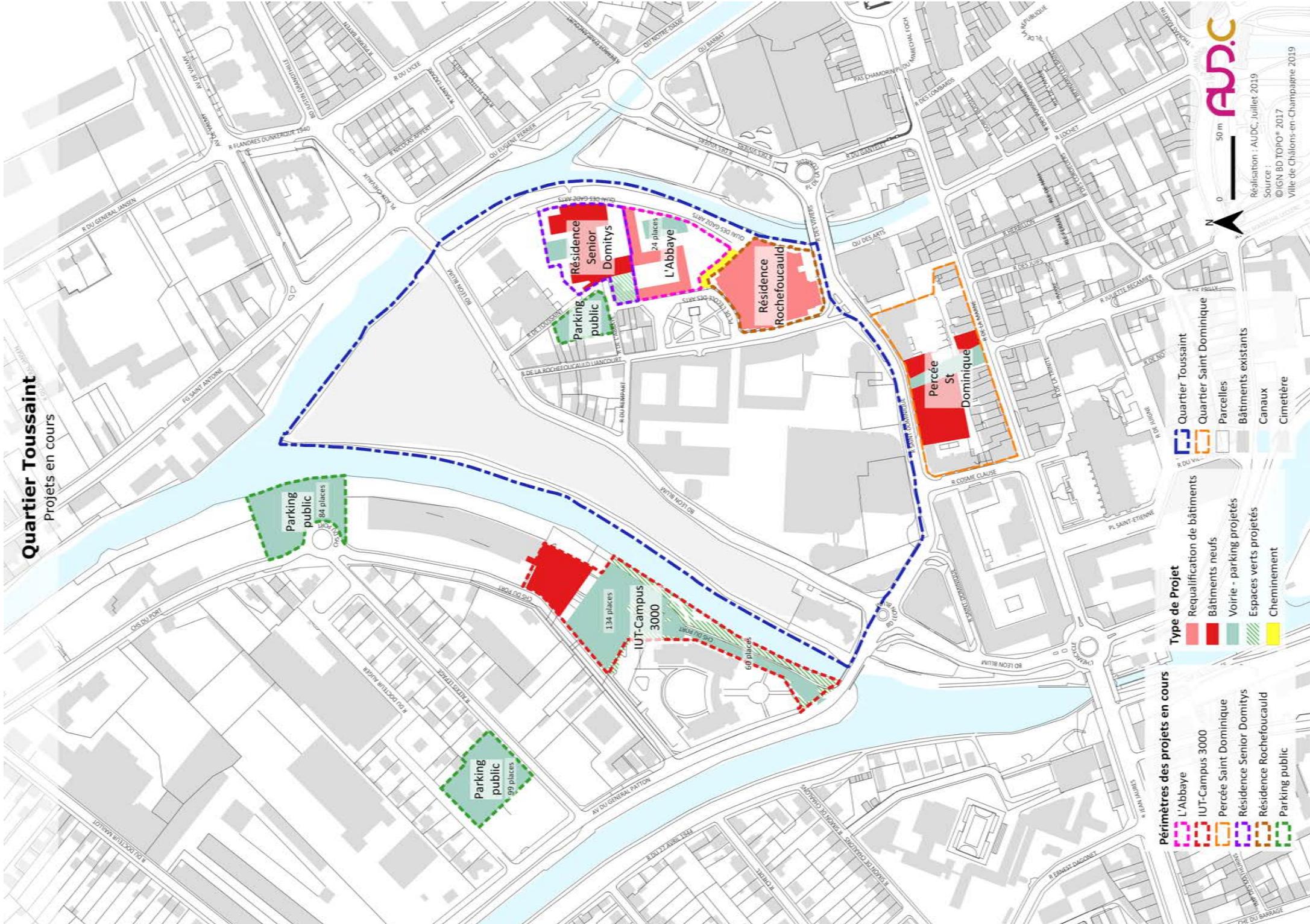


- Propriétaires du foncier**
- Bailleurs
 - Propriétaires privés
 - ENSAM
 - IUFM
 - Etat et organismes associés
 - Ville de Châlons-en-Champagne
 - CAC
 - Université de Reims

- Quartier Toussaint**
- Quartier Saint Dominique
 - Parcelles
 - Bâtiments existants

Quartier Toussaint

Projets en cours



Périmètres des projets en cours

- L'Abbaye
- IUT-Campus 3000
- Percée Saint Dominique
- Résidence Senior Domitys
- Résidence Rochefoucauld
- Parking public

Type de Projet

- Requalification de bâtiments
- Bâtiments neufs
- Voirie - parking projetés
- Espaces verts projetés
- Cheminement

Quartier Toussaint

- Quartier Saint Dominique
- Parcelles
- Bâtiments existants
- Canaux
- Cimetière



0 50 m

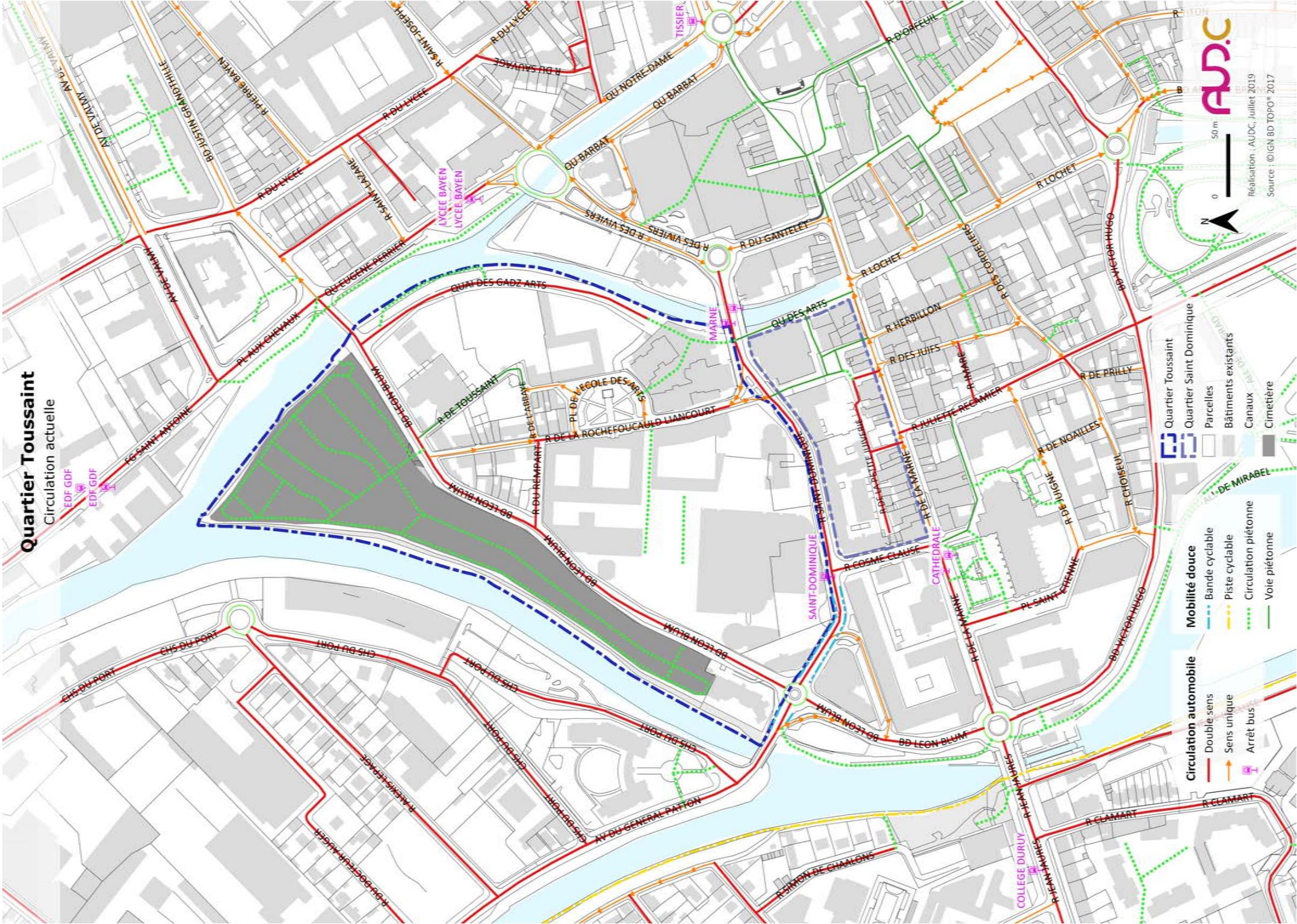


Réalisation : AUD.C, juillet 2019
 Source :
 ©IGN BD TOPO® 2017
 Ville de Châlons-en-Champagne 2019

Quartier Toussaint

Circulation actuelle

EDF GDF
EDF GDF



Circulation automobile

- Double sens
- Sens unique
- Arrêt bus

Mobilité douce

- Bande cyclable
- Piste cyclable
- Circulation piétonne
- Voie piétonne

Quartier Toussaint
Quartier Saint Dominique

- Parcelles
- Bâtiments existants
- Canaux
- Cimetière



Réalisation : AUDC, Juillet 2019
Source : ©IGN BD TOPO® 2017



Les espaces de stationnement à proximité

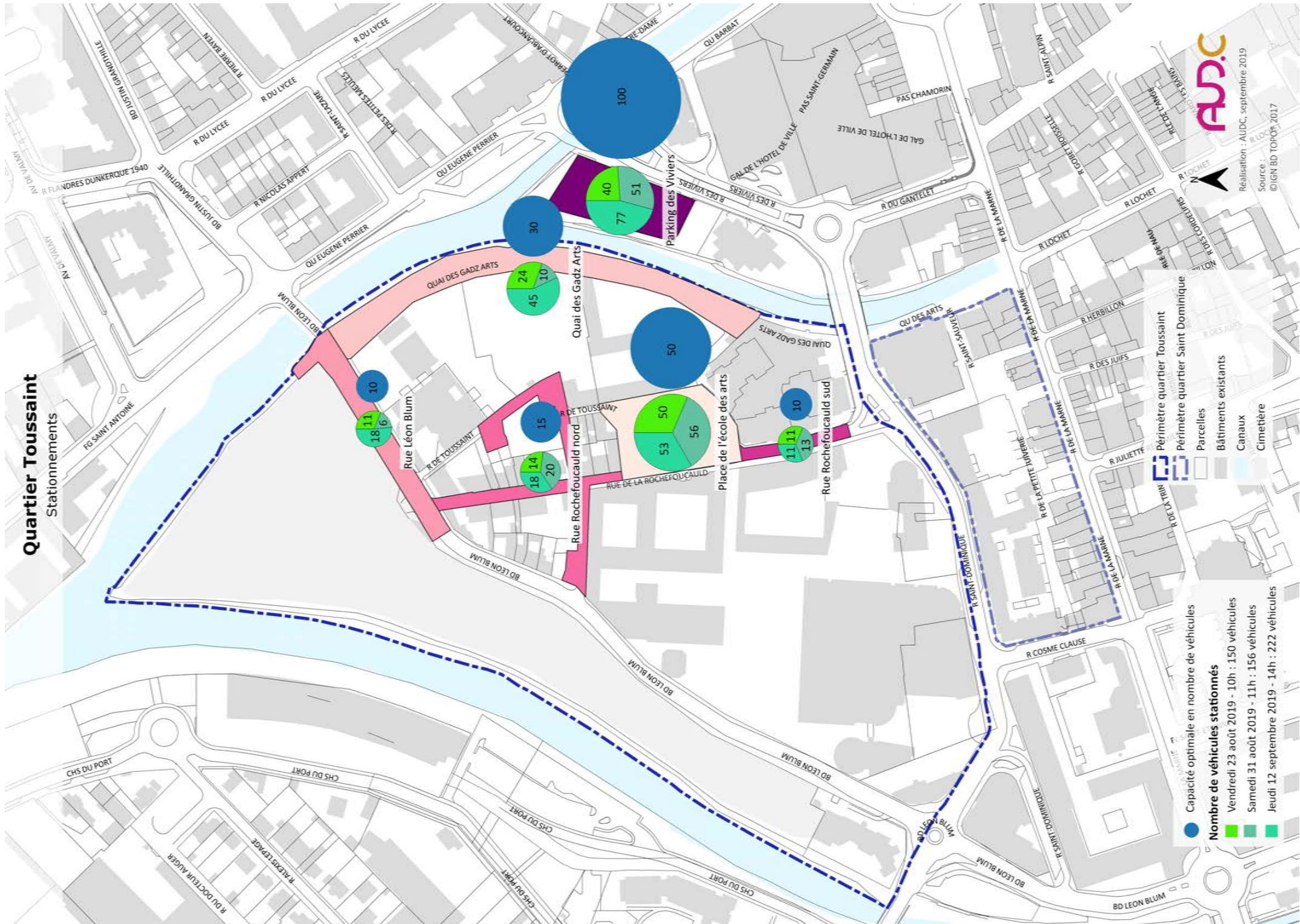


Legende :

- Parking public payant
- Parking voirie payant
- Parking Privé
- Parking public gratuit
- Parking voirie gratuit

Quartier Toussaint

Stationnements



Réalisation : AUDC, septembre 2019
Source : ©IGN BD TOPO® 2017

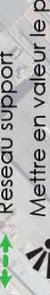
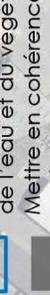
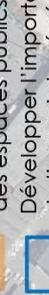
Parcelles
 Bâtiments existants
 Canaux
 Cimetière

Périmètre quartier Toussaint
 Périmètre quartier Saint Dominique

Enjeux des îlots Toussaint et Saint-Dominique

Légende :

- Valoriser les entrées du quartier
- Améliorer la qualité des espaces publics
- Développer l'importance de l'eau et du végétal
- Mettre en cohérence les aménagements
- Renforcer les liens
- Favoriser les cheminements doux
- Réseau support
- Mettre en valeur le patrimoine et le paysage



Parking public

Parking public

Campus 3000

Résidence Domitys

Abbaye de Toussaint

Résidence la Rochefoucauld

Percée Saint-Dominique

Ilot Cathédrale

Rue Lochet

100 m

0

Les sites à enjeux des îlots Toussaint et Saint-Dominique

Berges canal Saint-Martin

- Créer une continuité douce à l'échelle de l'agglomération
- Aménager les berges du canal Saint-Martin le long de l'IUT

Berges cimetières de l'ouest/Mau

- Aménager les berges pour les circulations douces
- Créer un franchissement doux vers le nord-ouest
- Créer un franchissement vers l'est pour rejoindre le quartier Chanzy

Quai des Gadz'Arts

- Repenser la place de la voiture sur le quai
- Aménager les berges en faveur des mobilités douces
- Encourager la perméabilité visuelle
- Travailler les entrées nord et sud du quartier qualitativement
- Renforcer les liaisons douces nord et sud en pacifiant la circulation
- Recréer une traversée Gadz'Arts/Saint-Dominique en contournant la résidence la Rochefoucauld
- Réaménager un espace public et de détente en profitant du cadre paysager
- Favoriser les continuités douces piétons/cycles

Entrée Blum/Rochefoucauld

- Pacifier la circulation routière à l'entrée du quartier

Espace public Toussaint/abbaye

- Proposer une offre de stationnement centralisée sur le quartier
- Offrir un stationnement de courte durée pour l'école du Mau
- Rappeler l'importance de l'eau et du végétal

Place des arts

- Valoriser le patrimoine historique
- Réduire l'empreinte de la voiture
- Revoir la circulation automobile
- Recréer un espace public de qualité pour les usagers
- Rappeler l'importance de l'eau et du végétal

Percée Saint-Dominique

- Requalifier l'espace public d'entrée de l'ENSAM
- Aménager la voirie nouvelle en favorisant les cheminements doux
- Requalifier les arrières et les pieds de bâtiments
- Améliorer la qualité des espaces autour de l'îlot Saint-Dominique

Liaison Gadz'Arts/Vivier/GHV

- Lier le quartier au parking des Viviers et au centre-ville
- Créer une entrée de quartier claire et lisible
- Proposer un réaménagement qualitatif du parking des Viviers
- Améliorer la lisibilité de l'entrée de la Galerie de l'Hôtel de Ville

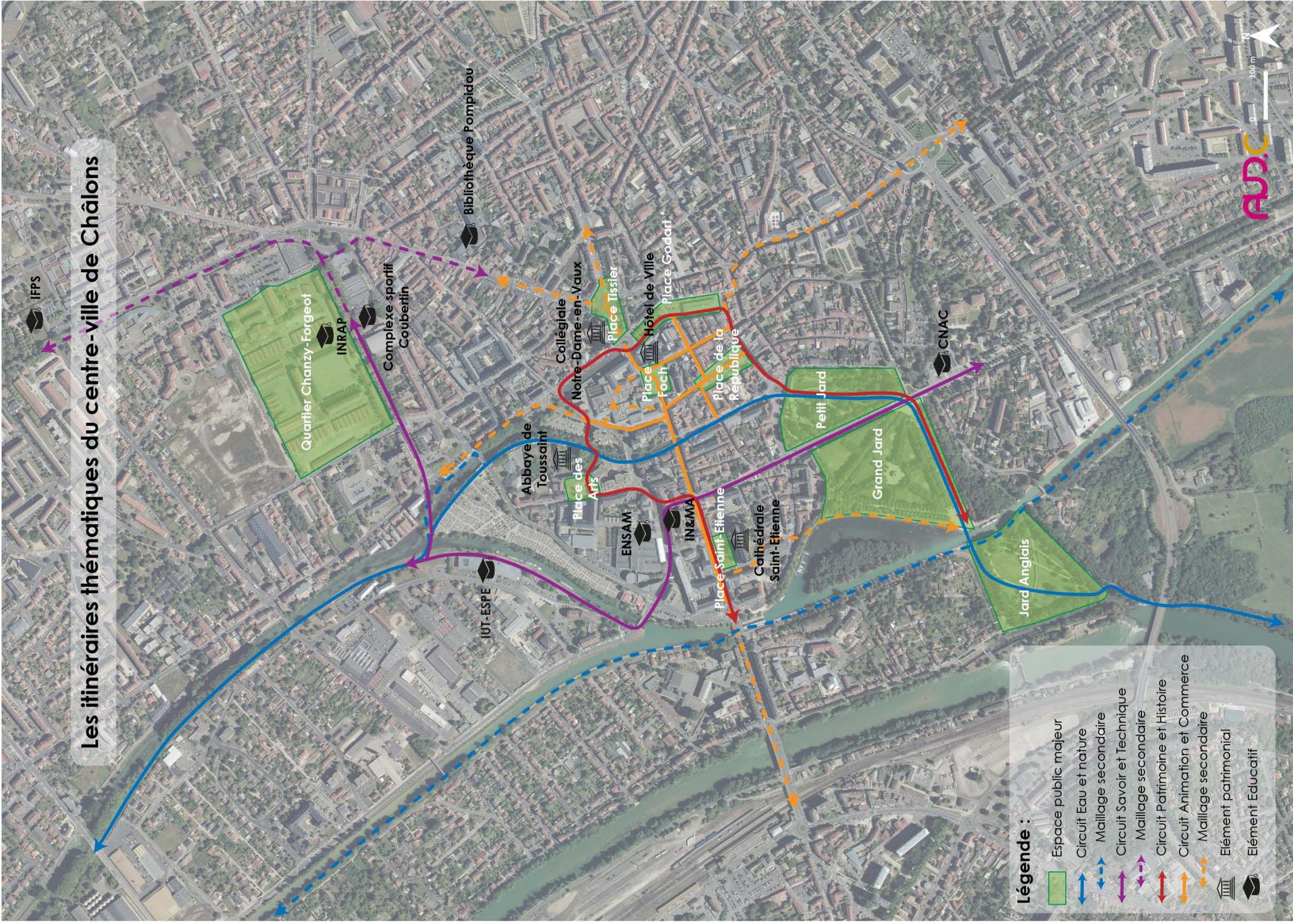
Liaison Gadz'Arts/Place des Arts

- Créer une liaison douce entre le quai et la place des Arts
- Végétaliser les espaces publics

Entrée Saint-Dominique/Rochefoucauld

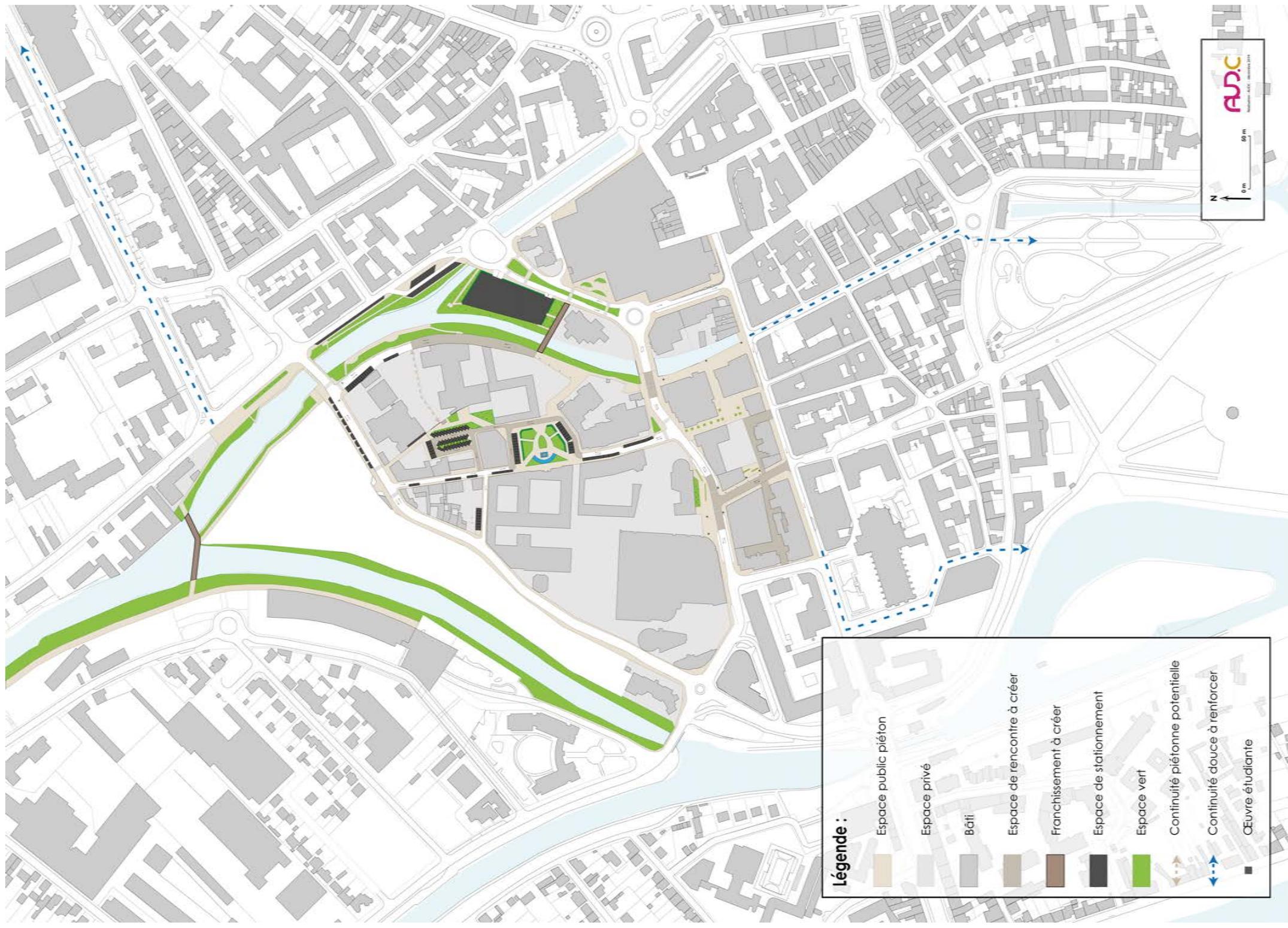
- Retravailler l'entrée routière du quartier
- Pacifier la circulation routière à l'entrée du quartier
- Faciliter les liaisons douces entre le quartier et le centre-ville

Les itinéraires thématiques du centre-ville de Châlons



Légende :

- Espace public majeur
- Circuit Eau et nature
- Maillage secondaire
- Circuit Savoir et Technique
- Maillage secondaire
- Circuit Patrimoine et Histoire
- Maillage secondaire
- Circuit Animation et Commerce
- Maillage secondaire
- Élément patrimonial
- Élément Educatif



Légende :

- Espace public piéton
- Espace privé
- Bâti
- Espace de rencontre à créer
- Franchissement à créer
- Espace de stationnement
- Espace vert
- Continuité piétonne potentielle
- Continuité douce à renforcer
- Œuvre étudiante

